



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population et du Bureau
des Nations Unies pour
les services d'appui aux projets***

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2019**

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2019
Supplément n° 15**

* Reproduit tel que reçu approuvé par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.



Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2019**



Nations Unies • New York, 2019

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie. Première session ordinaire de 2019	
I. Questions d'organisation	6
Débat consacré au PNUD	
Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif	7
II. Évaluation	10
III. Programmes de pays et questions connexes	13
Débat consacré au FNUAP	
Déclaration de la Directrice exécutive	13
IV. Évaluation	17
V. Programmes de pays et questions connexes	20
Débat consacré à l'UNOPS	
VI. Déclaration de la Directrice exécutive	21
Débat consacré aux questions communes	
VII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	23
VIII. État d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement	27
IX. Méthodes de travail du Conseil d'administration	29
Deuxième partie. Session annuelle de 2019	
I. Questions d'organisation	32
Débat consacré au PNUD	
II. Dialogue interactif avec l'Administrateur et examen de son rapport annuel	32
III. Égalité des sexes au sein du PNUD	36
IV. Rapport sur le développement humain	37
V. Programmes de pays du PNUD et questions connexes	38
VI. Évaluation	38
VII. Fonds d'équipement des Nations Unies	40
VIII. Volontaires des Nations Unies	41
Débat consacré au FNUAP	
IX. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel	43

X.	Évaluation	47
	Débat consacré à l'UNOPS	
XI.	Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel	48
	Débat consacré aux questions communes	
XII.	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	50
XIII.	Audit et contrôle internes	52
XIV.	Informations actualisées concernant l'état d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.....	53
XV.	Méthodes des travail du Conseil d'administration	55
	Troisième partie. Deuxième session ordinaire de 2019	
I.	Questions d'organisation	58
	Débat consacré au PNUD	
	Déclaration de l'Administrateur	58
II.	Dialogue structuré sur le financement du PNUD	62
III.	Programmes de pays du PNUD et questions connexes.....	63
IV.	Évaluation	63
	Débat consacré au FNUAP	
	Déclaration de la Directrice exécutive.....	64
V.	Dialogue structuré sur le financement du FNUAP	69
VI.	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	70
	Débat consacré à l'UNOPS	
VII.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	71
	Débat consacré aux questions communes	
VIII.	Questions financières, budgétaires et administratives	73
IX.	Mesures prises à l'issue de la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	75
X.	État d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.....	76
XI.	Méthodes de travail du Conseil d'administration	79
XII.	Visites sur le terrain	79
XIII.	Questions diverses.....	80
	Annexes	
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2019.....	83
II.	Composition du Conseil d'administration en 2019.....	112
III.	Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-FEMMES et du PAM tenue le 31 mai 2019	113

Première partie
Première session ordinaire de 2019

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 21 au 25 janvier 2019**

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 21 au 25 janvier 2019. Le nouveau Président du Conseil a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations et remercié le Président et les Vice-présidents précédents pour leur direction éclairée et leur participation active aux travaux du Conseil tout au long de l'année 2018. Il a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection.

2. Conformément à la règle 7 des règles de procédure du Conseil d'administration, le Conseil a élu les membres du Bureau suivants pour 2019 :

Président :	S. E. M. Cho Tae-yul	(République de Corée)
Vice-Président :	S. E. M. Walton Webson	(Antigua-et-Barbuda)
Vice-Présidente :	S. E. M ^{me} Besiana Kadare	(Albanie)
Vice-Présidente :	S. E. M ^{me} Geraldine Byrne Nason	(Irlande)
Vice-Président :	S. E. M. Collen V. Kelapile	(Botswana)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2019 (DP/2019/L.1) ainsi que le rapport sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2018 (DP/2019/1). Le Conseil a adopté le plan de travail annuel pour 2019 (DP/2019/CRP.1) et approuvé le plan de travail provisoire de la session annuelle de 2019.

4. Les décisions que le Conseil d'administration a adoptées en 2018 figurent dans le document DP/2019/2, disponible sur son [site Web](#).

5. Dans sa décision 2019/5, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2019 :

Session annuelle de 2019 :	les 3 et 4 et les 6 et 7 juin 2019, New York
Deuxième session ordinaire de 2019 :	du 3 au 6 septembre 2019

Déclaration du Président du Conseil d'administration

6. Dans son allocution d'ouverture, le Président du Conseil d'administration a souligné que la mise en place d'institutions efficaces et de partenariats public-privé dans son pays, avec l'appui de l'ONU, avait contribué notablement à éliminer la pauvreté et limiter le gaspillage des ressources affectées au développement, à un moment critique du développement de la République de Corée, qui, à la tête du Conseil d'administration, serait mieux à même de partager les enseignements tirés de l'expérience et d'aider les pays sur la voie du développement socioéconomique. Le Président du Conseil a indiqué que l'année 2018, au cours de laquelle les fondements de la réforme du système des Nations Unies pour le développement avaient été posés, avait été une année cruciale et que le Conseil d'administration devrait apporter un appui essentiel au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable.

7. Le Président a fixé quatre priorités pour le Conseil en 2019. Premièrement, celui-ci deviendrait un lieu de débats stratégiques tournés vers l'avenir, adopterait une vision d'ensemble tenant compte de l'avenir de chaque organisation et ferait preuve de souplesse pour s'adapter à l'évolution des besoins. À cet égard, les dialogues interactifs actuels et futurs laisseraient davantage la place aux débats stratégiques. Deuxièmement, plus pragmatique, le Conseil s'attacherait à produire des résultats

tangibles, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de la réforme ou de l'amélioration de ses méthodes de travail. Troisièmement, compte tenu du caractère crucial des partenariats, il renforcerait sa collaboration avec le secteur privé, la société civile et les parties prenantes extérieures, indispensable à la bonne réalisation des plans stratégiques des trois organisations. À cet égard, il servirait d'intermédiaire entre ces organisations et les parties prenantes. Quatrièmement, il s'attacherait à favoriser la coordination et la collaboration avec les conseils d'administration d'autres organisations, notamment grâce à des contacts réguliers entre leurs Présidents et à une meilleure utilisation des instances de coordination existantes, telles que la réunion conjointe des Conseils d'administration.

Débat consacré au PNUD

Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif

Déclaration de l'Administrateur

8. Dans son allocution (disponible sur le [site Web du Conseil d'administration](#)), l'Administrateur a dit que l'année 2018 avait été une année de réforme, de réflexion et de transformation, qui marquait l'avènement du PNUD « nouvelle génération ». Combinant mesures d'efficacité et décisions financières, le PNUD a équilibré son budget institutionnel pour la deuxième année consécutive, remplissant ainsi les conditions préalables à l'investissement et à la croissance. Il était sur la bonne voie pour dépasser l'objectif fixé pour 2018, réduire le niveau des dépenses inscrites au budget institutionnel, atteindre 99 % de l'objectif fixé pour les ressources ordinaires (de base), mobiliser 4,5 milliards de dollars au titre des autres ressources et accroître le financement des institutions financières internationales avec lesquelles il a établi un partenariat. Grâce aux contributions des donateurs traditionnels et des bailleurs des pays de programme, les ressources de base avaient augmenté après des années de recul et le PNUD s'employait à élargir sa base de donateurs.

9. S'agissant de la réforme, le PNUD avait joué un rôle déterminant dans le transfert de son système de coordonnateurs résidents au Secrétariat de l'ONU avant le 1^{er} janvier 2019. Ainsi, il avait détaché 63 hauts fonctionnaires pour être coordonnateurs résidents et facilité le transfert du Bureau de la coordination des activités de développement ; il s'était positionné comme le principal prestataire de services opérationnels du système des coordonnateurs résidents et avait été l'un des premiers à doubler sa contribution au titre du partage des coûts associés à la réforme du système des coordonnateurs résidents. Dans le même temps, il avait redéployé son personnel de direction au niveau des pays, sélectionné une nouvelle équipe de représentants résidents et atteint l'objectif de parité entre les sexes et de diversité géographique, tout en poursuivant la mise en œuvre de son Plan stratégique pour 2017-2021.

10. Le PNUD nouvelle génération avait placé la barre très haut : a) il a réaffirmé sa position de meneur d'opinion en matière de développement mondial grâce au *Rapport sur le développement humain*, aux centres de politiques mondiales et à sa collaboration avec ses partenaires ; b) il a répondu à l'appel des États Membres en faveur d'une approche intégrée du développement durable grâce à ses plateformes de pays, avec l'appui de son Réseau de politique mondiale et de son Réseau de laboratoires d'accélérateurs nationaux ; c) il a investi et encouragé les investissements, grâce à des partenariats avec le secteur privé, et favorisé l'investissement à impact grâce au Fonds d'impact pour les objectifs de développement durable et à l'instrument national d'investissement ; d) il a rendu son modèle d'activité plus novateur, plus efficace et plus efficient.

11. L'Administrateur a souligné que le multilatéralisme était en butte à d'importantes pressions ; il fallait donc redynamiser la volonté politique d'un destin commun pour l'humanité. L'année à venir fournirait des occasions décisives pour démontrer la capacité du multilatéralisme de prévenir les conflits, d'atténuer les risques et de favoriser le développement : ainsi du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et du Sommet sur les changements climatiques. Le PNUD participerait à ces manifestations et à d'autres en promouvant une vision commune de l'humanité et en accélérant l'action en faveur de la réalisation de ses objectifs. Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan stratégique pour 2017-2021, le PNUD travaillerait en 2019 sur trois sujets prioritaires : les inégalités, les changements climatiques et les migrations ; il étudierait leurs moteurs et leurs causes profondes dans une optique d'élimination de la pauvreté, grâce à une approche multidimensionnelle.

Déclarations prononcées au nom d'un groupe régional ou d'un pays

12. Les membres du Conseil ont souligné que le *développement* demeurait au cœur du mandat du PNUD, qui mettrait en place des activités liées au Programme 2030, conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Ils ont souligné l'importance de renforcer les capacités nationales pour la réalisation des objectifs de développement durable conformément aux priorités nationales et pour l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. Ils ont indiqué qu'ils restaient préoccupés par le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources, et ont insisté sur l'importance d'un financement de base prévisible et pluriannuel. Ils espéraient que le pacte de financement contribuerait à la réalisation de cet objectif. Ils ont renouvelé leur soutien au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et se sont réjouis à la perspective d'un élargissement du rôle du PNUD dans la coopération Sud-Sud, notant que celle-ci ne se substituait pas à la coopération Nord-Sud, mais la complétait.

13. Les délégations ont apprécié la démarche novatrice retenue pour le dialogue interactif. S'agissant de la réforme, elles ont salué le rôle d'intégrateur joué par le PNUD pour assurer le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et garantir l'efficacité du PNUD et du système dans son ensemble. Elles ont fait part de leur intérêt pour le PNUD nouvelle génération et exprimé leur plein appui à la transformation engagée. Un groupe a indiqué qu'il était nécessaire que dans le cadre du nouveau système de coordonnateurs résidents les bureaux multipays dans les sous-régions soient examinés, tant sous l'angle de l'efficacité que de l'efficacité, y compris qu'il leur soit alloué un financement adéquat pour assurer des résultats à long terme et favoriser leur viabilité. Le groupe a mis en avant la situation particulière et fragile des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire, qui connaissaient des taux élevés de pauvreté et d'inégalité et couraient le risque de voir certains groupes de population retomber dans la pauvreté.

Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD

14. Le Conseil d'administration a tenu un dialogue interactif qui a donné à ses membres l'occasion de procéder à un échange stratégique de haut niveau sur l'action de l'organisation en faveur du développement. Le dialogue a été organisé en deux débats : la séance du matin a porté sur l'action du PNUD en matière de réduction de la pauvreté, celle de l'après-midi sur le lien entre action humanitaire et développement. Chaque séance a commencé par la projection d'une brève vidéo présentant des exemples d'initiatives menées par le PNUD au niveau national, suivie d'un débat.

Action du PNUD en matière de réduction de la pauvreté

15. Le Président du Conseil, également Représentant permanent de la République de Corée, et des hauts responsables du PNUD se sont joints à l'Administrateur pour la séance du matin. L'Administrateur a indiqué que la pauvreté était un phénomène multidimensionnel, qui se manifestait socialement. La pauvreté n'était pas une fatalité : elle était intrinsèquement liée à la gouvernance. Le PNUD aidait les gouvernements à repérer les poches de pauvreté et à déterminer qui était laissé de côté. Le Président du Conseil a donné en exemple deux stratégies utilisées dans son pays pour réduire la pauvreté : la mise en place d'institutions efficaces et le recours aux partenariats public-privé.

16. Le débat a mis en lumière les points suivants. Le caractère multidimensionnel de la pauvreté exigeait des solutions multidimensionnelles. L'élimination de la pauvreté était un processus social et politique qui exigeait une volonté politique de traiter les causes profondes de ce phénomène, à savoir les inégalités et l'injustice sociale. Le PNUD était bien placé pour faire face au caractère multidimensionnel de la pauvreté. Son approche globale associait développement inclusif et durable – y compris la protection de l'environnement et la résilience face aux catastrophes naturelles –, gouvernance démocratique et renforcement des capacités nationales. L'élimination de la pauvreté ne pouvait pas être ramenée à une simple démarche de protection sociale. Elle devait aller de pair avec une croissance économique soutenue fondée sur des politiques d'inclusion efficaces et des partenariats public-privé qui favorisent l'innovation.

17. Les délégations ont indiqué qu'il existait des obstacles majeurs à l'élimination de la pauvreté, comme les flux financiers illicites, la montée des inégalités et les effets délétères de l'exode des talents et des compétences dans la perpétuation de la pauvreté. Elles ont mis en exergue le rôle de la coopération Sud-Sud, des mesures de protection sociale, des approches fondées sur les droits de l'homme et sur la gouvernance, de l'autonomisation des jeunes et des femmes, de la numérisation et des technologies de l'information et des communications dans l'élimination de la pauvreté. L'Administrateur a souligné que l'élimination de la pauvreté était au cœur des activités du PNUD, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA), et a insisté sur le caractère complexe de ce phénomène, qui touchait la plupart des pays, indépendamment de leur produit intérieur brut par habitant. Les solutions devaient être adaptées au contexte de chaque pays. En tant que chef de file et intégrateur de connaissances, le PNUD était à même de mobiliser les compétences de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement et des parties prenantes extérieures.

Séance conjointe sur le lien entre action humanitaire et développement

18. Le Coordonnateur des secours d'urgence et Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), la vice-présidente du Conseil, également Représentante permanente de l'Irlande, la Directrice du Bureau des crises du PNUD et le Directeur du Centre pour la coopération internationale se sont joints à l'Administrateur pour la séance de l'après-midi.

19. L'Administrateur a dit que la nouvelle méthode de travail était une démarche de bon sens. La coopération en temps de crise nécessitait d'adopter au préalable une perspective de développement durable de sorte que l'ensemble du système des Nations Unies s'oriente vers la prévention. Le Coordonnateur des secours d'urgence a déclaré que bien que le système humanitaire soit plus efficace que jamais, il ne s'attaquait pas aux problèmes de fond. La collaboration avec le système de développement était essentielle, en particulier eu égard à la faiblesse des flux d'aide internationale. La Représentante permanente de l'Irlande a insisté sur la nécessité d'appliquer le principe de responsabilité mutuelle entre les États Membres grâce à

une collaboration accrue et à un financement suffisant du système de développement des Nations Unies. Le Directeur du Centre pour la coopération internationale a déclaré que l'objet du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix était de renforcer les capacités nationales et que le PNUD était bien placé pour relever ces défis.

20. Les membres du Conseil se sont dits favorables à ce que le PNUD mette l'accent sur les États touchés par des crises. Ils ont reconnu qu'une approche humanitaire des crises prolongées ne suffisait pas et se sont félicités que le PNUD intègre la consolidation de la paix dans son programme de prévention. Il faudrait mettre l'accent sur les pays et commencer par un meilleur partage de l'information et une analyse commune pour une planification conjointe. Le PNUD et l'OCHA jouissaient d'un appui et d'une influence politiques solides, qu'ils devraient utiliser pour coordonner et exécuter les activités humanitaires, celles liées au développement et celles en faveur de la paix. Les membres du Conseil se sont félicités que le PNUD soit prêt à agir en faveur du développement durable en s'attachant à renforcer les capacités nationales et locales permettant de traiter les causes profondes des phénomènes. Toutefois, il existait un problème crucial de financement, qui découlait notamment du cloisonnement entre le financement de l'aide humanitaire et celui du développement, et de l'absence d'harmonisation entre le cycle budgétaire des donateurs et celui des appels annuels.

21. L'Administrateur a dit que l'articulation entre action humanitaire et développement permettait une coordination pragmatique. En tant qu'intégrateur, le PNUD, grâce à son approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration et au système des coordonnateurs résidents dans sa version remaniée, était à même d'aider les gouvernements à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans leurs stratégies nationales, en s'appuyant sur le Cadre de Sendai et sur la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Il était également bien placé pour relever les défis que posait cette articulation grâce à ses connaissances et à son expérience en matière de renforcement des capacités et des institutions, à ses relations à long terme avec les gouvernements, à sa capacité à réunir les acteurs de la consolidation de la paix, de la sécurité et de la paix, et à ses partenariats solides avec les institutions financières internationales et les donateurs.

II. Évaluation

22. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation de l'appui du PNUD aux efforts de réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés (DP/2019/4) et le rapport du Bureau indépendant d'évaluation sur son appui au développement des capacités d'évaluation (DP/2019/6), et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la note de l'administration.

Évaluation de l'appui du PNUD aux efforts de réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés

23. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'évaluation et manifesté leur intérêt pour l'évaluation sur la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire, qui doit être présentée à la première session ordinaire de 2020. Les délégations ont appelé l'attention sur le nombre de pays qui sortaient de la catégorie des PMA, ce qui montre les progrès accomplis sur la voie du développement et témoigne du rôle des acteurs du développement et des partenariats en matière de lutte contre la pauvreté multidimensionnelle. Elles ont rappelé que la sortie de la catégorie des pays les moins avancés n'était pas une panacée et que les pays concernés avaient besoin d'un soutien

continu pour éviter de retomber dans la pauvreté. Des éclaircissements ont été demandés au sujet de l'assistance apportée aux pays par le PNUD nouvelle génération et de la façon dont le PNUD ajustait son assistance en fonction des catégories de pays. S'agissant de la pratique de l'évaluation, des délégations ont demandé des précisions sur la différence entre décentralisé et indépendant. S'agissant des recommandations à l'intention des États touchés par des conflits, des précisions ont été demandées sur les efforts déployés par le PNUD pour prendre en compte les vulnérabilités intersectorielles dans le cadre de ses travaux sur la gouvernance et leur lien avec le traitement des données et le renforcement des capacités.

24. Les délégations ont félicité le PNUD d'avoir mis en œuvre la résolution 2018/26 du Conseil économique et social, qui invitait le système des Nations Unies pour le développement à accorder la priorité aux allocations destinées aux pays les moins avancés en élaborant des directives opérationnelles assorties d'objectifs budgétaires clairs. Si l'approche programmatique était un premier pas dans la bonne direction, le PNUD devait veiller à ce que les PMA et les autres pays bénéficient d'une assistance à l'échelle du système. Les délégations ont bien accueilli les travaux que le PNUD a menés sur le changement climatique dans les pays les moins avancés avec l'appui de son Réseau de politique mondiale, et ont demandé des détails sur les mesures qu'il a prises en vue d'ériger en priorité les changements climatiques dans les PMA. Elles ont souligné qu'il importait de faciliter la coordination horizontale et verticale de l'assistance apportée aux PMA et ont encouragé le PNUD à continuer de le faire. Des délégations ont souhaité savoir si le Bureau indépendant d'évaluation et le PNUD pourraient collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies afin de réaliser des économies d'échelle et de renforcer leur efficacité, et ont demandé des précisions sur la collaboration existant entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) afin de tirer parti des méthodes du secteur privé.

25. Certaines délégations ont déclaré qu'elles auraient préféré que l'évaluation soit examinée en même temps que la réponse de la direction, tandis que d'autres ont soutenu le processus consultatif et ont souhaité s'engager plus avant. Elles ont appuyé la recommandation tendant à ce que le PNUD se concentre sur les PMA touchés par des crises récurrentes et prolongées, en particulier en Afrique, et ont demandé des précisions sur les activités du PNUD visant à élaborer des solutions en faveur des pauvres en Afrique. Elles ont salué le travail de renforcement des capacités réalisé par le PNUD dans les pays vulnérables pour briser les tendances négatives et ont invité le PNUD pousser plus loin le leadership éclairé sur la pauvreté multidimensionnelle, en utilisant le Bureau du Rapport sur le développement humain pour aider les pays à élaborer leurs propres données, analyses et politiques. L'action du PNUD en matière de gouvernance était essentielle pour lutter contre la pauvreté multidimensionnelle. Elles ont appuyé la recommandation en faveur de l'allocation de ressources à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la jeunesse dans les PMA. Elles comptaient sur le rôle d'intégrateur et d'expert du PNUD en matière de pauvreté pour aider les équipes de pays dans la programmation et le suivi conjoints. Elles ont souligné que selon l'évaluation, le PNUD devait redoubler d'efforts dans les PMA pour que les politiques et les évaluations se transforment en actes concrets et que l'action locale soit appuyée par une réflexion stratégique à long terme, y compris grâce à la coopération Sud-Sud.

26. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a répondu que le PNUD n'avait pas présenté de réponse de la direction car il souhaitait d'abord, dans un esprit de « cocréation » avec le Bureau indépendant d'évaluation et le Conseil, faire la synthèse des différents points de vue avant de finaliser ladite réponse. Le PNUD savait bien qu'en l'absence d'un soutien constant, les pays retirés de la liste des PMA risquaient de retomber dans la pauvreté. Pour éviter cela, il leur apportait une aide à la transformation structurelle, mettait en place des programmes

de gouvernance et contribuait à ouvrir l'espace politique. Le PNUD s'était fixé pour objectif de doubler le nombre de PMA dans lesquels il entreprenait des activités liées au climat. S'agissant de l'articulation entre action humanitaire et développement, le PNUD mettait l'accent sur les causes profondes et le renforcement des capacités de résilience pour prévenir les crises avant qu'elles ne s'enracinent. Dans le cadre de la stratégie multidimensionnelle de réduction de la pauvreté adoptée par le PNUD, les experts de différentes spécialisations ne travaillaient plus en vase clos, mais collaboraient avec leurs collègues en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. En tant qu'intégrateur, le PNUD apportait aux équipes de pays une assistance en matière d'analyse, de financement et de planification grâce à ses plateformes de pays et à ses laboratoires d'accélérateurs. L'offre du PNUD à l'intention du secteur privé visait à aider les pays à réduire les risques en matière d'investissement tout en fournissant aux partenaires du secteur privé des informations sur les objectifs de développement durable. S'agissant des personnes handicapées, le PNUD avait publié en 2018 des directives à l'intention des bureaux de pays prévoyant leur intégration obligatoire dans les programmes de pays.

27. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD a souligné que l'élimination de la pauvreté était un engagement politique. Le PNUD a exhorté les parties prenantes qui bénéficiaient d'un appui à respecter cet engagement. En Afrique, l'extrême pauvreté sévissait principalement dans les zones frontalières et les centres urbains, aussi le PNUD allait-il lancer un programme centré sur les zones frontalières. Comme les modèles de développement traditionnels n'étaient pas adaptés à ces régions, le PNUD allait travailler à la mise au point de nouveaux modèles fondés sur des diagnostics solides. S'agissant des zones urbaines non planifiées, le PNUD soutiendrait les laboratoires de « villes intelligentes » au niveau régional. Pour ce qui était du leadership éclairé, le PNUD aidait les pays à dégager et utiliser les marges de manœuvre décisionnelles dont l'Afrique avait besoin pour pouvoir sortir de la pauvreté.

28. Le chef de l'équipe chargée du Programme 2030 au PNUD a expliqué la manière dont le PNUD utilisait les fonds verticaux pour faire face à la pauvreté multidimensionnelle et à d'autres problèmes de développement, tels que les changements climatiques et l'autonomisation des femmes. Le PNUD collaborait avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) dans les domaines du financement du développement local et de l'inclusion financière, ce qui avait permis d'envoyer des spécialistes et de fournir des modèles de financement novateurs à une trentaine de PMA pour que soient examinés les problèmes de pauvreté au niveau local. Des méthodes de développement local inclusives et équitables analysaient les obstacles structurels que les femmes rencontraient et s'appuyaient sur des investissements locaux et des financements publics pour mobiliser les fonds nécessaires à leur autonomisation au niveau national. Le PNUD jouait un rôle central dans l'intégration de ces partenariats interinstitutions à faible coût et à fort impact.

29. Le Secrétaire exécutif adjoint du FENU a déclaré que le Fonds collaborait avec le PNUD dans le cadre de ses programmes de pays sur les cycles d'investissement, la recherche de sources d'approvisionnement, la réduction des risques, l'évaluation des possibilités d'investissement et l'octroi de prêts et de garanties, dans la perspective des objectifs de développement durable et d'une croissance inclusive. Le FENU était un chef de file en matière d'innovation, qu'il s'agisse d'investissements boursiers axés sur le développement ou de la mobilisation de capitaux d'investissement. En tant qu'intégrateur, le PNUD était l'un des moteurs des partenariats à l'échelle du système établi avec le secteur privé au niveau des pays pour développer l'utilisation des instruments financiers. Le FENU associait ses compétences à celles du PNUD dans les domaines des finances numériques, des finances municipales et de la décentralisation fiscale.

30. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a expliqué que les évaluations indépendantes et les évaluations décentralisées se nourrissaient les unes des autres. Les évaluations indépendantes concernaient les travaux menés au niveau des pays (travaux décentralisés et autres), tandis que les évaluations indépendantes étaient réalisées de manière indépendante et faisaient l'objet d'un rapport au Conseil. L'un des principaux aspects des évaluations décentralisées était l'apprentissage ; la plupart des évaluations réalisées par le PNUD étaient des évaluations décentralisées. L'évaluation de la qualité des évaluations décentralisées, l'une des principales missions du Bureau indépendant d'évaluation, serait présentée au Conseil à sa session annuelle de 2019. En juin 2020, le Bureau indépendant d'évaluation soumettrait ses évaluations de la gestion des risques et catastrophes et du Plan régional pour les réfugiés et la résilience 2018-2020 pour les réfugiés syriens. Le Conseil avait approuvé dans son plan quadriennal un ensemble d'évaluations qui portait notamment sur l'environnement et les changements climatiques.

31. Le Conseil d'administration a pris note de l'évaluation de l'appui du PNUD aux efforts de réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés (DP/2019/4) et de la note de la direction qui l'accompagnait.

Rapport du Bureau indépendant d'évaluation sur son appui au développement des capacités d'évaluation

32. Ce rapport n'a été suivi d'aucune observation des membres du Conseil d'administration.

33. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Bureau indépendant d'évaluation sur son appui au développement des capacités d'évaluation (DP/2019/6).

III. Programmes de pays et questions connexes

34. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD a présenté cette question au nom de l'Administrateur associé du PNUD et donné un aperçu des programmes de pays et des prolongations de programmes de pays soumis pour approbation. Les directeurs régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté en détail les programmes de pays ci-après de leurs régions respectives : Burundi, Niger et Togo (Afrique), Cambodge (Asie et Pacifique) et Chili et Équateur (Amérique latine et Caraïbes).

35. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les descriptifs de programmes de pays pour les pays suivants : Burundi (DP/DCP/BDI/4 et DP/DCP/BDI/4/Corr. 1), Cambodge (DP/DCP/KHM/4), Chili (DP/DCP/CHL/4), Équateur (DP/DCP/ECU/3), Niger (DP/DCP/NER/3) et Togo (DP/DCP/TGO/3).

36. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays de la Bosnie-Herzégovine et a approuvé les deuxièmes prolongations d'un an des programmes de pays de la République démocratique du Congo et de l'Afrique du Sud, telles que figurant dans le document DP/2019/3.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

37. Dans son discours (disponible sur le [site Internet du Conseil d'administration du FNUAP](#)), la Directrice exécutive a attiré l'attention sur le vingt-cinquième

anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et sur le cinquantième anniversaire du FNUAP, qui tombaient tous deux en 2019 et offraient l'occasion d'évaluer les progrès et de renouveler les engagements pris. Le Fonds était résolu à revitaliser et élargir le mouvement mondial en faveur des droits et de la liberté de choix pour tous, faute de quoi il serait impossible d'atteindre les trois résultats porteurs de transformation et de réaliser les engagements pris dans le cadre de la CIPD et du Programme 2030. La Directrice exécutive a appelé l'attention sur les examens régionaux de la CIPD, qui alimenteraient l'examen complet du Programme d'action de la Conférence par la Commission de la population et du développement, ainsi que la rédaction du rapport de 2019 sur l'état de la population mondiale. Elle a mis en exergue le Sommet de Nairobi sur la CIPD25 (« Accélérer la promesse »), qui se tiendra en novembre 2019, et a salué les jeunes militants qui avaient décidé de porter un flambeau du Caire à Nairobi afin de sensibiliser l'opinion à ces enjeux.

38. S'agissant de la réforme de l'ONU, le FNUAP s'employait à apporter des changements internes afin de renforcer sa culture institutionnelle, ses systèmes et ses compétences de manière à aider le système des Nations Unies pour le développement à réaliser le Programme 2030. Dans ce cadre, il a développé une nouvelle approche des questions intergouvernementales et interinstitutions, mis en place un nouveau Bureau des affaires humanitaires et réorganisé les fonctions mondiales, régionales et sous-régionales. Sur le plan programmatique, les trois résultats porteurs de transformation définis par le Fonds étaient des accélérateurs de la mise en œuvre du Programme 2030, et le FNUAP intensifiait ses investissements dans des partenariats pour améliorer les programmes et les résultats de l'ensemble du système. Le Fonds s'employait avec ses partenaires à renforcer les systèmes de santé, à construire une couverture sanitaire universelle comportant un ensemble complet de services de santé en matière de sexualité et de procréation qui seraient partie intégrante des soins de santé primaires et à mettre fin à toutes les formes de violence contre les femmes grâce à l'Initiative Spotlight. Le FNUAP coordonnait deux importants processus de réforme : le Groupe des résultats du financement stratégique du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, et la refonte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

39. L'une des principales priorités du FNUAP a été de travailler en coordination avec ses partenaires des Nations Unies pour mettre fin à l'exploitation, aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel, par l'intermédiaire du Bureau de la Coordinatrice spéciale, de la Défenseuse des droits des victimes et du Comité directeur interinstitutions. Sur le plan interne, le Fonds avait renforcé son dispositif de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles aux niveaux national et régional et appliqué de manière plus rigoureuse le principe de responsabilité. Au cours de la session, il présenterait la toute première évaluation de son action contre la violence fondée sur le sexe. Pour apporter des changements en profondeur, le Fonds continuait de donner la priorité à l'innovation et d'inventer et de déployer des solutions fondées sur les données, durables et ouvertes ; la plate-forme de données démographiques en était un exemple. En 2018, il a conclu 60 nouveaux partenariats, y compris avec le secteur privé, soit un total de 184 partenariats. Ces partenariats concernaient le financement et notamment les contributions individuelles ; en 2018, le FNUAP a reçu des fonds nettement supérieurs à ses objectifs, à la fois en ce qui concerne les ressources de base et les autres ressources. Toutefois, le nombre de donateurs gouvernementaux ayant diminué, la Direction exécutive a lancé un appel en 2019 pour renverser cette tendance.

40. L'action humanitaire a été au cœur du mandat du Fonds ; en 2018, avec ses partenaires, il est venu en aide à quelque 18 millions de personnes dans plus de 55 pays. Prévoyant que les besoins seraient similaires en 2019, le FNUAP s'est fixé

comme objectif de fournir des services, des fournitures et des informations en matière de santé sexuelle et reproductive à des millions de femmes, de filles et de jeunes en situation de crise, et de mener des activités visant à prévenir la violence sexiste et à répondre aux besoins des victimes, dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de la personne. Il a continué d'améliorer sa capacité d'intervention rapide dans les situations d'urgence et a renforcé son équipe itinérante et son mécanisme d'intervention rapide, tout en intensifiant son appui au personnel en poste dans les lieux d'affectation à haut risque.

41. Les membres du Conseil ont renouvelé leur ferme appui au mandat du Fonds et se sont félicités de sa participation active à la réforme de l'Organisation des Nations Unies et à l'alignement subséquent des ressources et des priorités. Ils ont salué le rôle moteur joué par le FNUAP et sa participation aux travaux du Groupe des résultats du financement stratégique, à la refonte du PNUAD et aux travaux du Groupe des résultats des activités de développement. Ils ont souligné l'importance du mandat du Fonds pour la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable et ont demandé des mises à jour régulières sur la manière dont le FNUAP s'y prendrait pour obtenir ses trois résultats porteurs de transformation, appuyer le nouveau système des coordonnateurs résidents et améliorer la cohérence du système des Nations Unies. Ils ont demandé des précisions sur la concurrence entre les organismes de développement des Nations Unies dont il était fait état dans la politique d'évaluation révisée. Ils ont demandé au Fonds de travailler en étroite collaboration avec les pays de programme au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et, notamment, de prendre part aux efforts visant à remanier le PNUAD, à améliorer les bilans communs de pays et à renforcer les capacités du système des coordonnateurs résidents.

42. Les délégations se sont félicitées de la bonne situation financière du Fonds en dépit des difficultés de financement actuelles et l'ont encouragé à continuer d'élargir sa base de donateurs et à rechercher des approches de financement et des partenariats novateurs, notamment auprès de donateurs non traditionnels et du secteur privé. Elles ont accueilli avec satisfaction l'émergence et l'augmentation du financement des pays de programme. Elles ont salué les résultats d'audit positifs et la méthode de gestion adoptée, y compris la gestion fondée sur les audits, qui s'appuie sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Les délégations ont encouragé les États à respecter leurs engagements financiers et à garantir des contributions prévisibles et pluriannuelles aux ressources de base. Elles ont engagé les États qui étaient en mesure de le faire à accroître leurs contributions. Elles ont demandé des précisions sur la manière dont le Fonds comptait se concentrer sur l'exécution de son Plan stratégique pour 2018-2021 et sur ce que les États Membres pourraient faire pour améliorer la situation financière. Elles se sont enquis des préparatifs du Sommet de Nairobi sur la CIPD25 (Accélérer la réalisation de la promesse) et de la façon dont les États Membres pourraient s'y associer.

43. Des délégations ont souligné l'importance de l'appropriation nationale et des priorités définies au niveau national. Elles ont insisté sur le rôle essentiel joué par le FNUAP dans les PMA et en Afrique à travers ses trois objectifs porteurs de transformation et se sont félicitées des investissements du Fonds dans l'éducation, le dividende démographique et les programmes axés sur les jeunes. Elles l'ont encouragé à continuer d'appuyer le Plan d'action de Maputo visant à donner aux PMA et aux pays africains des services en matière de santé sexuelle et procréative et l'accès aux droits qui s'y rapportent. D'autres délégations représentant les petits États insulaires en développement se sont félicités des travaux menés par le Fonds dans la sous-région des Caraïbes en ce qui concerne l'équité entre les femmes et les hommes, les jeunes filles, la jeunesse et la violence fondée sur le genre. Elles ont indiqué que le FNUAP devait allouer des ressources financières suffisantes et prévisibles à la

sous-région et continuer à renforcer sa plate-forme régionale, notamment en passant en revue les bureaux multipays et en leur donnant accès aux compétences techniques et aux meilleures pratiques, conformément aux principes des Orientations de Samoa. Elles ont salué les efforts déployés par le FNUAP pour rationaliser ses travaux et organiser son portefeuille de projets afin d'éviter les doubles emplois. Les délégations ont déclaré qu'il importait de s'appuyer sur la coopération Sud-Sud pour réaliser le Programme d'action de la CIPD et atteindre les objectifs de développement durable, et salué les succès du FNUAP sur ce plan.

44. Les membres du Conseil ont mis en exergue le travail du Fonds dans le domaine de la santé sexuelle et procréative et des droits qui s'y rapportent. Ils ont également salué son engagement en faveur des droits et de la liberté de choix pour tous dans tous les domaines et à tous les niveaux afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, éléments essentiels pour la réalisation du Programme 2030, des objectifs de développement durable et du Programme d'action de la CIPD. Ils ont exprimé leur ferme soutien à l'action menée par le Fonds lors des interventions humanitaires et des situations de crise, à savoir la fourniture de services en matière de santé sexuelle et procréative, la prévention de la violence fondée sur le genre, des mauvais traitements et du harcèlement et la lutte contre ces phénomènes. Ils ont salué les efforts déployés pour faire disparaître les normes sociales qui perpétuaient la violence fondée sur le genre et les obstacles qui empêchaient les femmes et les filles d'exercer leurs droits. Ils ont réaffirmé que le droit au développement, universel et inaliénable, était au cœur de l'approche fondée sur les droits de la personne. Ils ont souligné qu'il importait d'aborder les questions relatives à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la violence fondée sur le genre selon une démarche participative, de manière à inclure les plus vulnérables et à mobiliser l'ensemble des parties prenantes et des partenaires, hommes et garçons compris. Ils ont exprimé leur soutien sans faille à la couverture maladie universelle et insisté sur le rôle clef qui incombe au FNUAP dans ce domaine.

45. Les membres du Conseil ont salué les travaux du Fonds concernant la collecte et l'analyse de données sur la dynamique des populations, le dividende démographique et les activités de promotion de la jeunesse. Ils l'ont encouragé à continuer d'investir et de se mobiliser en faveur de l'information, de la collecte des données et de l'innovation dans le cadre des efforts de sensibilisation et des activités d'aide à la conception des programmes et des politiques. Ils ont appelé le FNUAP à tenir compte des tendances démographiques propres à chaque pays, notamment le vieillissement, la baisse des taux de fécondité et le comportement des familles en matière de procréation, pour aider les pays à concevoir des programmes et, plus généralement, pour jouer son rôle de dépositaire de connaissances et de meneur d'opinion dans ces domaines.

46. En réponse, la Directrice exécutive a déclaré que les commentaires des délégations aidaient le FNUAP à affiner ses programmes et à relever les défis du développement. Le Fonds appuyait activement la réforme de l'ONU et l'amélioration de la cohérence du système ; il ne se livrait à la concurrence qu'à condition qu'elle favorise l'innovation, comme dans le cadre de l'Initiative Spotlight. Grâce à des ressources suffisantes et prévisibles, qui avaient augmenté en 2018, il avait été en mesure d'améliorer la planification et de se montrer plus dynamique et réactif. Ayant mis l'accent sur la démographie en s'appuyant sur les données des recensements et de la recherche appliquée à la santé, le Fonds avait pu se pencher, notamment, sur les problèmes des jeunes en Afrique. Il continuerait de s'appuyer sur ses succès pour définir les activités d'assistance futures et éclairer son approche préventive du développement. Le Plan d'action de Maputo était l'une des priorités du FNUAP, car il mettait l'accent sur les femmes dans une perspective familiale. L'objectif du Fonds était de créer un environnement de « paix » dans les situations de crise et dans les

ménages afin de protéger les femmes et les filles contre la violence, en travaillant avec les communautés locales et les jeunes. La pression exercée pour la réalisation du Programme d'action de la CIPD a incité le Fonds à promouvoir la mise en œuvre pratique de son plan stratégique et à améliorer la résilience des pays en renforçant leurs capacités. Le FNUAP intensifiait également sa coopération dans le domaine du handicap. En conclusion, la Directrice exécutive a souligné que l'examen complet qui avait été évoqué couvrait à la fois le Programme d'action de la CIPD et les objectifs de développement durable.

47. Le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a déclaré que le caractère transformateur du Programme 2030 exigeait une action urgente. Le FNUAP s'employait à déterminer les facteurs d'accélération de la réalisation du Programme d'action de la CIPD et à étudier leur financement aux niveaux mondial, régional et national. Pour faire avancer le Programme 2030, il fallait d'abord commencer par prendre en compte la santé procréative des femmes et des filles. En partenariat avec les milieux universitaires et les autorités nationales, le FNUAP travaillait à définir les domaines prioritaires et veillerait à ce que la santé et les droits des femmes et des filles en matière de procréation figurent en bonne place dans le PNUAD nouvelle formule. En collaboration avec ses partenaires et dans le cadre d'initiatives Sud-Sud il s'emploierait à piloter le Programme d'action de la CIPD sur la base d'un partage novateur des connaissances et d'un enrichissement mutuel. Pour réussir, il était essentiel de changer le discours sur la santé procréative des femmes et des filles et d'en faire un élément central, au même titre que les trois objectifs porteurs de transformation. Toutes les ressources allouées au FNUAP servaient cette seule fin.

48. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a indiqué que le FNUAP était déterminé à devenir plus efficace et efficient sur les plans institutionnel, programmatique et opérationnel. Le Fonds collaborait avec le Conseil depuis 2016 pour définir le changement interne à opérer à cette fin. La réforme des technologies de l'information et des communications avait transformé le mode de fonctionnement du FNUAP, qui continuait d'externaliser la prestation de services aux organisations des Nations Unies. Le FNUAP partageait environ 70 % de ses bureaux de pays avec des organismes des Nations Unies et continuait de rechercher des services à partager. Il participait activement aux travaux du Groupe des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement, centrés, entre autres, sur les services administratifs communs.

49. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a souligné que les cinq examens régionaux de la CIPD ont été un succès s'agissant de la collaboration du Fonds avec les États Membres et du renforcement de la capacité nationale à mener des examens de pays. Le FNUAP collaborait avec des organisations de la société civile et des groupes de jeunes dans le cadre du processus d'examen. Ces examens, qui analysaient les succès obtenus, les failles et les problèmes nouveaux, alimentaient les rapports régionaux et le rapport final du Secrétaire général, qui serait présenté à la Commission de la population et du développement à sa cinquante-deuxième session.

IV. Évaluation

50. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a présenté les principaux résultats de la politique d'évaluation révisée (DP/FPA/2019/1) ainsi que de l'évaluation thématique de l'appui du FNUAP à la lutte contre les violences fondées sur le genre et les pratiques traditionnelles néfastes, à leur prévention et à leur élimination (2012-2017) (DP/FPA/2019/CRP.1). Puis la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Gestion) a apporté la réponse de l'administration (DP/FPA/2019/CRP.2).

Politique d'évaluation révisée du FNUAP

51. Les membres du Conseil se sont félicités de la politique d'évaluation révisée (ainsi que de la transparence du processus consultatif et des travaux préparatoires du Bureau de l'évaluation), conforme aux politiques d'évaluation des organismes des Nations Unies. Les délégations ont encouragé le Fonds à s'appuyer sur la politique révisée pour aider au renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation et à l'élaboration des futurs programmes de pays. Elles ont pris note des normes énoncées dans la politique d'évaluation révisée, notamment les indicateurs universels de crédibilité, d'impartialité, d'éthique, de transparence et de professionnalisme. Le Fonds pourrait tirer parti des meilleures pratiques de la coopération Sud-Sud en matière d'évaluation. Les délégations ont demandé des éclaircissements sur l'incidence de la baisse du financement de base sur la pratique de l'évaluation. Elles ont fait remarquer que la politique d'évaluation révisée devrait tenir davantage compte des aspects relatifs au genre et aux droits de la personne. Elles se sont également enquis de la différence entre les évaluations conjointes et les évaluations à l'échelle du système, et ont souhaité savoir si le FNUAP collaborait avec l'Organisation mondiale de la Santé à des évaluations à l'échelle du système.

52. Des délégations ont déclaré qu'il importait d'allouer des ressources suffisantes à la fonction d'évaluation et se sont félicitées de la proposition visant à accroître le financement pour maintenir une fonction d'évaluation forte. Elles attendaient du FNUAP qu'il rende régulièrement compte de l'allocation des ressources et des mesures budgétaires prises pour améliorer la capacité de réaliser et de diffuser les évaluations. Elles ont demandé que les futurs rapports d'évaluation comprennent une analyse de l'incidence de la diminution du financement de base sur la capacité de mener des évaluations de grande qualité. Elles se sont félicitées de l'importance accrue accordée aux évaluations conjointes et à la coordination avec les organismes de développement des Nations Unies, et du fait que l'évaluation du chapitre commun faisait partie de la politique d'évaluation révisée. Elles ont accueilli avec satisfaction l'accent mis sur le renforcement des capacités nationales d'évaluation à l'appui des politiques publiques dans les pays de programme.

53. En réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a affirmé que le FNUAP disposait des ressources nécessaires pour mener des évaluations de grande qualité et s'est félicité de la mise en place d'une fourchette de ressources afin de déterminer les domaines où l'évaluation pourrait être renforcée. À cet égard, la politique d'évaluation révisée visait à protéger le financement des évaluations décentralisées. Le Bureau de l'évaluation continuerait de rendre compte chaque année des crédits alloués par le FNUAP à l'évaluation, dans le cadre des rapports sur les principaux indicateurs d'évaluation. Preuve de l'engagement du Fonds en faveur de la réforme, près de 50 % des évaluations centralisées étaient menées conjointement ou à l'échelle du système, ce qui s'ajoutait aux travaux d'évaluation conjoints réalisés sur le chapitre commun. Le FNUAP était déterminé à collaborer avec les organismes des Nations Unies et d'autres entités pour renforcer les capacités nationales d'évaluation, à la demande des pays et dans le cadre d'initiatives Sud-Sud. Les évaluations conjointes différaient des évaluations à l'échelle du système en ce sens qu'elles portaient sur la manière dont certains organismes des Nations Unies exécutaient un programme donné, tandis que les évaluations à l'échelle du système portaient sur la manière dont l'ensemble du système agissait dans un domaine beaucoup plus vaste, comme l'action humanitaire.

54. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a déclaré que le FNUAP travaillait avec les organismes des Nations Unies concernés à l'évaluation du chapitre commun et avait mis en place une structure aux niveaux mondial et régional pour repérer les accélérateurs du programme. Le FNUAP s'efforçait avant tout d'utiliser ses

ressources financières et ses compétences pour élaborer des indicateurs, tout en explorant des idées novatrices en matière de mise en œuvre. Il cherchait à renforcer les capacités de gestion, de suivi et d'évaluation axées sur les résultats dans les programmes de pays tout au long de la période de programmation, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités nationales. S'agissant de l'élargissement de la fourchette de financement annuel de l'évaluation, le FNUAP s'efforçait d'utiliser d'abord le recouvrement des coûts pour financer l'évaluation, mais n'était pas hostile à l'idée de créer une sorte de redevance à cet effet.

55. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/1 sur la politique d'évaluation révisée du FNUAP.

Évaluation de l'appui du FNUAP à la lutte contre les violences fondées sur le genre et les pratiques traditionnelles néfastes, à leur prévention et à leur élimination

56. Les membres du Conseil se sont vivement réjouis que l'évaluation ait mis l'accent sur la violence fondée sur le genre, de sorte que le FNUAP améliore sa programmation et l'assistance qu'il apporte dans les contextes de développement et les situations de crise humanitaire. Ils ont salué les travaux menés par le Fonds pour lutter contre la violence fondée sur le genre dans une perspective de santé publique et de prévention, notamment en combattant des pratiques telles que les mutilations génitales féminines, ainsi que ses travaux en matière d'analyse des données et des tendances dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, de la violence fondée sur le genre et des pratiques traditionnelles néfastes, et ont reconnu que le rôle jouait un rôle important dans les changements sociaux et comportementaux, qu'il suscitait au moyen de stratégies respectueuses des cultures mises en place en consultation avec toutes les parties prenantes, y compris l'État. Ce rôle consistait notamment à sensibiliser les dirigeants politiques au niveau des pays. Les membres du Conseil ont apprécié que les normes culturelles soient prises en compte dans le cadre d'une approche plus ouverte et holistique, incluant les groupes marginalisés ainsi que les hommes et les garçons. Ils ont constaté que les ressources n'étaient pas toujours adaptées et se sont félicités des mesures prises par le FNUAP pour veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées à ses activités contre la violence fondée sur le genre.

57. Les délégations ont demandé des éclaircissements sur les difficultés signalées en matière de coordination interinstitutions au niveau des pays et sur les efforts déployés par les gouvernements pour faire face à la concurrence entre institutions, et se sont dites favorables à l'idée d'accords de gouvernance conclus au niveau mondial pour atténuer cette concurrence. Elles ont encouragé le brassage d'expériences au niveau des pays et l'utilisation de la coopération Sud-Sud pour lutter contre la violence fondée sur le genre. Elles ont indiqué que cette violence devait être combattue dans tous les domaines dans l'ensemble de l'organisation, y compris dans les situations de crise humanitaire lors de la fourniture de services liés à la santé sexuelle et procréative et aux droits s'y rapportant, dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de la personne. Elles ont souligné qu'il importait de disposer de spécialistes de la problématique femmes-hommes et d'utiliser une approche transversale de la violence fondée sur le sexe. Elles ont insisté sur la nécessité d'utiliser une définition commune de la violence fondée sur le genre, qui soit comprise par tous les partenaires. Elles ont suggéré de confier aux Bureaux des Coordonnateurs résidents, dans le cadre du PNUAD révisé, la charge de diriger les programmes de lutte contre la violence fondée sur le genre et pour l'égalité des sexes à l'échelle du système, et, grâce au système du coordonnateur résident, de relier prévention de la fraude et prévention de la violence fondée sur le genre sur le lieu de travail.

58. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a répondu que le Bureau collaborait avec ses homologues des autres organismes des Nations Unies au sein du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation afin de plaider en faveur de la conformité des évaluations du PNUAD aux dispositifs d'évaluation normatifs, tant dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes que par rapport aux normes et règles du Groupe.

59. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a mis l'accent sur l'action menée par le FNUAP dans le cadre de l'Initiative Spotlight, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, pour lutter contre la violence fondée sur le genre, notamment les mutilations génitales féminines et l'excision, dans le cadre de ses trois objectifs porteurs de transformation. Le FNUAP avait adopté pour cela une approche préventive, tenant compte des normes sociales et culturelles au niveau local et s'attachant à l'analyse des données. Le Fonds s'est félicité de la proposition visant à confier au système des coordonnateurs résidents la coordination des travaux interinstitutions sur la violence fondée sur le genre, y compris la violence sur le lieu de travail. S'agissant du contrôle et de la prévention de la fraude, les efforts déployés par le FNUAP pour créer un environnement de travail exempt de crainte en améliorant la formation des responsables et la culture grâce, entre autres, à des audits réguliers, ont contribué à la lutte contre la violence fondée sur le genre et le harcèlement sur le lieu de travail.

60. Le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a expliqué que les PNUAD étaient encore en cours de révision, le groupe de travail tenant à ce qu'ils soient suffisamment détaillés pour être utilisés à des fins de programmation et de présentation de rapports. De même, on ignorait encore si le document stratégique à l'échelle du système serait opérationnel et relié aux PNUAD par des états de résultats et des indicateurs. En outre, étant donné que la confusion existait toujours entre développement et aide humanitaire en ce qui concernait les activités de lutte contre la violence fondée sur le genre, le suivi et l'établissement de rapports sur les programmes du FNUAP relatifs à la violence fondée sur le genre ne porteraient que sur les activités de développement, notamment par l'entremise du système des coordonnateurs résidents. Dans ce contexte, le Fonds se concentrait sur des activités coordonnées entre institutions et partenariats fondées sur le chapitre commun et l'Initiative Spotlight, pour lesquels il existait des cadres de suivi et de rapport. Tous les travaux du Fonds étaient centrés sur l'égalité des sexes, mais le profil des experts en la matière devait évoluer pour tenir compte de l'évolution des problèmes dans ce domaine. Le FNUAP devait continuer d'évaluer l'évolution des problèmes liés à l'égalité des sexes et de rechercher des solutions pour y faire face. Le PNUAD révisé pourrait servir à définir clairement les responsabilités, y compris en matière de financement, dans le cadre des discussions sur le financement du développement.

61. Le Conseil d'administration a pris note de l'évaluation thématique de l'appui du FNUAP à la lutte contre les violences fondées sur le genre et les pratiques traditionnelles néfastes, à leur prévention et à leur élimination (2012-2017) ([DP/FPA/2019/CRP.1](#)).

V. Programmes de pays et questions connexes

62. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a donné un aperçu de deux programmes de pays, au Cambodge et au Niger, ainsi que de la deuxième prolongation du programme de pays de l'Afrique du Sud. Les directeurs régionaux pour l'Asie et le Pacifique, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, ainsi que l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ont, quant à eux, fourni des précisions dans une perspective régionale.

63. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour le Cambodge (DP/FPA/CPD/KHM/6) et le Niger (DP/FPA/CPD/NER/9). Il a aussi approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour l'Afrique du Sud (DP/FPA/2019/3).

Débat consacré à l'UNOPS

VI. Déclaration de la Directrice exécutive

64. Dans sa déclaration, la Directrice exécutive de l'UNOPS a fourni des informations actualisées sur la mise en œuvre du Plan stratégique de l'organisation pour 2018-2021 et a mis en avant les principaux domaines d'intérêt pour 2019. Elle a souligné que l'UNOPS soutenait la réforme du système des Nations Unies et était tout disposé à partager son expérience pour la faire avancer. Les fonds nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable étaient toutefois nettement plus élevés que la contribution que l'Organisation des Nations Unies pouvait apporter. L'ONU devait trouver les moyens de stimuler l'aide publique au développement, en coopération avec d'autres acteurs, pour mobiliser davantage de sources de financement durable, tant publiques que privées. Grâce à son initiative en faveur de l'investissement à impact social, l'UNOPS a encouragé de grands investissements dans les infrastructures durables dont les économies en développement avaient besoin. L'investissement socialement responsable a permis aux investisseurs socialement engagés d'obtenir des profits tout en s'assurant que leurs contributions aient des retombées positives aux niveaux social, environnemental et économique. Fort de décennies d'activité dans des contextes difficiles et de sa volonté d'investir, l'UNOPS s'est attaché à réduire les risques liés aux projets pour permettre au secteur privé de s'engager plus facilement. Il a contribué ainsi à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et à favoriser l'acquisition de connaissances auprès du secteur privé en facilitant l'accès aux technologies et aux savoir-faire. L'UNOPS a encouragé la mise en place d'infrastructures tenant compte des disparités entre les sexes pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et mettre fin aux pratiques discriminatoires liées aux infrastructures.

65. S'agissant du développement et de l'action humanitaire, l'UNOPS s'était forgé une solide réputation pour sa rapidité de réaction et sa capacité d'adaptation en cas de crise ; ainsi, il avait su rétablir rapidement l'électricité alimentant les installations sanitaires et les réseaux de distribution d'eau et d'assainissement à Gaza, et avait contribué à la distribution de nourriture, de carburant et de matériel au Yémen dans le cadre du Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies. Compte tenu de sa capacité à intégrer rapidement les nouvelles technologies dans les projets et à optimiser les ressources, l'intelligence artificielle avait pu être utilisée pour améliorer les interventions humanitaires en Afghanistan et des centres d'appel avaient été installés en Iraq afin d'aider plus efficacement les populations déplacées. La mise à niveau de ses systèmes informatiques lui ont permis d'économiser des heures de travail et l'automatisation de ses processus, de réduire le temps consacré aux achats. L'un des rôles essentiels de l'UNOPS a été d'aider les pays à lutter contre la corruption et la bureaucratie et à améliorer l'efficacité des systèmes d'achats publics. Le Bureau avait obtenu à plusieurs reprises le certificat de niveau « or » récompensant ses pratiques d'achat durables. En 2018, l'UNOPS a lancé deux grandes initiatives visant à ériger en priorité l'égalité des sexes à l'échelle de l'organisation et dans le cadre des projets. Il rendra compte de ces initiatives au Conseil, à sa session annuelle de 2019.

66. Les membres du Conseil ont exprimé leur ferme appui aux activités de l'UNOPS dans les pays en développement, ainsi qu'à celles des organismes des Nations Unies. Ils ont souligné le rôle central joué par l'UNOPS dans la réforme du système des Nations Unies et le repositionnement du système des coordonnateurs résidents, rôle axé sur l'efficacité et la prestation de services communs. Ils attendaient de l'UNOPS qu'il joue un rôle accru vis-à-vis des équipes de pays et dans la conception et l'exécution du PNUAD. L'innovation et les mécanismes de financement novateurs étaient des domaines essentiels dans lesquels l'UNOPS devrait continuer à jouer un rôle central, notamment par des partenariats originaux. Les membres du Conseil se sont félicités du modèle d'activité unique de l'UNOPS, organisation autofinancée qui faisait figure de modèle pour les autres organismes des Nations Unies. L'UNOPS devrait faire du réinvestissement une priorité essentielle sans chercher à maximiser les profits. Les membres du Conseil ont demandé à l'UNOPS de continuer de collaborer avec le système des Nations Unies, tout en évitant la concurrence et les doubles emplois.

67. Les délégations ont encouragé l'UNOPS à concevoir des approches adaptées, axées sur la demande et efficaces en termes de coût pour répondre aux besoins des pays de programme, l'impératif de soutenabilité étant au cœur des priorités opérationnelles, axées sur la gestion durable des projets, des infrastructures et des achats. Cette approche prenait tout son sens pour les activités menées par l'UNOPS dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, conformément aux Orientations de Samoa, ainsi que dans les pays à revenu intermédiaire. D'autres délégations ont mis l'accent sur l'appui apporté par l'UNOPS au secteur public en vue de renforcer les capacités nationales, d'améliorer l'administration publique, de mettre en place des capacités de production et de réagir rapidement aux difficultés opérationnelles. Le rôle joué par l'UNOPS dans la gestion des infrastructures a contribué à promouvoir l'efficacité économique, la sécurité, les emplois locaux, le transfert de compétences, la consolidation environnementale et sociale et la solidité budgétaire. Les délégations se sont félicitées des travaux menés par l'UNOPS dans le domaine des investissements à impact social en Afrique et ont demandé si le Bureau envisageait d'étendre son action à d'autres régions. Elles ont encouragé l'UNOPS à donner suite dans les meilleurs délais aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

68. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les activités menées par l'UNOPS pour articuler action humanitaire et développement et proposer des solutions de paix et de sécurité dans les situations de conflit. Elles ont demandé des précisions sur le rôle de l'UNOPS dans la prévention des conflits, y compris sa collaboration avec le secteur privé, et sur la façon dont l'organisation abordait le développement durable dans les camps de réfugiés à long terme. Elles ont salué les travaux de l'UNOPS sur l'égalité des sexes, y compris la prise en compte systématique du genre dans les programmes et projets, et s'attendaient à ce que l'UNOPS atteigne son objectif de parité femmes-hommes d'ici la fin 2019 et continue de collaborer avec les organismes des Nations Unies dans ce domaine. Elles ont bien accueilli ses travaux sur le mécanisme en faveur de l'égalité des sexes et demandé des précisions sur la manière dont il en faisait la promotion dans la planification du développement.

69. En réponse, la Directrice exécutive a expliqué que l'UNOPS s'employait à répondre aux besoins des petits États insulaires en développement grâce à un modèle qui mettait à profit les centres d'innovation pour mettre la technologie au service des entrepreneurs locaux travaillant avec les pouvoirs locaux. L'UNOPS était parvenu à développer l'investissement à impact social à un niveau tel que le secteur privé lui-même manifestait sa volonté d'investir. Le Bureau a appuyé pleinement la réforme et la création d'un coordonnateur résident indépendant travaillant pour le compte des organismes des Nations Unies. Il avait versé les contributions requises au système des

coordonnateurs résidents et contribué activement à la mise en œuvre du Programme 2030 dans le cadre de l'aide publique au développement et au-delà, y compris via la coopération avec le secteur privé. Il était déterminé à travailler avec les équipes de pays et à élaborer des PNUAD, et souhaitait collaborer avec le Programme des Nations unies pour le développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin de trouver les modalités de participation les plus efficaces à l'action humanitaire et au développement. Le but de l'UNOPS était que les gouvernements tirent parti de l'aide au développement pour faire une meilleure utilisation des ressources publiques et accéder aux financements privés. Le Bureau était prêt à travailler avec les divers organismes pour étudier les services partagés, les pratiques d'achat, l'accès à de nouveaux financements et l'innovation. Investissement social, centres d'innovation ou encore appui aux marchés publics étaient autant de moyens mis à profit par le Bureau pour aider les pays à revenu intermédiaire. Quant à la prévention des conflits, l'UNOPS avait plusieurs casquettes, qu'il s'agisse de mettre en place des mesures d'intervention rapide et d'atténuation des conflits ou d'être un partenaire d'exécution neutre attaché à l'élaboration de nouvelles solutions.

Débat consacré aux questions communes

VII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

70. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD et FENU sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2017 (DP/2019/7). Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a présenté le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2017 : état de mise en œuvre des recommandations » (DP/FPA/2019/2). Le Conseiller juridique de l'UNOPS a présenté le rapport de l'UNOPS sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2017 (DP/OPS/2019/1).

PNUD

71. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes au sujet du PNUD au titre de 2017. La plupart des recommandations du Comité concernant différents pays, les membres du Conseil ont demandé si le PNUD se retrouvait ainsi tenu de prendre des mesures plus systémiques. Premièrement, s'agissant des risques de gestion liés aux partenaires d'exécution, les membres du Conseil d'administration ont noté que, malgré des améliorations, l'évaluation des risques demeurait un sujet de préoccupation, notamment dans le cadre de l'approche harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT), et ils se sont réjouis que des clauses sur les contrôles et la gestion du risque fiduciaire, visant à prévenir la fraude, aient été ajoutées aux accords de programme. Deuxièmement, notant le faible taux de recouvrement des fonds perdus en raison de la fraude, les membres du Conseil d'administration ont encouragé le PNUD à donner suite aux conclusions et recommandations récurrentes concernant la conformité aux règles et procédures opérationnelles en vigueur et l'ont prié instamment d'examiner les procédures afin de déterminer si les bureaux concernés pourraient se concerter plus tôt pour accélérer les procédures et recouvrer les fonds. Troisièmement, s'agissant des faiblesses persistantes en matière d'achats, les membres du Conseil d'administration, tout en prenant note des améliorations constatées, ont encouragé le PNUD à continuer de numériser et d'intégrer les procédures d'approvisionnement, en mettant l'accent sur la centralisation et

l'amélioration de la transparence, de l'intégrité et de la responsabilité. Les délégations ont engagé le PNUD à prendre des mesures pour améliorer le taux d'achèvement des programmes de formation obligatoire du personnel ; demandé à la session annuelle de 2019 pourquoi le montant budgété par le PNUD pour 2018 était supérieur de 50 % à ses dépenses effectives ; encouragé le PNUD à prendre en compte les conclusions récurrentes concernant les faiblesses des technologies de l'information au niveau des pays ; et demandé des précisions sur la façon dont le PNUD traiterait les domaines pour lesquels les opinions d'audit étaient partiellement satisfaisantes.

FNUAP

72. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes et de la situation financière globalement saine du Fonds en dépit des difficultés de financement actuelles, et ont encouragé le Fonds à continuer d'élargir sa base de donateurs et à rechercher des approches de financement et des partenariats novateurs, notamment auprès de donateurs non traditionnels et du secteur privé. Ils ont accueilli avec satisfaction l'augmentation du financement émanant des pays de programme. Ils ont salué les résultats d'audit positifs et les méthodes de gestion adoptées, y compris la gestion fondée sur les audits, faisant fond sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Les délégations ont encouragé les États à respecter leurs engagements financiers et à garantir des contributions prévisibles et pluriannuelles aux ressources de base. Elles ont engagé les États qui étaient en mesure de le faire à accroître leurs contributions. Elles ont demandé des précisions sur la manière dont le Fonds comptait se concentrer sur l'exécution de son Plan stratégique pour 2018-2021 et sur ce que les États Membres pourraient faire pour améliorer la situation en matière de financement. Les délégations ont pris acte des initiatives visant à mieux gérer les partenaires d'exécution et à renforcer les contrôles opérationnels, mais ont suggéré de renforcer la gestion des risques au niveau des pays, y compris dans le cadre de la HACT. Elles se sont félicitées de la mise en œuvre d'une politique officielle de gestion du risque institutionnel et des résultats de l'examen de la qualité entrepris par le Groupe de travail sur le traitement des risques, et ont salué les efforts visant à améliorer le degré d'élaboration du système de gestion des risques. Elles ont également accueilli avec satisfaction la liste récapitulative des microévaluations et le renforcement des capacités du personnel d'effectuer des vérifications ponctuelles, mais insisté qu'il fallait assurer le suivi des résultats, renforcer la méthodologie et utiliser les conclusions des études pour alimenter l'apprentissage et la prise de décisions. Elles se sont félicitées du lancement des audits d'inventaire dans 16 pays en 2019 et de la formation connexe, et ont demandé que la direction en contrôle les ressources et le suivi. Elles ont demandé instamment au FNUAP de respecter les plans d'achat afin d'assurer l'efficacité des opérations et la transparence, et de renforcer le suivi des stocks distribués pour vérifier qu'ils sont utilisés comme prévu. Elles attendaient du FNUAP qu'il s'occupe des questions liées au non-recouvrement et à la non-autorisation d'avances de fonds, car elles étaient liées à la fraude et à la corruption. Elles l'ont félicité des mesures prises pour clore les recommandations d'audit en suspens et l'ont encouragé à continuer d'appliquer ces recommandations. Tout en saluant le passage d'un déficit à un excédent en 2017, elles ont demandé un plan d'action assorti de sous-objectifs clairs pour accroître la part des contributions non affectées et élargir la base des donateurs, notamment dans le cadre du dialogue structuré sur le financement. Elles ont souligné l'importance d'un suivi continu et d'une analyse de sensibilité régulière des engagements au titre des avantages du personnel.

UNOPS

73. Les membres du Conseil se sont félicités de la bonne santé financière de l'UNOPS mais l'ont prié d'élaborer une stratégie pour utiliser efficacement ses excédents croissants. Ils ont accueilli avec satisfaction la liste récapitulative des critères d'achats responsables, mais, notant qu'elle n'était pas toujours appliquée, ont encouragé l'UNOPS à prendre en compte les questions de durabilité dans tous les processus d'achat. Conscients que l'UNOPS s'employait à mettre l'accent sur la prise en compte systématique du genre, ils l'ont invité à prévoir suffisamment de temps et de ressources pour faciliter la mise en œuvre et le suivi de ses activités dans les meilleurs délais. Ils ont encouragé la mise en service en temps voulu du progiciel de gestion intégrée des portefeuilles et des projets et du système de gestion des ressources de l'institution afin de jeter les bases de son système intégré de gestion des risques. Constatant que les auditeurs avaient fait moins de nouvelles recommandations, les délégations ont demandé à l'UNOPS de s'attacher davantage à donner suite aux recommandations en suspens.

Réponse de l'administration

74. En réponse, la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a réaffirmé l'engagement du PNUD à donner suite aux recommandations d'audit et à accroître l'efficacité du développement. Le PNUD avait remanié ses manuels de programmes et de politiques et rationalisé ses procédures opérationnelles pour faciliter la fourniture de l'assistance au niveau des pays. Il avait révisé son approche de la gestion du risque institutionnel afin d'améliorer la gestion des risques et de la mettre en relation avec la planification des programmes. S'agissant du respect des règles et procédures, en particulier relatives au recouvrement, le PNUD présenterait à la session annuelle de 2019 son rapport, ventilé par année et par montant recouvré. Il s'améliorait dans le domaine des achats, notamment grâce à la nomination de spécialistes des acquisitions régionaux. Pour ce qui était de la formation obligatoire, en particulier concernant le harcèlement sexuel et les abus, l'Administrateur avait mis en place un système par lequel le personnel d'encadrement déclarait par écrit si les formations obligatoires avaient été suivies par le personnel ou si les formations en groupe avaient eu lieu et rendait publique toute affaire au niveau du pays. Dans le domaine des technologies de l'information, l'équipe chargée de la sécurité numérique du PNUD s'efforçait d'obtenir la certification ISO 27001. S'agissant de la budgétisation, le PNUD avait enregistré entre 2014 et 2017 une réduction importante des ressources de base par rapport à ses ambitions ; il l'avait compensée par une réduction des dépenses institutionnelles. Tirant les leçons de cette expérience, il avait décidé, dans le cadre du Plan stratégique pour 2017-2021, de construire son budget en fonction de ses recettes. En ce qui concernait les recettes, le PNUD établissait ses prévisions de ressources de base en utilisant une approche de gestion du risque qui faisait appel à différents scénarios possibles pour minimiser les aléas. S'agissant des dépenses, il maintenait son engagement d'éviter tout déficit budgétaire et plaçait pour ce faire les ressources de base excédentaires sur un compte de réserve. En ce qui concernait les faiblesses des projets menés dans les pays, le PNUD vérifiait que chaque bureau de pays appliquait les recommandations d'audit, demandait des comptes aux responsables des bureaux de pays, effectuait des audits par pays entre les audits indépendants et s'inspirait des orientations des évaluations indépendantes. Pour ce qui était du financement commun, le PNUD était soumis à différents types de protocole d'audit : un en tant qu'agent d'administration à l'échelle du système des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et deux autres concernant l'exécution de ses programmes au niveau des pays dans le cadre des programmes conjoints.

75. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a confirmé que le Fonds était à même de suivre l'application des recommandations d'audit ; un membre de la

Direction était spécifiquement chargé de cette tâche. Le FNUAP continuait d'améliorer ses mesures préventives, notamment en maintenant la responsabilité fiduciaire du Conseil d'administration à l'ordre du jour des réunions de sa haute direction, dont les débats sur la performance étaient alimentés par des données à l'échelle nationale et régionale pour assurer une action rapide. En 2018, par exemple, le Fonds avait entrepris une évaluation complète de son programme d'approvisionnement, laquelle avait débouché sur des recommandations.

76. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a déclaré que le Fonds avait adopté des mesures préventives en matière de gestion des risques. Le FNUAP procédait à la révision de son infrastructure informatique, dont le nouveau progiciel de gestion intégré, et s'efforçait d'améliorer sa gestion des risques. La HACT constituait le principal outil de gestion des risques du Fonds pour les audits et les vérifications ponctuelles des partenaires d'exécution. En ce qui concernait l'informatique, les audits des cabinets d'audit indépendants ainsi que les vérifications ponctuelles permettaient de couvrir plus de 90 % des dépenses des partenaires d'exécution. Les mesures prises pour renforcer la gestion des risques portaient notamment sur l'examen des méthodes d'assurance et la révision des politiques relatives aux plans de travail à l'intention des partenaires d'exécution. Le système de gestion des ressources permettait de suivre les résultats en matière de gestion des risques et les plans d'atténuation des risques pour chaque entité. En outre, le FNUAP s'efforçait de différencier les processus de gestion des risques afin de mieux couvrir les risques les plus importants, notamment les audits de « dernière minute » et les transactions et avances en espèces au niveau local. En 2018, le Fonds avait publié une nouvelle politique de gestion du matériel qui contenait des mesures relatives au risque et aux responsabilités ; il avait mis en place des mesures pour contrôler les avances en espèces afin de répondre aux préoccupations liées au recouvrement et comptait entreprendre un examen complet de sa chaîne d'approvisionnement. S'agissant du solde des fonds, le FNUAP avait reporté les fonds reçus pour des activités autres que les activités de base, ce qui représentait des liquidités supplémentaires qu'il pouvait dépenser ; le passage d'une situation de déficit à une situation d'excédent ne constituait pas une rupture importante et n'avait pas d'effet négatif sur la solidité de sa situation financière.

77. Le Directeur du bureau de New York et Conseiller juridique de l'UNOPS a dit que les points soulevés correspondaient à ceux sur lesquels l'UNOPS s'était concentré pour améliorer son efficacité. En ce qui concernait l'égalité des sexes, elle était l'une des questions récurrentes à l'ordre du jour des réunions de la direction de l'UNOPS, et évoluait selon que les mesures adoptées portaient ou non leurs fruits. L'UNOPS souscrivait sans réserve à la proposition d'élaborer une stratégie de gestion de son excédent croissant. Une partie de la réserve était destinée à couvrir les frais et indemnités dues au personnel de l'UNOPS en cas de fermeture du Bureau, compte tenu en particulier de la vulnérabilité potentiellement très importante des projets de l'UNOPS. La plus grande partie de la réserve, devenue indispensable avec le passage au nouveau progiciel de gestion intégré, était destinée à l'innovation et à l'investissement.

78. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/2 relative aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

VIII. État d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

79. La Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD, la Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP et le Directeur du bureau de New York et Conseiller juridique de l'UNOPS ont passé en revue les plans élaborés pour donner suite à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et présenté les progrès réalisés par leurs organisations respectives.

80. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui à la résolution 72/279 et ont souligné qu'il importait de mettre en œuvre la réforme pour que le système des Nations Unies pour le développement soit à même de réaliser le Programme 2030 et les objectifs de développement durable. Des délégations ont noté avec satisfaction que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS avaient versé leur contribution financière en temps et en heure dans le cadre de l'accord élargi de partage des coûts en vue d'une mise en œuvre rapide, et les ont félicités d'avoir signé un accord de reconnaissance mutuelle de leurs politiques et procédures afin d'améliorer leur coopération. Elles ont souhaité savoir quand seraient présentées au Conseil les modifications à apporter aux règles de gestion financière de chaque organisation pour tenir compte du memorandum et demandé au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS de vérifier s'il était nécessaire qu'ils actualisent leurs directives et règles internes pour les conformer aux dispositions de la résolution 72/279. Elles ont encouragé le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à appuyer les efforts déployés par les organismes non-résidents pour renforcer leur action au niveau national et participer davantage au repositionnement. Elles se sont réjouies que le FNUAP copréside le Groupe de refonte du PNUAD et ont demandé aux organismes de développement des Nations Unies de faire en sorte que le PNUAD devienne l'instrument le plus important pour la planification et l'exécution des activités de développement des Nations Unies, en partenariat avec les pays hôtes.

81. Les mêmes délégations ont invité le PNUD et le FNUAP à prendre la résolution 72/279 en considération dans les examens à mi-parcours des plans stratégiques et à ajuster les résultats attendus pour tenir compte des réformes, notamment en matière de responsabilité mutuelle. Elles attendaient avec intérêt l'évaluation du chapitre commun relative à l'effet des travaux menés conjointement dans les six domaines thématiques précédemment définis et ont demandé que les organisations en incluent les résultats dans leurs examens à mi-parcours. Elles ont demandé au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS de collaborer à la mise en œuvre du pacte de financement conformément au dialogue structuré sur le financement en cours afin d'améliorer l'établissement des rapports, la transparence, l'efficacité et de mieux s'acquitter de l'obligation de rendre compte des résultats. Elles ont appelé à harmoniser les classifications, définitions et méthodes de calcul des coûts à l'échelle du système et à faire évoluer le système des Nations Unies pour le développement afin d'assurer une plus grande efficacité administrative et organisationnelle. Les délégations ont de nouveau demandé au système des Nations Unies pour le développement d'atteindre l'objectif fixé par le Secrétaire général, à savoir 50 % de locaux communs d'ici à 2021 et des services entièrement partagés d'ici à 2022. Elles ont accueilli avec satisfaction la création d'un comité directeur qui encourage les synergies dans l'action humanitaire et l'action en faveur du développement et mobilise les énergies au niveau mondial pour intervenir en cas de crise. Elles ont demandé que soient renforcés l'alignement et l'intégration de l'action humanitaire et du développement avec le pilier Paix et sécurité, en particulier s'agissant de la consolidation de la paix, de la prévention des conflits et du renforcement de l'état de droit.

82. D'autres délégations ont demandé des précisions sur la date à laquelle les organisations consulteraient le Conseil d'administration au sujet de la refonte du PNUAD et des rapports des coordonnateurs résidents sur l'exécution du PNUAD. Elles ont proposé que le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS, l'UNICEF, ONU-Femmes et le PAM présentent, conformément au cadre de gestion et de responsabilisation, une mise à jour des progrès du repositionnement pour permettre aux conseils d'administration de remplir leur rôle de supervision, y compris vis-à-vis du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Elles ont demandé au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS de réorienter vers les activités de développement les fonds libérés grâce aux contributions partagées au système des coordonnateurs résidents et d'être informées des progrès accomplis, notamment concernant la collecte des fonds destinés au système des coordonnateurs résidents. Elles comptaient que le PNUAD remanié serait un outil analytique utile pour financer la réalisation des objectifs de développement durable, dans le respect des priorités nationales. Elles ont souligné que le document stratégique à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement, demandé lors de l'examen quadriennal de 2016, devrait être soumis au Conseil économique et social en mai 2019 lors du débat consacré aux activités opérationnelles. Elles ont instamment prié les organisations d'éviter tout retard dans la mise en place de la redevance de 1 % destinée à financer le système des coordonnateurs résidents et souligné qu'il importait d'inclure le secteur privé.

83. En réponse, la Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a souligné que le rôle d'intégrateur du PNUD dans les pays était d'ancrer au niveau local les solutions proposées en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et de renforcer les capacités locales en fonction des besoins nationaux. Grâce à ce rôle, le PNUD aidait le système des coordonnateurs résidents et ses partenaires à analyser les données et à recenser les lacunes dans le cadre des efforts visant à articuler les mandats des organisations et les domaines d'aide au développement, ce qui lui permettait d'adapter son assistance et sa planification aux besoins et problèmes des pays. Comme il était présent dans presque tous les pays et qu'il entretenait des relations de confiance avec les gouvernements, le PNUD était l'acteur idéal pour ce rôle d'intégrateur à l'échelle du système et entre tous les partenaires.

84. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, évoquant le doublement des contributions au titre de la participation aux coûts, a dit que le montant de la part du PNUD (10,3 millions de dollars) signifiait que celui-ci jouait un rôle déterminant dans le succès du nouveau système des coordonnateurs résidents, succès qui reposait sur des gains d'efficacité. Le PNUD, qui s'était engagé à réduire les ressources de base allouées aux fonctions administratives et de les transférer aux programmes, était en bonne voie de tenir cet engagement. Il considérait le PNUAD comme le principal document, à tous les niveaux, régissant les relations du système des Nations Unies pour le développement avec le gouvernement et organisant la présence des organisations dans le pays. Il adhérait pleinement à l'approche empirique des services opérationnels ; seule organisation ayant une présence opérationnelle dans le monde entier et des accords juridiques opérationnels avec les pays hôtes, il était l'organisme idéal pour diriger les services communs. Il avait signé un accord juridique avec le Secrétariat de l'ONU au titre duquel il fournirait des services opérationnels et des ressources au coordonnateur résident.

85. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a souligné que le nouveau PNUAD reposait sur l'appropriation nationale et le développement national durable, que le système des Nations Unies soutenait. La refonte du PNUAD avait été engagée dans le but de regrouper différents mandats pour atteindre la cible ambitieuse de la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030. Elle offrait de nouveaux moyens de travailler ensemble pour répondre aux aspirations nationales

en matière de développement, notamment par l'intermédiaire d'organismes non-résidents, et pour faire face à l'évolution des défis, ce dont les accords de reconnaissance mutuelle prenaient acte. Les organisations terminaient de mettre au point les détails de l'application du prélèvement de 1 % et d'établir des points de référence pour mesurer les gains d'efficacité.

86. Le Directeur du bureau de New York et Conseiller juridique de l'UNOPS a déclaré que l'UNOPS menait des discussions avec les services juridiques de l'ONU pour déterminer si l'accord de reconnaissance mutuelle nécessiterait que l'UNOPS modifie ses règles et procédures. L'UNOPS mettrait à jour ses directives internes pour tenir compte des liens entre le mécanisme d'établissement de rapports, le cadre de responsabilisation et le système des coordonnateurs résidents. Œuvrant à la fois dans les domaines de la paix et de la sécurité, de l'aide humanitaire et du développement, l'UNOPS se félicitait que ces trois domaines soient pris en compte dans l'exercice de repositionnement et de coordination interinstitutions. Les données empiriques étaient essentielles et l'UNOPS était prêt à fournir ses services partout et chaque fois que de besoin dans les domaines relevant de son mandat.

87. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/4 concernant l'état d'avancement de l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

IX. Méthodes de travail du Conseil d'administration

88. Dans sa déclaration, le coordonnateur du groupe restreint, rappelant les principes de cohérence de l'examen quadriennal de 2016 et les décisions connexes du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de celui de l'UNICEF, de celui d'ONU-Femmes et de celui du PAM, a présenté les activités entreprises par son groupe pour améliorer les méthodes de travail du Conseil.

89. Les membres du Conseil ont salué les mesures prises pour améliorer les méthodes de travail dans le cadre du suivi de l'examen quadriennal de 2016 afin de renforcer le rôle de supervision du Conseil. Les délégations attendaient du groupe restreint qu'il veille au respect du règlement intérieur de chaque Conseil d'administration. Elles ont déclaré que les réunions conjointes des Conseils constituaient une instance de coordination et non un organe de décision. Elles souhaitaient que les conseils d'administration travaillent en consultation pour assurer une prise de décision coordonnée et éviter les chevauchements. Elles ont indiqué que les décisions devaient être suivies d'actes concrets et qu'un processus consultatif permanent devait être établi. Elles ont demandé que soit fixé un calendrier de réunions thématiques sur les méthodes de travail, dont l'amélioration était un processus continu dans le cadre duquel les questions étaient abordées au fur et à mesure qu'elles se posaient.

90. Le coordonnateur du groupe restreint a répondu que le groupe continuerait d'examiner les moyens d'améliorer les méthodes de travail du Conseil d'administration. Les débats thématiques du groupe portaient sur les questions soulevées dans le document non officiel du Conseil d'administration de 2017 et dans d'autres documents connexes. Chaque membre du groupe restreint était censé échanger avec le groupe régional auquel il appartenait et recueillir ses observations aux fins d'examen par le groupe central. Celui-ci devrait présenter ses conclusions à la session annuelle de 2019.

91. Le Secrétaire du Conseil d'administration a rappelé que le Secrétariat était résolu à appuyer le groupe restreint et à appliquer les décisions visant à améliorer les méthodes de travail. Depuis l'adoption par le Conseil de la décision 2018/22, le

Secrétariat faisait parvenir aux membres du Conseil, deux semaines avant les sessions, l'ordre du jour commun ainsi que le texte des projets de décision et le tableau récapitulatif des projets, mettait en ligne sur les sites Internet des différents conseils d'administration un calendrier partagé de toutes leurs séances et tenait à jour le programme des négociations afin d'en assurer la coordination. Le Secrétariat continuait de travailler avec les facilitateurs de chaque projet de décision afin de fixer des horaires adaptés pour les consultations.

92. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/3 sur ses méthodes de travail.

Deuxième partie

Session annuelle de 2019

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York,
le 30 mai et les 3 et 4 et 6 et 7 juin 2019**

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2019 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 30 mai, du 3 au 4 juin et du 6 au 7 juin 2019.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail pour sa session annuelle de 2019 (DP/2019/L.2), ainsi que le rapport de sa première session ordinaire de 2019 (DP/2019/8).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 2019 figurent dans le document DP/2019/9, qui peut être consulté sur le site Web du Conseil d'administration.
4. Dans sa décision 2019/25, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2019 :

Deuxième session ordinaire de 2019 : du 3 au 6 septembre 2019.

Débat consacré au PNUD

II. Dialogue interactif avec l'Administrateur et examen de son rapport annuel

5. Dans son allocution, l'Administrateur a souligné les progrès réalisés par le PNUD en 2018 dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2018-2021. Ces progrès étaient étroitement liés à ses efforts visant à accélérer les actions locales et l'impact mondial des Objectifs de développement durable. Le PNUD y est parvenu en repoussant les limites de son mode de raisonnement, d'exécution, d'investissement et de gestion, afin d'avancer plus rapidement vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au cours de la première année de mise en œuvre du plan stratégique, le PNUD a enregistré son niveau le plus élevé d'exécution des programmes en cinq ans : 4,60 milliards de dollars pour les programmes, dont 22 % pour l'objectif 1, 25 % pour l'objectif 2 et 16 % pour l'objectif 3. Pour 22 de ses 27 résultats de développement, le PNUD a réalisé plus de 90 % de l'objectif, dont 19 pour lesquels il a atteint ou dépassé le niveau de 2018. Ces réalisations n'auraient pas pu être possibles sans les importants gains d'efficacité de l'organisation. En 2018, un peu plus de 90 cents de chaque dollar que nous avons dépensé ont été destinés aux programmes et aux services et à la réalisation de résultats de développement, soit une hausse par rapport aux 88 cents de 2017. Les processus opérationnels ont été simplifiés et les directives relatives aux opérations et aux programmes ont été mises à jour conformément.

6. L'Administrateur a attiré l'attention sur les dix observations émises dans son rapport sur les résultats de 2018 et les progrès relatifs au Plan stratégique de 2018-2021 (DP/2019/10). Ces observations découlent d'une analyse rigoureuse des résultats et des rapports publiés par le PNUD en 2018 et signalent les tendances émergentes en fonction des données existantes, à mesure que le PNUD réagissait à la réorientation du plan stratégique. Les observations soulignent que : a) le Programme à l'horizon 2030 et les Objectifs ont été les moteurs du travail accompli par le PNUD dans le monde ; b) le PNUD a promu des méthodes intégrées pour éradiquer la pauvreté multidimensionnelle et faire la promotion du développement ; c) le PNUD a expliqué plus clairement sa priorité visant à ne laisser personne au bord de la route ; d) la nouvelle méthode de travail avec les acteurs humanitaires et les autres acteurs du développement commence

à prendre racine ; e) le PNUD a observé une poussée d'innovation dans son travail de gouvernance ; f) le PNUD est demeuré le partenaire principal des Nations Unies dans le domaine de l'action climatique ; g) bien que le PNUD ait enregistré de bons résultats en matière d'égalité des sexes dans tous ses domaines de travail, il reste encore à faire ; h) le PNUD demeure un partenaire actif et digne de confiance pour l'avancement de la coopération Sud-Sud, avec des flux financiers de plus en plus diversifiés ; i) le PNUD a obtenu des résultats en améliorant sa manière de faire des affaires et en renouant avec la stabilité financière, notamment grâce à des gains d'efficacité et à des économies de coûts ; et j) le PNUD a obtenu d'excellents résultats tout en agissant comme chef de file du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

7. L'organisation a également tiré des enseignements de la mise en œuvre de son plan stratégique en 2018. L'Administrateur a signalé la nécessité de renforcer les efforts dans certains domaines comme celui de la protection sociale, pour lequel un moins grand nombre de bureaux de pays ont déclaré leurs résultats en 2018 par rapport au Plan stratégique précédent pour 2014-2017. Les autres domaines concernés sont les suivants : les activités du PNUD visant à renforcer le leadership et la participation des femmes dans le cadre des activités de prévention des crises et de relèvement, pour lesquelles seuls des progrès minimes ont été enregistrés en 2018 ; son travail pour consolider l'approche précédemment fragmentée du financement des Objectifs ; la nécessité d'améliorer sa performance en matière d'audit ; et la nécessité de mieux soutenir les efforts d'éradication de la pauvreté des pays les moins développés. Le PNUD a continué à utiliser les enseignements tirés des évaluations et des audits pour réaliser des gains d'efficacité, notamment en étendant les services partagés mondiaux, en harmonisant les processus opérationnels et en regroupant les services administratifs. Tous ces efforts s'articulent autour du même objectif : le travail mené actuellement par l'organisation pour renforcer son partenariat avec le système des Nations Unies pour le développement et pour accélérer la mise en œuvre du chapitre commun, conformément à la révision quadriennale exhaustive de la politique sur les activités opérationnelles pour le développement (Résolution 71/243 de l'Assemblée générale). En effet, il demeurera indispensable de forger des partenariats robustes pour mettre en œuvre le plan stratégique, notamment par une collaboration croissante avec les institutions financières internationales et le secteur privé. En dépit de cette évolution positive, les ressources sont cependant demeurées fragiles. Seules 12 % des ressources du PNUD étaient régulières (de base), une situation qui a eu un impact sur sa capacité à se montrer flexible pour fournir des services et atteindre les résultats visés.

8. L'Administrateur a identifié trois enjeux internationaux en 2019 qui, s'ils sont bordés d'une manière intégrée, aideraient à accélérer les progrès vis-à-vis des objectif suivants et à en élargir la portée : inégalités, changements climatiques et migrations et déplacements. Il a insisté sur le fait que les changements climatiques sont la question déterminante de notre époque, une question qui montre à quel point il est nécessaire d'adopter une approche intégrée pour mener à bien le Programme 2030. Le PNUD possède le plus important portefeuille d'actions sur le climat des Nations Unies puisqu'il porte assistance à plus de 140 pays pour mettre en œuvre leur contribution déterminée au niveau national (CDN). Le PNUD s'est montré engagé, responsable, capable et déterminé à aider tous ses partenaires à revoir leurs ambitions à la hausse et à accélérer leurs progrès en vue de la réalisation des Objectifs, notamment à l'occasion du Sommet Action Climat organisé en septembre 2019. Par le biais de ses investissements locaux et internationaux, le PNUD était résolu à faire sa part d'efforts pour que ce sommet soit une réussite, notamment en travaillant avec les pays pour élaborer des plans concrets visant à accroître leur CDN d'ici 2020.

Déclarations prononcées au nom d'un groupe régional ou d'un pays

9. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le PNUD pour ses réalisations considérables en 2018 vis-à-vis du Plan stratégique pour 2018-2021, en particulier étant donné les défis rencontrés par l'organisation pour se dissocier du système des coordinateurs résidents et des changements internes qu'il a donc fallu apporter. Ils ont accueilli favorablement l'atteinte de la parité hommes-femmes parmi les hauts fonctionnaires de l'organisation et son budget équilibré pour la deuxième année consécutive. Ils ont salué l'augmentation notable des activités du PNUD relatives aux personnes handicapées, comme en témoigne l'intégration rapide de cette question dans les programmes et résultats au niveau des pays. Les membres du Conseil d'administration se sont montrés satisfaits de l'approche continûment novatrice du dialogue interactif et de l'importance qu'il accorde aux changements climatiques. Ils ont soutenu le rôle joué par l'organisation pour aider les pays à réaliser leur CND et se sont félicités des trois priorités interdépendantes fixées pour 2019 dans le rapport annuel : changements climatiques, inégalités et migrations et déplacements. S'agissant de la réforme, ils ont salué le rôle d'intégrateur joué par le PNUD pour garantir sa propre efficacité et celle du système dans son ensemble pour faire face à des enjeux complexes tels que les changements climatiques, et pour guider le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Ils se sont félicités du PNUD « nouvelle génération » et ont exprimé leur plein appui à la transformation engagée. Un groupe a souligné la nécessité, dans le cadre du nouveau système de coordonnateurs résidents, d'examiner les bureaux multipays dans les sous-régions, tant sous l'angle de l'efficacité que de l'efficacit , y compris en leur allouant un financement ad quat pour assurer des r sultats   long terme et favoriser leur viabilit . Le groupe a mis en avant la situation particuli re et fragile des petits  tats insulaires en d veloppement et des pays   revenu interm diaire, qui connaissent des taux  lev s de pauvret  et d'in galit  et o  certains groupes de population risquent de retomber dans la pauvret .

10. Les membres du Conseil d'administration ont insist  sur le fait que l'objectif sous-jacent et commun du Programme 2030 et des Objectifs est l' limination de la pauvret  sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, une condition indispensable du d veloppement durable. En tant qu'objectif, l' limination de la pauvret  doit  tre int gr    toutes les politiques et trait  d'une mani re multi-dimensionnelle. Ils ont soulign  l'importance de renforcer les capacit s nationales pour la r alisation des Objectifs, conform ment aux priorit s nationales. Ils ont exprim  leur solide soutien au r le jou  par l'organisation en tant que lien entre l'action humanitaire, le d veloppement et la paix, partant de l'id e que le d veloppement est pr ventif et qu'il doit  tre int gr  dans l'action humanitaire et dans le travail pour la paix. Dans ce domaine, le PNUD devrait tenir compte des liens  troits entre le d veloppement durable, l'action humanitaire et les activit s de consolidation de la paix, conform ment   la r vision quadriennale et tel que r affirm  par la r solution [72/279](#) sur le repositionnement du syst me des Nations Unies pour le d veloppement. Pour mener   bien le Programme 2030, il s'est av r  indispensable de trouver des ressources de base suffisantes et pr visibles pour les activit s de d veloppement, qui ont donn  au PNUD et aux autres acteurs la capacit  de r pondre aux priorit s des pays qui  voluent et se renouvellent rapidement. Ils ont indiqu   tre toujours pr occup s par le d s quilibre entre les ressources de base et les autres ressources, et ont insist  sur l'importance d'un financement de base pr visible et pluriannuel. Ils esp raient que le pacte de financement contribuerait   la r alisation de cet objectif. Un groupe a soulign  que le Bureau des Nations Unies pour la coop ration Sud-Sud sert d'articulateur de la coop ration Sud-Sud au sein du syst me des Nations Unies. La coop ration Sud-Sud a continu  de renforcer la coop ration internationale en

vue de la réalisation des Objectifs et continué de compléter la coopération Nord-Sud plutôt que de s'y substituer.

Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD

Changements climatiques

11. Le Conseil d'administration a tenu un dialogue interactif qui a permis à ses membres de s'entretenir avec l'Administrateur et les hauts fonctionnaires sur l'offre de développement du PNUD en 2018 par rapport aux objectifs du plan stratégique. Les changements climatiques en étaient l'un des thèmes centraux, notamment les contributions apportées par chaque pays dans le cadre de sa CND. Les discussions à propos des résultats du PNUD en 2018 étaient axées sur deux questions du Plan stratégique pour 2018-2021 : Que souhaitons-nous accomplir ? Que souhaitons-nous que soit le PNUD ?

12. Le Président du Conseil d'administration, également Représentant permanent de la République de Corée, s'est joint à l'Administrateur du PNUD et aux directeurs du Bureau régional pour l'Afrique et du Bureau pour les relations externes pour participer au dialogue interactif, tandis que des collègues du bureau national du PNUD en Équateur ont participé par visioconférence aux discussions sur les changements climatiques.

13. Les membres du Conseil ont souligné les progrès importants réalisés par le PNUD en 2018 par rapport aux objectifs de son Plan stratégique pour 2018-2021. Ces progrès étaient d'autant plus notables au vu des difficultés inhérentes rencontrées par le PNUD alors qu'il se dissociait du système des coordinateurs résidents et mettait en œuvre les changements internes requis. Malgré ces difficultés, le PNUD est parvenu à atteindre la parité hommes-femmes au sein de ses hauts fonctionnaires et à équilibrer son budget pour la deuxième année consécutive. Les membres du Conseil ont incité le PNUD à continuer à agir comme intégrateur du système des Nations Unies pour le développement et de toutes les parties prenantes en aidant les pays à mettre en œuvre le Programme 2030 et les Objectifs.

14. Les délégations ont observé que ce rôle d'intégrateur reposait sur la capacité unique du PNUD à adopter une vision d'ensemble et à relier les divers éléments qui ont révélé l'interconnectivité entre les défis du développement et leurs solutions. À cette fin, le PNUD a dû s'appuyer sur son expertise en matière d'éradication de la pauvreté, de gouvernance, de participation politique et d'approches fondées sur les droits humains, autant d'éléments qui sont partie intégrante de son mandat et qui sont essentiels pour s'attaquer aux trois grands défis que sont les changements climatiques, les inégalités et les migrations et déplacements. Toujours dans cette optique, le PNUD a agi pour renforcer la coopération, les analyses conjointes, la résilience et la poursuite de résultats collectifs dans le cadre des activités humanitaires, de développement et de paix. Puisque tout cela n'aurait pas été possible sans financement, le PNUD a dû continuer à jouer son rôle crucial de responsable des fonds d'affectation spéciale verticaux, tels que le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), et à aider les gouvernements à réviser leur formule nationale de financement. En dépit de ces réalisations notables, les délégations ont encouragé le PNUD à communiquer davantage avec les parties prenantes à propos de son travail et de ses résultats. En réponse aux défis complexes et multidimensionnels du Programme 2030, le système des Nations Unies pour le développement, avec le PNUD comme intégrateur, a dû intensifier ses efforts d'intégration et la recherche de partenariats novateurs, particulièrement avec le secteur privé.

15. Au sujet des changements climatiques, le Président du Conseil d'administration a souligné qu'un grand nombre de pays en développement, notamment les petits États

insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA), peinaient à mettre en œuvre leur CDN et à accéder aux ressources du FVC. Étant donné que le PNUD avait un rôle essentiel à jouer pour soutenir ces pays les plus vulnérables, le Président a demandé de quelle manière il aidait les PEID et les PMA à mettre en œuvre leur CDN et à accéder aux ressources du FVC. L'Administrateur a souligné qu'en 2019, le PNUD s'est concentré sur le ralliement de la communauté internationale et sur la révision à la hausse des ambitions du Sommet Action Climat. Tout au long de l'année et jusqu'en 2020, le PNUD maximisera ses efforts pour collaborer étroitement avec les programmes des pays, sur leur demande, afin d'examiner leur stratégie nationale pour le climat et leur CDN, et de les aider à identifier les domaines où ils pourraient se montrer plus ambitieux et explorer de nouvelles pistes de travail, dans le cadre d'un écosystème à partenariats multiples.

16. Selon les membres du Conseil, les changements climatiques sont l'un des plus grands défis de notre époque, un défi qui nécessite une approche multidimensionnelle rassemblant toutes les parties prenantes. Le rôle d'intégrateur du PNUD est essentiel pour s'attaquer aux changements climatiques, et sa vaste présence dans les pays, son expertise technique et ses capacités opérationnelles font de lui le moteur idéal de l'action sur le climat. Le soutien que le PNUD apporte aux pays lors de la formulation leur CND est crucial et devrait permettre de revoir à la hausse les ambitions du Sommet Action Climat, qui s'est tenu en septembre 2019.

17. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/6 sur le rapport annuel de l'Administrateur du PNUD.

III. Égalité des sexes au sein du PNUD

18. L'Administrateur du PNUD a ouvert le débat sur ce point et le Directeur par intérim du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté le rapport annuel de l'Administrateur sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes pour 2018 (DP/2019/11).

19. Les membres du Conseil se sont félicités du travail effectué par le PNUD pour favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'égalité des sexes et l'autonomisation économique et politique des femmes étaient au cœur de la réalisation des Objectifs, tandis que les droits des femmes et des filles étaient en rapport avec tous les résultats du PNUD. Les membres du Conseil ont salué l'approche du PNUD qui considère les femmes comme agents du changement et ont encouragé le PNUD à renforcer sa collaboration avec ONU Femmes, notamment pour lutter contre la violence faite aux femmes par le biais de l'Initiative Spotlight et pour relever les défis de mise en œuvre. La lutte contre la violence faite aux femmes sous toutes ses formes représentait une priorité des activités liées au genre dans l'ensemble du système. Dans le cadre de ces activités, le PNUD devrait solliciter la participation du secteur privé et établir des partenariats de coopération Sud-Sud.

20. Les délégations ont accueilli favorablement l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les actions visant à éradiquer la pauvreté et aider ceux qui accusent le plus grand retard. L'analyse de l'intersectionnalité de l'égalité des sexes avec les changements climatiques, les catastrophes, les déplacements, les conflits et les migrations, telle qu'exposée dans le rapport annuel, reflétait la complexité de ces enjeux et de leurs causes fondamentales. Il a été demandé au PNUD de : a) promouvoir le leadership, la représentation et la participation politiques des femmes, notamment sur toutes les questions liées aux femmes, à la paix et à la sécurité ; b) corriger les aspects discriminatoires des normes sociales et liées au genre en promouvant des changements juridiques et politiques ; c) renforcer les capacités des gouvernements à produire des données pour comprendre les causes fondamentales des injustices et des violences

fondées sur le genre ; d) exploiter les avantages comparatifs des organismes des Nations Unies afin d'adopter une approche globale ; et e) encourager une culture organisationnelle favorisant un environnement de travail propice à la parité hommes-femmes à tous les niveaux.

21. Un groupe de délégations a salué l'engagement de la direction du PNUD en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il s'est déclaré satisfait que le PNUD ait atteint les exigences du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et que la parité hommes-femmes ait été atteinte au sein des hauts fonctionnaires. Il a apprécié les résultats obtenus par le PNUD en ce qui concerne la participation des femmes aux décisions liées à la gestion des ressources naturelles, de l'énergie et de l'action sur le climat. Il a accueilli favorablement la création du Bureau de crise qui permet de soutenir les femmes dans leur rôle d'agents du changement et de mieux intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la gestion des crises. Il a encouragé le PNUD à continuer à investir dans son équipe chargée de l'égalité des sexes, dans la décentralisation des capacités liées au genre, dans des pratiques communautaires et dans l'apprentissage par l'audit et l'évaluation. Il a demandé au PNUD de récompenser les cadres en leur offrant des primes et de les tenir responsables des résultats. Enfin, il a demandé si le million de dollars investi par le PNUD pour l'intégration de l'égalité des sexes était suffisant, et a encouragé le PNUD à atteindre l'objectif de 15 % du budget des programmes de pays consacré à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

22. En réponse à cela, le Directeur par intérim du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a déclaré que l'écart entre les sexes représentait un impératif de développement. L'importance accordée à la parité des sexes au niveau des hauts fonctionnaires et dans l'ensemble de l'organisation démontre l'engagement du PNUD en faveur de l'égalité des sexes et de la transformation de la culture organisationnelle. Le PNUD investit actuellement dans l'égalité hommes-femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité, où il espère atteindre la parité, soit 50 %, en 2019. En outre, le PNUD collabore sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes avec les organismes de l'ensemble du système des Nations Unies et par le biais du chapitre commun.

23. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes pour 2018-2021 (DP/2019/11).

IV. Rapport sur le développement humain

24. Conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, le Directeur du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain a présenté des informations actualisées sur les consultations relatives au rapport sur le développement humain organisées dans divers forums en 2019.

25. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement l'axe thématique du rapport relatif aux inégalités ainsi que la portée des partenariats et des consultations du Rapport mondial sur le développement humain au cours de son élaboration. Ils ont encouragé le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain à continuer de travailler en partenariat et à aspirer à la complémentarité. Ils ont demandé des informations sur les liens entre le rapport et les efforts déployés dans l'ensemble du système pour se rassembler autour des données, sur l'utilisation du rapport par le PNUD et le système des Nations Unies, en particulier au niveau des pays (par le biais de rapports nationaux sur le développement humain) et sur les types d'innovation recherchés par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain dans le cadre de sa nouvelle approche

des rapports. Ils ont demandé des clarifications quant au niveau de détail et de profondeur de l'examen des inégalités.

26. En réponse, le Directeur du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain a réaffirmé que le Bureau a collaboré avec des partenaires, tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et a cherché à compléter les recherches et les analyses existantes sur la thématique des inégalités en y intégrant des innovations à valeur ajoutée. En essence, le rapport de 2019 a apporté une perspective unique qui dépasse les simples revenus. Le Directeur a souligné que l'indice du développement humain (IDH) continue d'être un indicateur important pour un vaste éventail de parties prenantes, notamment les universitaires, la communauté financière et les États membres, et que ce vaste intérêt a entraîné une augmentation de la demande de statistiques de meilleure qualité. Le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain a travaillé en étroite collaboration avec la communauté statistique, mis sur pied un comité consultatif sur les statistiques et participé activement aux travaux de la Commission statistique pour tenir ses membres informés des préoccupations des États membres. Le Directeur a souligné le fait que les rapports régionaux et nationaux sur le développement humain continueront d'être essentiels.

27. Le Conseil d'administration a pris note des informations actualisées fournies par le secrétariat à propos des consultations relatives au le Rapport sur le développement humain 2019.

V. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

28. Le Directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique a présenté brièvement le document du programme de pays (DPP) pour le Congo, ainsi que la première prolongation d'un an du programme de pays pour le Timor oriental et la Tunisie et la prolongation de deux ans du programme de pays pour les Comores, en vue de leur approbation par le Conseil d'administration.

29. Les délégations n'ont émis aucun commentaire sur ce point.

30. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le document du programme de pays pour la République du Congo ([DP/DCP/COG/3](#)).

31. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ([DP/2019/12](#)), des programmes de pays pour le Timor oriental et la Tunisie, telle qu'approuvée par l'Administrateur du PNUD.

32. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation de deux ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, du programme de pays pour les Comores (voir [DP/2019/12](#)).

VI. Évaluation

33. Le Directeur du Bureau d'évaluation indépendant (BIE) du PNUD a présenté son rapport annuel de 2018 sur l'évaluation ([DP/2019/16](#)), l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD ([DP/2019/13](#)) et la réponse du BIE à la politique d'évaluation du PNUD ([DP/2019/15](#)). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a fourni la réponse de la direction à l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD ([DP/2019/14](#)) ainsi qu'à l'évaluation de l'appui à la réduction de la pauvreté du PNUD dans les PMA, laquelle a été soumise au Conseil lors de sa première séance régulière de 2019 ([DP/2019/4](#)).

Rapport annuel sur l'évaluation et examen de la politique d'évaluation du PNUD

34. Un groupe de délégations a salué les réussites du PNUD, qui est parvenu à établir une fonction d'évaluation indépendante et efficace, et à renforcer les capacités nationales d'évaluation. Il a souligné la nécessité d'améliorer la planification des évaluations décentralisées, mais aussi leur qualité et leur utilisation à des fins d'apprentissage, de responsabilisation et de communication. De telles améliorations devraient porter sur le renforcement des capacités du BIE, l'augmentation des investissements dans l'évaluation et la révision de la politique d'évaluation. Les délégations auraient aimé obtenir des informations sur les outils dont dispose la fonction d'évaluation pour évaluer l'impact des nouveaux éléments du travail du PNUD en vertu du Plan stratégique pour 2018-2021, en particulier la participation du BIE à l'élaboration des résultats et des indicateurs utilisés pour évaluer la fonction d'intégrateur du PNUD, et sur les projets d'évaluation des résultats du PNUD en ce qui a trait à la mise en œuvre du plan d'engagement avec le Conseil. La révision de la politique a donné l'occasion d'élaborer des directives pour aider le PNUD à mieux intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'évaluation. Le BIE devrait continuer à évaluer la performance du PNUD en ce qui concerne le lien entre action humanitaire, développement et paix tandis que le PNUD devrait réaliser l'évaluation prévue de la prévention des conflits durant son cycle 2018-2021. Comme le BIE a décidé de réduire son soutien au Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE), le groupe de délégations a encouragé le PNUD, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, à soutenir la réalisation d'évaluations indépendantes dans l'ensemble du système, en tant que membres du GNUE et sous la direction du Secrétariat général.

35. Dans sa réponse, le Directeur du BIE a souligné que son organisation travaille de concert avec la direction à l'amélioration de la fonction d'évaluation du PNUD par le biais de la nouvelle architecture d'évaluation et par le déploiement de membres régionaux du personnel du BIE travaillant au sein du PNUD et des organismes des Nations Unies. Le BIE se concentre sur l'apprentissage au début et à la fin des évaluations des pays, de pair avec les partenaires nationaux. Cela a entraîné une réduction significative du temps et du coût moyens des évaluations des programmes des pays. Le BIE met l'accent sur l'efficacité et l'efficacités, mais également sur l'élément humain, par le biais de partenariats et d'un dialogue constructif. Le BIE devrait faire participer les membres du Panel consultatif sur l'évaluation et l'audit et le Comité consultatif sur l'évaluation pour mesurer les éléments qualitatifs des partenariats. Les politiques et la statut indépendant du BIE, en sa qualité de plus grand bureau d'évaluation au sein du système des Nations Unies, sont reproduits par d'autres organismes des Nations Unies.

36. Le Directeur par intérim du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a déclaré que le PNUD avait à cœur de s'attaquer au 28 % de taux d'évaluation « insatisfaisant ». Le PNUD a déjà établi la primauté des évaluations pour l'élaboration et la mise à jour des programmes des pays et travaille pour garantir une amélioration de ce taux allait en 2019.

Évaluation de l'appui du PNUD aux efforts de réduction de la pauvreté dans les PMA

37. Au cours de la seule intervention sur ce point, une délégation a encouragé le PNUD à définir clairement sa valeur ajoutée dans les pays lors du processus d'appropriation nationale des solutions intégrées. Le PNUD a bâti de solides partenariats au niveau national avec une vaste participation de toutes les parties prenantes, notamment le secteur privé. Le PNUD devrait accorder la priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de longue durée, en tenant compte de la nature multidimensionnelle de la pauvreté, et à l'établissement de rapports sur les différentes phases de ces programmes. L'organisation devrait préciser de quelle manière elle entend renforcer son

travail et intégrer dans ses programmes les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap.

38. Le Directeur par intérim du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a affirmé que le processus interactif suivi pour les évaluations était un bon modèle qui méritait d'être reproduit. Il était d'avis que le travail du PNUD devait s'appuyer sur une définition large de l'appropriation nationale, englobant les institutions publiques nationales et privées, la société civile et les universitaires. Le PNUD a travaillé avec des partenaires nationaux pour établir un budget axé sur les Objectifs qui ne laisse personne au bord du chemin, en collaborant avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Lorsqu'il travaillait avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le FCV pour accélérer le décaissement des fonds destinés aux PMA, le PNUD s'est attaqué, en collaboration avec la Banque mondiale, au problème connexe des capacités nationales absorption de l'aide.

39. Le Directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique a souligné que l'appropriation nationale et les programmes à long terme étaient cruciaux pour le continent africain alors que les partenariats du PNUD mettaient l'accent sur les institutions. Comme les obstacles au développement des pays dépassent souvent la sphère du développement lui-même et qu'ils nécessitent une approche transfrontalière embrassant différents piliers, notamment dans les contextes fragiles, le PNUD a créé des laboratoires d'intégration dans les régions transfrontalières accablées par la pauvreté et l'exclusion. Pour que ces efforts portent leurs fruits, il était essentiel d'intégrer des stratégies de réduction des risques de catastrophe aux programmes de développement. L'un des grands défis était d'optimiser les fonds destinés à l'Afrique au profit de l'Afrique, tout en s'attaquant aux flux financiers illicites et à la question des fonds offshore. Par ailleurs, la Zone de libre-échange continentale africaine a permis de créer l'environnement adéquat pour encourager la participation des femmes.

40. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/7 sur l'évaluation du PNUD.

VII. Fonds d'équipement des Nations Unies

41. L'Administrateur associé par intérim, également Directeur du Bureau régional pour les pays arabes du PNUD, a présenté ce point tandis que le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté le rapport sur ses résultats de 2018 (DP/2019/18). Deux collègues travaillant sur le terrain ont présenté leur travail sur l'inclusion financière et le développement de la finance locale, respectivement ; le responsable de la Plateforme d'investissement dans les PMA a ensuite expliqué comment le FENU a élargi sa boîte à outils de financement.

42. Les membres du Conseil ont salué les réalisations du FENU en 2018 par rapport à son Cadre stratégique pour 2018-2021, au Programme 2030 et au Plan d'action d'Addis Abeba. Le Fonds a joué un rôle essentiel au sein des PMA et en tant que fer de lance de mécanismes de financement novateurs. Le FENU devrait continuer à travailler là où les sources de financement sont rares et où des idées novatrices sont requises, et rechercher de nouveaux partenariats pour qui viendront financer les Objectifs. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le travail du FENU pour lancer le tout premier fonds négocié en bourse affilié aux Nations Unies coté à la Bourse de New York. De telles initiatives ont encouragé les investisseurs à aligner leurs placements sur les Objectifs et à investir dans des endroits qu'ils auraient peut-être autrement évités en raison des risques. L'engagement du Fonds à explorer de nouveaux instruments financiers et mécanismes de décentralisation fiscale était primordial ; ces derniers ont donné aux autorités locales la latitude nécessaire pour agir et contribué à autonomiser les communautés locales. Les délégations ont encouragé le FENU à concevoir, mettre en

place et développer des mécanismes permettant de transférer des fonds vers les échelons locaux en appui au développement résilient face aux changements climatiques, à la gestion des risques de catastrophe, aux villes durables, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Il était important que le Fonds évalue non seulement l'accès aux services financiers, mais également les changements de comportement et d'utilisation. Les membres du Conseil ont salué les efforts du Fonds pour collaborer avec les organismes des Nations Unies sur le déploiement d'outils financiers et d'expertise financière, et son engagement à partager les meilleures pratiques avec l'ensemble du système. Ils ont fortement encouragé les États membres à financer pleinement les ressources de base du FENU afin qu'il puisse remplir son mandat. Ils ont recommandé au PNUD de s'inspirer de l'expertise du FENU pour développer des approches de financement novatrices.

43. Les membres du Conseil issus des PMA ont félicité le FENU pour avoir mis la finance au service des pauvres. Le Fonds a démontré qu'une petite organisation guidée par une vision stratégique peut jouer un rôle important en permettant aux flux financiers d'arriver là où les besoins sont les plus pressants, prouvant aux investisseurs publics et privés ce qu'il était possible de faire. Le FENU a démontré comment de petits montants de capital-risque bien ciblé pouvaient les rendre plus inclusifs, par exemple par le biais du financement numérique. Ils ont également félicité le FENU pour son leadership intellectuel, notamment en matière de financement mixte. Le Fonds a joué un rôle important dans le maintien des PMA au cœur des discussions sur le développement. En revanche, ils ont exprimé leur inquiétude quant à l'insuffisance continue des ressources de base du FENU et ont lancé un appel aux États membres pour qu'ils contribuent au FENU afin que celui atteigne ses objectifs de financement. Ils ont encouragé le PNUD et le FENU à poursuivre leurs discussions avec la Banque mondiale pour explorer de nouvelles manières de débloquer des ressources pour les PMA.

44. Le Secrétaire exécutif du PNUD a répondu que le Fonds organisera des séances informelles en 2019 pour partager les enseignements tirés des évaluations ainsi que l'apprentissage en temps réel des innovations, et pour aborder ouvertement le sujet des fonds négociés en bourse.

45. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/8 relative au rapport sur les résultats du FENU en 2018.

VIII. Volontaires des Nations Unies

46. L'Administrateur associé par intérim, également Directeur du Bureau régional pour les pays arabes du PNUD, a présenté le point tandis que le Coordinateur exécutif des Volontaires des Nations Unies (VNU) a présenté le rapport de l'Administrateur sur les VNU (DP/2019/19).

47. Les membres du Conseil ont félicité les VNU pour les progrès réalisés par rapport à leur Cadre stratégique pour 2018-2021, pour leur soutien aux États membres et au système des Nations Unies par le volontariat et l'engagement des Volontaires des Nations Unies, ainsi que pour leur efficacité institutionnelle. Ils ont bien accueilli le fait que les VNU avaient « répondu aux attentes ou les avaient dépassées » pour la majorité de leurs résultats, et étaient heureux du virage effectué par les VNU, de la mise en œuvre autonome de projets à la fourniture d'aide aux États membres pour l'intégration du volontariat dans leur plan national de développement. Ils ont reconnu le rôle rassembleur des VNU dans les débats internationaux sur le volontariat, en particulier dans le contexte du Plan d'action pour intégrer le volontariat dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Rapport 2018 sur l'état du volontariat dans le monde. Ils ont accueilli avec satisfaction la hausse significative du nombre de Volontaires des Nations Unies.

48. Les délégations ont reconnu la solide relation entre les VNU et les organismes des Nations Unies et attribuent la réalisation de la majorité de ses objectifs au volontariat mobile, en particulier au niveau des pays. Ils ont accueilli favorablement la collaboration des VNU avec les organisations régionales qui favorisent le volontariat, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la tendance à la hausse du nombre de Volontaires des Nations Unies recrutés, et les contributions des VNU au renforcement des capacités nationales pour le Programme 2030 et la coopération Sud-Sud. Le fait que 80 % des Volontaires des Nations Unies internationaux étaient originaires du Sud a servi de base à l'appropriation nationale des Objectifs. Un solide soutien a été exprimé pour que les VNU promeuvent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en mettant en avant des femmes et des jeunes volontaires, luttent contre l'exploitation et les agressions sexuelles, et promeuvent leur rôle dans les pays dans le cadre de la sensibilisation des populations aux Objectifs. Ils ont salué le rôle des VNU et des Volontaires des Nations Unies dans les contextes de crise, dans la promotion de la paix, de la sécurité, de l'action pour le climat, des droits de la personne et de la cohésion sociale, et ont reconnu que leur Programme des jeunes professionnels ayant un handicap était un outil inclusif pour le système des Nations Unies.

49. Les délégations ont félicité les VNU pour les transformations organisationnelles et numériques ainsi que le repositionnement stratégique qu'ils avaient opérés dans la lignée de la réforme des Nations Unies, ainsi que l'impact qu'ils ont eu sur les réductions de coûts. Ils ont souligné que le Fonds bénévole spécial pour les VNU et le Programme de financement entier, qui s'ajoutent aux ressources de base du PNUD, constituaient d'importantes sources pour aider les VNU à mettre en œuvre leur cadre stratégique. Ils ont encouragé les États Membres à contribuer à de tels fonds et ont demandé que l'Administrateur du PNUD dirige les efforts pour explorer des possibilités de financement novatrices pour les VNU.

50. Le Secrétaire général adjoint pour les ressources humaines du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a souligné le rôle clé des Volontaires des Nations Unies dans un éventail de fonctions au sein du système des Nations Unies. Les Volontaires des Nations Unies constituent une importante force en faveur de la diversité, et ont fait la promotion de questions relatives aux jeunes et aux personnes vivant avec un handicap. Ils ont joué un rôle central dans le programme de réforme des Nations Unies, dans les réformes relatives à la paix et à la sécurité et dans Initiative Spotlight et le Fonds pour la consolidation de la paix. En 2018, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a signé un protocole d'entente avec les VNU qui permettait aux volontaires des Nations Unies de servir dans les bureaux et les départements des Nations Unies et de continuer à travailler pour les Nations Unies une fois leur affectation de Volontaire des Nations Unies terminée.

51. Dans sa réponse, le coordinateur exécutif des VNU a confirmé que les VNU continueront de travailler avec les organismes régionaux et internationaux pour promouvoir le volontariat et qu'ils rechercheront et favoriseront la diversité et l'égalité des sexes dans le volontariat. Il a incité les États membres à soutenir les VNU par le biais du Fonds bénévole spécial afin qu'ils puissent continuer d'accroître le nombre de volontaires et de promouvoir le volontariat.

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/9 sur le rapport de l'Administrateur sur les VNU.

Débat consacré au FNUAP

IX. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel

53. Dans son allocution (disponible sur [Papersmart](#)), la Directrice exécutive du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) a présenté les progrès et les défis de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 [DP/FPA/2019/4 (Part I)], son rapport statistique et financier (DP/FPA/2019/4 (Part I/Add.1) et son rapport sur les recommandations de 2018 du Corps commun d'inspection [DP/FPA/2019/4 (Part II)]. Le quinzième anniversaire du FNUAP et le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement (CIPD) en 2019 ont été l'occasion de célébrer les réalisations et d'examiner défis. Dans sa déclaration politique, la cinquante-deuxième séance de la Commission de la population et du développement a réaffirmé l'existence du programme de la CIPD ; tous les États membres ont convenu que les principes de la CIPD étaient essentiels à la réalisation des Objectifs de développement durable. Le FNUAP travaillait à l'inclusion d'un ensemble essentiel de services de santé sexuelle et reproductive dans les politiques de couverture maladie universelle afin que les programmes nationaux répondent aux besoins des populations, tant dans les contextes humanitaires que de développement.

54. La Directrice exécutive a mis en lumière les actions de l'Initiative Spotlight pour éliminer la violence faite aux femmes et atteindre les personnes jusqu'alors les plus délaissées, notamment les personnes vivant avec un handicap. L'universalité était l'un des principes directeurs du programme d'action de la CIPD. Le travail que le FNUAP a réalisé sur les données s'est avéré essentiel pour « voir » les personnes les plus délaissées et comprendre leurs besoins afin qu'elles puissent bénéficier des trois résultats porteurs de transformation du Fonds : zéro besoin non satisfait en matière de contraception ; zéro décès maternel évitable ; et zéro violence sexiste et pratique néfaste.

55. En 2018, le FNUAP a réalisé des progrès solides et constants par rapport à son Plan stratégique pour 2018-2021. Le FNUAP a mobilisé plus de ressources que jamais tout en continuant de faire preuve de prudence fiscale, d'améliorer l'efficacité, la cohésion et les synergies, et de faire avancer son processus de gestion du changement. L'évaluation pour 2017-2018 réalisée par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) a reconnu le FNUAP comme « une organisation performante sur une lancée positive ». Elle a incité les donateurs à accroître leurs contributions aux ressources de base du FNUAP. Pour l'avenir, le FNUAP accordera la priorité au renforcement des capacités des pays dans les domaines de la programmation, des politiques et du plaidoyer. Il travaille également au renforcement de ses capacités d'analyse et de diffusion des données afin d'aider les gouvernements à élaborer des politiques permettant de combler les lacunes de leur offre de services. Le FNUAP a continué de renforcer ses capacités pour réagir rapidement dans les situations d'urgence et a mis sur pied une Unité d'intervention humanitaire. Le FNUAP a publié ses résultats en ligne sur son portail de résultats, ce qui témoigne de son engagement en faveur de l'innovation, de la transparence, de la responsabilisation et des résultats qui en fait un pionnier parmi les organismes des Nations Unies.

56. Face aux défis contextuels pour mener à bien le Programme 2030 et concrétiser les « trois zéros », il a fallu adopter des approches novatrices, mieux cartographier et estimer les besoins, trouver de nouveaux partenariats et financements et miser sur l'interdisciplinarité de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. Le Fonds travaillait avec ses partenaires au pilotage de nouvelles solutions, notamment une initiative de chiffrage des coûts et de financement de la santé et des droits sexuels et reproductifs, et à la mise en place de systèmes de données démographiques plus robustes. Entre autres, le Fonds travaillait sur le cycle de vie pour aider les pays à profiter du dividende

démographique et à s'attaquer aux problèmes de la faible fécondité et du vieillissement de la population. L'examen à mi-parcours permettrait au FNUAP de réajuster son Plan stratégique pour 2018-2021 afin de mieux répondre aux défis complexes. L'adoption d'approches novatrices et le leadership du Fonds se sont étendus au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, notamment en tant que co-responsable de la reconception du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) qui a été renommé Plan cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF). Le Fonds renforcera son partenariat avec les coordinateurs résidents pour rassembler les équipes des pays autour de ses résultats transformateurs.

57. Les membres du Conseil ont souligné le rôle du Fonds en tant que défenseur des principes et du programme d'action de la CIPD. Ils ont accueilli avec satisfaction les progrès constants réalisés par rapport à son Plan stratégique pour 2018-2021, et ont salué le leadership de sa Directrice exécutive dans le cadre des processus de repositionnement et de gestion du changement afin que le Fonds soit « adapté à sa finalité » et puisse soutenir les pays durant la mise en œuvre du Programme 2030. Les délégations ont insisté sur la nécessité de traiter les questions de population et de démographie en tant qu'enjeu de développement, notamment au moyen de technologies novatrices. Elles ont encouragé le FNUAP à continuer de jouer son rôle dans le domaine de l'analyse et de la dissémination de données pour éclairer les programmes des pays, et dans le cadre des préparatifs pour le Sommet de Nairobi sur la CIPD 25 : Accélérer les promesses, qui aura lieu en novembre 2019. Les délégations ont exprimé leur soutien sans faille à l'approche axée sur les droits du Fonds, notamment l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, les droits humains et l'autonomisation des femmes, l'intégration de l'égalité des sexes et la lutte contre les changements climatiques, des questions qui forment la pierre angulaire du Plan cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elles se sont réjouies du rôle central que jouera le Fonds lors du Sommet de Nairobi sur la CIPD 25, notamment en conduisant des examens régionaux de la CIPD, en mobilisant les jeunes et en orientant la vision finale du sommet. Elles ont salué les progrès du programme conjoint sur la mutilation génitale féminine et l'évaluation du programme international pour mettre fin aux mariages précoces.

58. Les délégations ont exprimé leur soutien à la notion de planning familial volontaire et à l'autonomisation des personnes et des familles en aidant les pays à devenir auto-suffisants grâce au renforcement des capacités et des partenariats dans le domaine de la santé pour en assurer la durabilité. Elles ont souligné l'importance d'une couverture maladie universelle et ont encouragé le FNUAP à continuer à soutenir les pays confrontés aux défis du vieillissement de leur population et d'un faible taux de fécondité. Elles ont bien accueilli le soutien technique fourni par le Fonds aux pays couverts par les programmes et aux activités de renforcement des capacités nationales, et ont demandé des informations sur les actions déployées par le FNUAP pour répondre aux besoins non satisfaits. Les délégations ont salué le rôle du Fonds dans les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays à revenu intermédiaire (PRI) et l'ont exhorté à continuer d'assurer une solide présence régionale. Elles ont encouragé le FNUAP à continuer de favoriser la coopération triangulaire et Sud-Sud pour la mise en œuvre du Programme 2030.

59. Les membres du Conseil ont invité le FNUAP à continuer de soutenir le repositionnement des Nations Unies et à maximiser son potentiel pour davantage d'efficacité et d'efficience, en particulier au niveau des pays, par le biais d'un chapitre commun et d'un document stratégique commun pour l'ensemble du système. Le Fonds devrait poursuivre sa mutation pour devenir « adapté à sa finalité » et offrir ses trois résultats transformateurs en mettant l'accent sur la valeur ajoutée, tout en veillant à adopter une approche multisectorielle avec d'autres organisations. Il devrait travailler pour une intégration toujours plus profonde par l'entremise du nouveau système de

coordinateurs résidents, en s'appuyant sur l'appropriation nationale et des activités adaptées aux besoins locaux. Les membres du Conseil ont encouragé le FNUAP à continuer d'agir en tant que leader et conseiller dans les contextes de crise et l'assistance aux réfugiés. Tout en reconnaissant les progrès, ils ont souligné à quel point il était nécessaire de s'attaquer aux défis continuels de la violence basée sur le genre, de la violence contre les femmes, les filles et les enfants, de l'exploitation et des agressions sexuelles dans les contextes de développement et de crise.

60. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'engagement du FNUAP à renforcer ses programmes et à poursuivre ses partenariats, notamment avec les ministères des Finances, afin d'obtenir des engagements pluriannuels pour ses activités de santé sexuelle et reproductive et pour la CIPD. Elles ont encouragé le FNUAP à s'appuyer sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021 pour refléter l'évolution des défis et les dialogues structurés sur le financement. Elles ont demandé un exposé commun sur le pacte de financement durant la période préparatoire avant la deuxième session régulière de 2019. Les délégations ont accueilli favorablement la hausse de la mobilisation des ressources en 2018, mais se sont dites préoccupées par le déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources, qui pourrait entraver la capacité du Fonds à remplir son mandat. Enfin, elles ont salué les mesures prises pour gérer les ressources, telles que confirmées par les rapports du CCI et du MOPAN, et ont encouragé le FNUAP à poursuivre la mise en œuvre des recommandations du CCI et à en suivre les progrès.

61. Un groupe de délégations des PEID a encouragé le FNUAP à continuer de promouvoir la condition féminine au sein des sous-régions des PEID en redoublant d'efforts pour s'attaquer à l'instabilité socio-économique croissante, au chômage élevé et à la consommation de drogues, ainsi qu'aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles sur les femmes. Il a encouragé le FNUAP à obtenir des financements pluriannuels prévisibles et à rechercher des partenariats novateurs avec le secteur privé pour soutenir le travail du bureau sous-régional des Caraïbes. Dans le cadre de l'examen des bureaux multi-pays de la réforme des Nations Unies, le groupe a demandé des informations actualisées sur les plans pour assurer la pérennité de ce bureau sous-régional. Le groupe a encouragé une meilleure collaboration avec les mécanismes régionaux et sous-régionaux là où des politiques et des déclarations régionales et sous-régionales ont été réalisées. Reconnaisant les accomplissements du FNUAP dans 12 des 18 réalisations de son plan stratégique, il s'est dit préoccupé par les six réalisations restantes et a demandé des informations sur d'éventuels plans spécifiques visant à corriger ce manque de succès. Il a encouragé le FNUAP à rester centré sur son plan stratégique et sur les programmes des pays tout en mettant en œuvre le chapitre commun. Le groupe attendait avec intérêt la deuxième session régulière de 2019 pour obtenir des informations actualisées sur la mise en œuvre des résultats et des recommandations pour améliorer les méthodes de travail des conseils d'administration.

62. Un autre groupe de délégations a fortement soutenu l'engagement du Fonds à protéger et promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs, en particulier pour les femmes, les adolescentes et les jeunes, et son appui durable à la santé maternelle en tant que partie intégrante d'un système de santé universel. Il a accueilli avec satisfaction les résultats relatifs à son efficacité et à son efficacité organisationnelles, notamment en matière de gestion du changement et d'architecture humanitaire. Le groupe a salué la recherche de nouveaux partenariats pour permettre au FNUAP d'avancer et de financer les Objectifs, mais aussi de travailler sur les changements climatiques, et l'a exhorté à s'inspirer de l'examen à mi-parcours pour définir ses priorités en matière d'investissements et de partenariats.

63. En réponse, la Directrice exécutive a affirmé que le Fonds optimisait les ressources existantes, réaffectait les économies réalisées par les programmes et mobilisait de plus

vastes ressources. Les dons individuels se sont avérés efficaces pour mobiliser des ressources et défendre la mission du Fonds. De même, les fonds thématiques ont aidé à mettre de côté des fonds destinés à domaines spécifiques et à contrebalancer les effets du déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Le Sommet de Nairobi sur l'ICPD 25 abordera le sujet du financement des besoins non satisfaits et l'élaboration d'un budget dédié au planning familial. Dans le cadre de la gestion du changement, le Fonds œuvrait pour améliorer son efficacité organisationnelle, comme en témoigne l'évaluation du MOPAN, et pour publier ses résultats organisationnels, lesquels étaient liés à une plus grande cohérence avec l'ensemble du système pour produire des résultats au niveau des pays et par le biais du chapitre commun.

64. Le FNUAP a mis l'accent sur le renforcement de ses capacités opérationnelles et programmatiques pour atteindre les personnes les plus délaissées. À cette fin, il a affecté davantage de fonds au planning familial, qui promettaient un meilleur rendement des investissements. La Directrice exécutive a souligné que le FNUAP avait dépensé près de 6,5 % de ses ressources de base destinées aux programmes en faveur des programmes de pays des PEID. Pour la région des Caraïbes, le Conseil a approuvé la répartition de ressources équivalent à un montant fixe annuel de 1,6 million de dollars dans l'ensemble du système des Nations Unies. Bien que cela représente une augmentation de 65 % par rapport au cycle précédent (2014-2017), cette hausse était nécessaire pour surmonter les difficultés des PEID, notamment en renforçant les capacités dans les bureaux régionaux. Le Fonds a conçu un système pour les PRI et les PEID vulnérables, qui leur affecte des ressources provenant des fonds d'urgence.

65. Le Fonds déploie actuellement sa stratégie pour les personnes vivant avec un handicap et redouble d'efforts pour mettre fin à toutes les formes de violence contre les femmes, notamment dans les situations de crise humanitaire. En 2018, 65 % des programmes des pays avaient intégré le handicap, tandis que les politiques et procédures internes faisaient la promotion d'une plus grande inclusivité au sein du personnel et que le nouveau bureau national de Séoul s'attaquait aux enjeux liés aux sociétés vieillissantes et à la faible fécondité. Dans le cadre de ses efforts pour ne laisser personne de côté, le FNUAP a apporté son appui à la collecte de données nationales sur les groupes marginalisés. Le Bridge Funding Mechanism (mécanisme de financement palliatif) et Women Deliver sont des outils novateurs pour combler les besoins non satisfaits en planning familial dans les pays. Les partenariats se sont avérés essentiels pour de telles initiatives et ont eu un impact majeur, y compris dans les situations de crise, en créant des espaces sûrs et en luttant contre les vulnérabilités des femmes attribuables aux changements climatiques. Au sujet des besoins non satisfaits, le FNUAP a continué à faire participer des organisations confessionnelles, de jeunes et autochtones pour éliminer les obstacles sociaux et juridiques à l'accès ; un défi auquel le FNUAP a répondu par son initiative de couverture maladie universelle.

66. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a souligné qu'en 2018 le FNUAP avait élaboré une nouvelle stratégie de collaboration entre son personnel et les coordinateurs résidents, qui promouvait l'adoption de nouvelles méthodes de travail basées sur des approches interorganisations conjointes plus collaboratives.

67. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a souligné à quel point les partenariats étaient importants pour renforcer l'impact et la visibilité du travail du FNUAP et comment ils lui permettaient de concevoir des programmes à la portée plus large et d'atteindre les personnes les plus délaissées. Les partenariats stratégiques du Fonds comprenaient ceux avec la Banque mondiale, des entreprises privées et des organisations non gouvernementales (ONG) pour faire avancer le Programme 2030 ainsi que la santé sexuelle et reproductive et les droits reproductifs dans le monde. En 2018, le FNUAP a signé quelque 75 nouveaux partenariats et devrait continuer de faire de même au cours des années à venir.

68. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/10 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP.

X. Évaluation

69. Dans sa présentation, le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté son rapport annuel sur la fonction d'évaluation pour 2018 (DP/FPA/2019/5) et l'évaluation de la réponse du FNUAP à la crise en Syrie (DP/FPA/2019/CRP.3). Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a fourni la réponse de la direction aux deux rapports, suivie par une déclaration du Directeur régional des États arabes.

Rapport annuel sur la fonction d'évaluation

70. Au sujet de la performance, de l'affectation des ressources et de l'apprentissage, un groupe de délégations a accueilli avec satisfaction le tableau général dépeint par le Bureau de l'évaluation de la performance du FNUAP, en particulier l'amélioration significative de la couverture et des taux de mise en œuvre des évaluations au niveau des programmes décentralisés. Il a apprécié l'approche collaborative adoptée par le Bureau de l'évaluation et la Division des politiques et des stratégies pour faire face aux contraintes financières antérieures, en particulier par le biais d'un cantonnement financier qui a bénéficié aux bureaux des petits pays. Le groupe a accueilli avec satisfaction la hausse des investissements financiers dans la fonction d'évaluation en 2018, en particulier dans les évaluations décentralisées. Il a encouragé le bureau à préserver la qualité des évaluations, notamment en surveillant si le pourcentage des évaluations au niveau des programmes notées comme « bonne » ou « très bonne » continuait de décliner. Le groupe a bien accueilli la tendance haussière de la mise en œuvre des recommandations par la direction et l'introduction du nouvel indicateur clé de performance sur le recours aux évaluations dans l'élaboration des programmes. Il a encouragé le bureau à finaliser sa stratégie pour renforcer le recours aux évaluations en 2019.

71. En ce qui concerne le travail à l'échelle du système et le travail conjoint, le groupe a apprécié l'engagement du bureau et le soutien actif apporté au programme de réforme et aux évaluations conjointes et à l'échelle du système. Il a encouragé le FNUAP, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, à soutenir des mécanismes indépendants d'évaluation dans l'ensemble du système, pour les membres du GNUE et sous la direction du Secrétariat général. Il a demandé des clarifications sur le statut de l'unité d'évaluation à l'échelle du système, y compris les options en matière de responsabilités, de mécanismes et de financement. Il a noté avec satisfaction que l'évaluation conjointe du chapitre commun était incluse dans le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal, et prévue pour 2019 à 2020/2021.

Évaluation de la réponse du FNUAP à la crise en Syrie

72. Les délégations ont apprécié la transparence de l'évaluation et ont exprimé leur soutien à la réponse du FNUAP à la crise en Syrie et dans la région, en particulier son soutien aux réfugiées. Elles ont indiqué leur accord avec les recommandations de l'évaluation et encouragé le FNUAP à continuer de se concentrer sur le renforcement des programmes ciblant les jeunes, en particulier les adolescentes dans le cadre des interventions humanitaires. Elles ont notamment appuyé la recommandation selon laquelle le programme humanitaire du Fonds devrait être fondé sur une analyse exhaustive du genre et de l'inclusion, notamment une analyse exhaustive des risques accompagnée de stratégies pour les atténuer, afin de répondre aux besoins des groupes marginalisés, en particulier des personnes handicapées. Elles ont apprécié la réponse prévue par le Fonds pour tenir compte des recommandations soulignées dans la réponse

de la direction. Dans l'ensemble, les délégations ont apprécié le renforcement de l'engagement et du leadership du Fonds dans les situations humanitaires et en matière de coordination des services de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre la violence basée sur le genre.

73. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a souligné que le Bureau continuera à surveiller la qualité des rapports d'évaluation, en particulier des évaluations décentralisées, en coopération avec la Division des politiques et de la stratégie et les conseillers régionaux en suivi. Le Bureau de l'évaluation a mis la touche finale à sa stratégie de communication et l'a lancée en juin 2019. Il présentera un rapport au Conseil sur la mise en œuvre de cette stratégie lors de la deuxième session régulière de 2019.

74. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a noté que le FNUAP avait déployé son système de gestion du savoir pour identifier les enseignements et les conclusions des évaluations au cours de la mise en œuvre, lesquels ont été incorporés aux politiques et aux programmes. Au total, 80 conclusions d'évaluations ont été incluses dans les nouveaux programmes des pays. Il a affirmé que le quatrième pilier du travail humanitaire du Fonds était axé sur la jeunesse et que le FNUAP continuerait à cibler les personnes handicapées dans le cadre de sa stratégie globale, y compris dans les situations de crise humanitaire.

75. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/11 sur l'évaluation du FNUAP.

Débat consacré à l'UNOPS

XI. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel

76. Dans son allocution, la Directrice exécutive de l'UNOPS a déclaré que 2018 avait été une année record. L'efficacité de l'UNOPS avait continué à s'améliorer tandis que ses émissions de gaz à effet de serre, ses frais moyens et ses coûts de gestion avaient diminué. Un nombre grandissant de gouvernements avaient continué de solliciter les services et les prestations de l'UNOPS, soulignant sa popularité auprès des entités extérieures aux Nations Unies. L'UNOPS avait continué de mettre l'accent sur la fourniture de services essentiels au niveau local, souvent dans le cadre de situations humanitaires et d'urgence. La Directrice exécutive a présenté son rapport annuel (DP/OPS/2019/2) et la proposition pour la création d'un conseil des clients de l'UNOPS pour remplacer le Comité consultatif sur les politiques (DP/OPS/2019/CRP.1). En 2018, l'UNOPS avait annoncé deux principales initiatives relatives au genre : la parité des sexes au sein des effectifs et l'équilibre hommes-femmes au sein des projets. À l'avenir, la question du genre constituera une priorité. En matière d'innovation, l'UNOPS s'est attelé à trouver des moyens pour catalyser l'aide publique au développement, faciliter des partenariats et libérer des sources publiques et privées de financement des Objectifs par le biais du financement à impact social, notamment dans le domaine des énergies propres et renouvelables. La Directrice a attiré l'attention sur le projet de logements abordables au Kenya, au Ghana et en Inde, et sur son partenariat pour des infrastructures durables et de qualité avec l'université d'Oxford. L'UNOPS a continué d'aider les gouvernements à améliorer leur système de passation des marchés publics et leur transparence, à réduire leurs coûts et à lutter contre la corruption. En ce qui concerne la réforme des Nations Unies, le Secrétariat général avait aboli le Comité consultatif et de politiques de l'UNOPS pour éliminer tout conflit d'intérêt potentiel avec le Conseil et l'avait remplacé par le Conseil des clients de l'UNOPS. Le financement innovant de l'UNOPS a grandement contribué à la réforme des Nations Unies.

77. Les membres du Conseil ont félicité l'UNOPS pour ses progrès en 2018 par rapport à son Plan stratégique pour 2018-2021, et pour ses activités de financement à impact social. Ils se sont réjouis du modèle de financement unique de l'UNOPS, de ses compétences uniques et du haut degré de satisfaction de ses partenaires. Dans l'ensemble, ils ont accueilli favorablement son travail dans le domaine de l'approvisionnement durable et ont encouragé l'UNOPS à continuer d'améliorer ses méthodes de travail pour aider les pays à atteindre les Objectifs. Le travail de l'UNOPS en matière d'intégration du genre et d'égalité des sexes était essentiel et des objectifs clairs devaient être définis. L'UNOPS a joué un rôle particulièrement essentiel dans la réforme des Nations Unies en raison du caractère unique de ses modèles opérationnel et de financement. Ils ont demandé des informations sur les secteurs dans lesquels la demande de services de l'UNOPS sera la plus élevée à l'avenir et où l'UNOPS estimait que la possibilité de travailler avec le secteur privé sur des infrastructures durables était la plus élevée.

78. Un groupe de délégations a reconnu les efforts déployés par l'UNOPS pour mettre en œuvre des éléments transversaux, tels que les droits humains, l'égalité des sexes, l'environnement et la lutte contre la corruption. Il a reconnu le travail et les défis rencontrés par l'UNOPS dans les situations de crise, notamment grâce à sa boîte à outil pour la mobilisation communautaire et à son travail avec les groupes autochtones. Le groupe a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération entre l'UNOPS et les organismes des Nations Unies et a accueilli avec satisfaction la décision de l'UNOPS de créer un Conseil des clients, bien qu'il ait demandé de plus amples consultations avec le Conseil administration sur cette question. Il a bien accueilli le travail réalisé par l'UNOPS pour accroître l'efficacité et la qualité et a demandé des éclaircissements sur la révision de la description de poste de responsable pays au sein de l'UNOPS. Il s'est dit impatient que l'UNOPS articule son engagement envers le pacte de financement ainsi que ses progrès relatifs aux objectifs de services administratifs communs.

79. Deux groupes de délégations ont souligné le rôle clé joué par l'UNOPS pour aider les LEID à mettre en œuvre le Programme 2030, les Objectifs et le Samoa Pathway. Ils se sont dits encouragés par la promptitude de l'UNOPS à soutenir les LEID à atteindre les Objectifs. Ils ont recommandé à l'UNOPS de poursuivre ses accords de coopération avec les LEID et d'envisager une approche sur-mesure pour faire face aux vulnérabilités uniques des LEID. Ils ont bien accueilli le travail de l'UNOPS avec l'ONU Femmes sur les marchés sécuritaires et ont encouragé les deux organisations à reproduire de tels projets dans les LEID. L'UNOPS devrait continuer à travailler avec les LEID sur des infrastructures climatiques et sur un système de passation de marchés efficace et durable dans le secteur de la santé et post-catastrophe. La réforme des Nations Unies a nécessité que l'UNOPS continue à collaborer et améliorer les services fournis au système des Nations Unies pour le développement à tous les niveaux. Étant donné son modèle de financement unique, l'UNOPS a dû accorder la priorité aux réinvestissements, en tenant compte des priorités de développement des. Ils se sont réjouis à la perspective de réinvestissements adaptés favorables aux LEID pour accroître leurs capacités et relever le niveau de services offerts pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable.

80. En réponse, la Directrice exécutive a affirmé que l'UNOPS s'engage à accroître son travail et sa présence dans les LEID, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, et à lancer son initiative d'impact social. L'UNOPS s'est attelé à travailler par le biais du SAMOA Pathway à lutter contre les changements climatiques et à rechercher des moyens de mieux servir le système des Nations Unies en misant sur la qualité et l'efficacité des coûts. L'UNOPS a soutenu l'exercice de repositionnement et était prêt à jouer un rôle plus important au sein des équipes des pays. La Directrice a encouragé les coordinateurs résidents à interagir avec les responsables des pays de l'UNOPS qui font souvent affaire avec de multiples pays. Avec sa présence dans les petits pays, l'UNOPS

était mieux placé pour intervenir dans le domaine des « services partagés » en fonction des « normes de qualité ». L'UNOPS a cherché à promouvoir des initiatives d'efficacité des coûts pour l'ensemble du système, comme la Banque technologique en Turquie et les centres d'appels pour réfugiés en Irak et en Afghanistan. L'UNOPS a mis l'accent sur la qualité et la transparence, mais sans modifier sa structure de gouvernance, ainsi que sur l'innovation pour atteindre les Objectifs par le biais d'investissements à impact social. L'UNOPS a été un catalyseur pour la mise en place de partenariats avec le secteur privé pour accomplir ce travail. L'UNOPS a activement donné suite aux recommandations et continuera à utiliser la technologie pour suivre ses progrès en temps réel, notamment dans le domaine de l'exploitation et des agressions sexuelles.

81. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/12 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS.

Débat consacré aux questions communes

XII. Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

82. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a présenté le rapport sur les activités du Bureau en 2018 (DP/2019/20) et la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté la réponse de la direction. Le Directeur de la déontologie du FNUAP a présenté le rapport du Bureau de la déontologie du FNUAP pour 2018 (DP/FPA/2019/7) et la Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a présenté la réponse de la direction. Le Conseiller juridique du bureau de New York de l'UNOPS a présenté le rapport sur les activités du Bureau de la déontologie de l'UNOPS en 2018 (DP/OPS/2019/3), ainsi que la réponse de la direction.

83. Un groupe de délégations a reconnu le rôle joué par le Bureau de la déontologie pour favoriser une culture de déontologie, d'intégrité et de responsabilisation. Il a félicité la direction pour son engagement à renforcer la culture déontologique au sein de leurs organisations et pour ses rapports constructifs avec les Bureaux de la déontologie. Il a félicité les Bureaux de la déontologie d'avoir contribué à des meilleures politiques organisationnelles, notamment sur la prévention de l'exploitation, des agressions et du harcèlement sexuels, et a souligné le travail actuellement mené en matière de formation, d'approche et de sensibilisation. Le groupe a demandé des éclaircissements sur les efforts organisationnels entrepris pour renforcer la collaboration entre les fonctions éthiques et audit. Notant la croissance des demandes de services auprès du Bureau de la déontologie du PNUD, le groupe a demandé d'où provenaient ces demandes. Il a été heureux d'apprendre que des efforts seraient faits pour renforcer la capacité du Bureau de la déontologie du PNUD en 2019 et gérer la charge de travail grandissante. Notant la baisse des demandes de services auprès du Bureau de la déontologie de l'UNFPA en 2018, le groupe a demandé des éclaircissements quant à ce que fait l'UNFPA à ce sujet par le biais de services d'approche. Il a encouragé la direction de l'UNFPA à étudier la demande du Conseiller en déontologie pour recruter un membre du personnel professionnel supplémentaire de niveau junior.

84. Une délégation a salué la participation du Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD au groupe de travail de l'Administrateur du PNUB pour les échelons supérieurs sur la prévention du harcèlement sexuel et son rôle dans la révision de la politique du PNUD sur le harcèlement pour la rendre davantage centrée sur la victime. Elle a accueilli avec satisfaction les révisions apportées par le Bureau de la déontologie du PNUD à sa politique en matière de protection contre les représailles. Elle a demandé

à la direction du PNUD de fournir une réponse détaillée en 2020 à l'examen par le CCI des politiques et pratiques de dénonciation au sein des organismes des Nations Unies. La délégation a soutenu la pratique révisée de l'UNOPS en matière de représailles, conformément au bulletin du Secrétariat général sur la protection contre les représailles des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés ([ST/SGB/2017/2/Rev.1](#)).

85. En réponse, le Directeur du Bureau de la déontologie du FNUAP a souligné que le bureau avait vu les demandes de conseil passer de 237 en 2016 à 280 à 2017 et à 237 en 2018, ce qui semblait indiquer des fluctuations plutôt qu'une tendance à la baisse des demandes. De plus, la légère augmentation des activités liées à la cohérence, de 61 à 64, était la principale raison de la baisse de 10 % des demandes. Le FNUAP avertirait le Conseil de tout changement significatif dès qu'il surviendrait.

86. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a affirmé qu'il est possible de préciser l'origine des demandes de services, lesquelles proviennent en règle générale des bureaux des pays. Le Bureau a étudié le nombre d'employés au sein de chaque bureau et les notes éthiques attribués à ces bureaux à la suite des enquêtes semestrielles du personnel ainsi que les résultats des audits et des enquêtes afin de cibler les formations aux bureaux des pays présentant les risques les plus élevés. Ces formations ont entraîné une augmentation des demandes de la part des populations formées. Le Bureau de la déontologie entretient une relation de travail cordiale avec le Bureau d'audit et d'enquêtes du PNUD et avec le Bureau indépendant d'évaluation, bien qu'il évite de discuter de renseignements confidentiels qui pourraient mettre en péril des enquêtes en cours. Le Bureau pourrait travailler avec la direction pour élaborer une réponse détaillée aux recommandations de CCI.

Examen indépendant des politiques et procédures du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour lutter contre l'exploitation, les agressions et le harcèlement sexuels

87. Un représentant du cabinet d'audit indépendant Deloitte a présenté l'examen indépendant des politiques et procédures du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour lutter contre l'exploitation, les agressions et le harcèlement sexuels ([DP/FPA/OPS/2019/1](#)). Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Gestion) a apporté la réponse conjointe de la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ([DP/FPA/OPS/2019/2](#)) ; le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD et le Conseiller juridique et Directeur du bureau de New York de l'UNOPS ont fourni les détails propres à leur organisation respective.

88. Une groupe de délégations a accueilli l'initiative interorganisations pour assurer une approche centrée sur la victime en matière d'exploitation, d'agressions et de harcèlement sexuels. Il a soutenu les principales recommandations d'action et la réponse de la direction. Il a encouragé le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à mettre en œuvre des stratégies exhaustives dans toute l'organisation pour lutter contre l'exploitation, les agressions et le harcèlement sexuels, et à regrouper les actions à tous les niveaux, en les alignant sur les efforts dans l'ensemble du système, et en les accompagnant d'un processus de suivi et d'évaluation clairement défini. Il s'est félicité de l'appel à de meilleures communications afin de faciliter la sensibilisation, la conformité, la transparence et le changement de culture. Il s'est réjoui des efforts pour renforcer l'établissement de rapports sur les allégations, le suivi et la responsabilisation et a encouragé l'établissement de rapports plus robustes sur le harcèlement sexuel, notamment par une harmonisation avec les rapports sur l'exploitation et les agressions sexuelles. Il s'est dit heureux des efforts pour partager et mettre en œuvre les bonnes pratiques qui assurent la responsabilisation des partenaires. Il s'est montré favorable à un suivi et une évaluation plus étroits des capacités d'enquête des unités pour répondre aux attentes grandissantes tout en gérant les risques opérationnels.

89. Une délégation a souligné que garantir les droits des victimes est essentiel à l'action préventive et à la gestion des cas. Il a souligné à quel point il était important qu'il y ait des enquêteurs compétents en matière d'exploitation, d'agression et de harcèlement sexuels. Il a regretté que le rapport ne reflète pas de manière plus préminente les perspectives des victimes. Il a encouragé la transparence sur les accusations d'exploitation, d'agression et de harcèlement sexuels, et a demandé la divulgation du nombre de rapports et d'enquêtes ouvertes et des délais des enquêtes.

90. En réponse, le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Gestion) a affirmé que les organisations allaient répondre aux préoccupations des délégations. La prévention était au cœur des efforts du FNUAP et indispensable pour atteindre une tolérance zéro. Quant aux enquêtes, le FNUAP envisageait des options pour en améliorer l'efficacité et l'efficience, notamment en regroupant les ressources. En ce qui concerne les ressources, en 2018, le FNUAP a embauché un coordinateur à plein temps pour travailler avec le Bureau exécutif au siège social ; il est soutenu par les points focaux nationaux.

91. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/13 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD du FNUAP et de l'UNOPS.

XIII. Audit et contrôle internes

92. Le Directeur du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD a présenté le rapport 2018 sur l'audit et les investigations internes (DP/2019/23) et la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a apporté la réponse de la direction. La Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a présenté le rapport sur les activités d'audit et d'enquête internes du FNUAP en 2018 (DP/FPA/2019/6), l'avis sur le caractère adéquat et l'efficacité du cadre de gouvernance du FNUAP, la gestion des risques et les contrôles (DP/FPA/2019/6/Annexe 1) et a mentionné le rapport annuel du Comité consultatif de contrôle (DP/FPA/2019/6/Annexe 2) ; et la Directrice exécutive intérimaire du FNUAP (Gestion) a apporté la réponse de la direction (DP/FPA/2018/6/CRP.5). Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS a présenté le rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation en 2018 (DP/OPS/2019/4) et le Conseiller juridique et Directeur du bureau de New York de l'UNOPS a apporté la réponse de la direction.

93. Un groupe de délégations a reconnu que la hausse du nombre d'allégations d'exploitation et d'agressions sexuelles au sein du PNUD et du FNUAP, et des allégations reçues de fraude, de corruption et d'autres formes d'abus et de manquements, était probablement imputable à de meilleures procédures de signalement des inconduites présumées et à une plus grande disposition à parler. Il a félicité le PNUD et le FNUAP, qui sont parvenus à mieux appliquer l'approche harmonisée des transferts de fonds, et les a encouragés à continuer d'améliorer la supervision et la gestion des partenaires d'exécution et à adopter une approche fondée sur les risques.

PNUD

94. Le groupe s'est dit préoccupé par l'évolution de la note globale du Bureau de l'audit et des enquêtes, passée de « satisfaisant » à « partiellement satisfaisant/des améliorations sont requises », et par le résultats de quatre rapports d'audit d'organisations non gouvernementales/de projets mis en œuvre à l'échelle nationale qui ont émis des réserves à propos du PNUD. Il a demandé des éclaircissements pour savoir si le PNUD avait des accords spéciaux pour la gestion des risques dans les environnements opérationnels difficiles. Il a apprécié les efforts du PNUD qui a investi du temps et des ressources pour résoudre les problèmes d'audit et l'a encouragé à donner priorité aux questions d'audit qui reviennent le plus souvent dans les bureaux des pays. Il a félicité le PNUD pour son taux élevé de mise en œuvre des recommandations du

Bureau de l'audit et des enquêtes et pour l'amélioration considérable de la mise en œuvre des recommandations restées sans suite depuis longtemps. Il a accueilli favorablement la décision prise par le PNUD en 2018 pour présenter de meilleures informations comparatives d'une année sur l'autre, montrant où et quand des pertes sont survenues et ont été recouvrées. Il a encouragé le PNUD à continuer d'accroître les possibilités de recouvrer les fonds à un stade plus précoce et a soutenu la recommandation de nommer un responsable des risques au sein du Bureau exécutif.

FNUAP

95. Le groupe a pris note de l'avis rendu à son sujet par le Bureau de l'audit et des enquêtes, indiquant « des améliorations sont requises ». Il a bien accueilli les outils de gestion de la demande et des exigences de fonds du FNUAP. Préoccupé par les cas signalés de non-conformité avec les procédures d'approvisionnement, le groupe a souligné la nécessité de renforcer les pratiques et les procédures du FNUAP en la matière au niveau des pays et a accueilli favorablement les ateliers et la plateforme en ligne prévus pour 2019. Il a encouragé le FNUAP à agir sur les recommandations relatives à l'insuffisance des contrôles de supervision et à au manque de conformité des bureaux des pays. Le groupe a bien accueilli le plan du Fonds pour corriger la tendance à la hausse des recommandations en matière d'audit qui restent sans suite depuis longtemps.

UNOPS

96. Un autre groupe de délégations a observé que la note globale attribuée par le Bureau de l'audit et des enquêtes à la gouvernance et à la gestion des risques et aux contrôles de l'UNOPS est « partiellement satisfaisant » et que des améliorations sont nécessaires. Il a salué la forte réduction des recommandations relatives à l'audit et félicité l'UNOPS pour ses efforts visant à clore ce type de recommandations. Il a noté le nombre grandissant de plaintes adressées au Bureau de l'audit et des enquêtes et a réitéré la nécessité de se doter de capacités d'audit et d'enquête suffisantes. Il a demandé des éclaircissements pour déterminer les domaines de l'audit auxquels la direction doit porter une attention particulière.

97. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/14 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS concernant l'audit et les enquêtes internes, ainsi que la réponse de la direction.

XIV. Informations actualisées concernant l'état d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

98. Le Directeur du Bureau des relations externes et du plaidoyer du PNUD, le Directrice exécutive par intérim du Bureau des services de gestion du FNUAP, le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP et le Conseiller juridique et Directeur du bureau de New York de l'UNOPS ont communiqué les informations propres à leur organisation respective. Chacun leur tour, les représentants du bureau national de l'UNOPS à Nairobi, des bureaux nationaux du FNUAP en République de Moldova et en Albanie et du bureau national du PNUD au Panama ont donné une présentation détaillée par liaison vidéo sur la mise en œuvre de l'exercice de repositionnement des Nations Unies et son impact sur les programmes au niveau des pays.

99. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien à la résolution 72/279 et ont souligné l'importance des réformes, qui permettront au système des Nations Unies pour le développement d'être pleinement adapté pour mener à bien le Programme 2030 et les

Objectifs. Ils ont accueilli favorablement les interventions au niveau des pays et ont demandé que les organisations continuent de faire participer le Conseil au dialogue interactif avec les collègues sur le terrain.

100. Les délégations ont réitéré que l'objectif général de la réforme des Nations Unies était l'élimination de la pauvreté et le développement des capacités nationales pour mettre en œuvre les Objectifs. Elles ont demandé des précisions sur la manière dont les organisations utilisaient les nouvelles technologies pour faciliter la mise en œuvre du repositionnement et ont appelé à l'élaboration d'une stratégie de communication plus structurée à l'échelle du système pour le soutenir. Elles ont demandé des informations sur les descriptions de poste du rôle d'intégrateur et de représentant résident du PNUD et sur l'approche qui sera suivie pour adapter l'UNSDCF aux contextes des différents pays. Elles ont demandé quel rôle jouerait le Cadre de responsabilisation et de gestion (CRG) dans le système repositionné des Nations Unies. Elles ont souligné la nécessité d'aider les coordinateurs résidents à échanger avec les gouvernements et ont demandé des informations sur les avantages que le repositionnement apporterait aux pays à revenu intermédiaire. Les délégations ont voulu comprendre comment le pacte de financement affectait les activités dans les pays, comment les organisations travaillaient en partenariat avec la Banque mondiale et les institutions financières internationales et comment elles avaient l'intention de faire face aux défis collectifs en matière d'établissement de rapports. Elles ont demandé une mise à jour sur l'avancée du déploiement de la redevance de 1 % pour financer le système de coordinateurs résidents.

101. Un groupe de délégations a affirmé que l'UNSDCF était l'instrument de planification et de mise en œuvre le plus important des activités de développement des Nations Unies dans les pays. Il a souligné à quel point il était important de renforcer les évaluations nationales communes et de consulter l'ensemble des parties prenantes. Il attendait avec intérêt de recevoir des propositions pour le report et la restructuration des actifs régionaux, en accordant une attention particulière au rôle des bureaux régionaux des Nations Unies et à leur relation avec les bureaux régionaux du Bureau de développement de la coopération (DCO) et les bureaux des coordinateurs résidents. Il s'attendait à ce que les organisations contribuent à une architecture de bureau multi-pays plus efficace et efficiente. Il a demandé que le document stratégique à l'échelle du système s'attaque aux lacunes, recoupements et avantages comparatifs du système des Nations Unies pour le développement.

102. Le groupe a encouragé le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à réexaminer leurs cadres de responsabilisation et d'établissement de rapports pour s'assurer de leur conformité avec le CRG. Il attend avec intérêt les premiers rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur le respect de leurs engagements dans le cadre du pacte financier. Il a encouragé le PNUD et le FNUAP à accélérer les réformes dans les examens à mi-parcours de leur plan stratégique et a insisté sur la nécessité d'approfondir l'intégration entre la paix, la sécurité et le pilier du développement. Il a invité les organisations à informer le Conseil des résultats préliminaires du Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement et des plans d'amélioration. Il s'attendait à ce que le PNUD soit un moteur de l'intégration aux niveaux régional et national, en utilisant les réformes relatives à la paix et à la sécurité pour intégrer la prévention dans tous les piliers.

103. En réponse, le Directeur du Bureau des relations externes et du plaidoyer du PNUD a déclaré que le PNUD allait continuer d'informer le Conseil au sujet du repositionnement et de lui fournir des mises à jour régulières, couvrant notamment le travail relatif à la cohérence et à la coordination interorganisations par le biais du système de coordinateurs résidents. Le PNUD apporterait son soutien inconditionnel à ses représentants résidents et directeurs de pays, d'une manière coordonnée avec le

Bureau de développement de la coopération. Le PNUD continuera de développer son rôle d'intégrateur et tiendra le Conseil informé de ses progrès.

104. La Directrice par intérim du Bureau des services de gestion du PNUD a expliqué que le portail interorganisations en ligne du PNUD fournit des réponses immédiates aux demandes des pays et qu'ONU Info permet aux organismes des Nations Unies de lier les résultats qu'ils publient à ceux publiés par les Nations Unies. Elle a déclaré que l'élimination de la pauvreté demeure au cœur du Programme 2030, ce qui nécessite une étroite coopération avec les autorités nationales, en phase avec l'appropriation nationale. Le PNUD a travaillé avec les institutions nationales pour renforcer les capacités nationales à fournir des services et mettre en œuvre les Objectifs. Elle a ajouté que c'était aux gouvernements des pays hôtes de décider de la présence des organismes des Nations Unies sur leur territoire. Le PNUD réexaminait deux éléments de la nouvelle description de poste de représentant résident : les objectifs de performance liés au système global et les responsabilités vis-à-vis du coordinateur résident. Le PNUD examinait également les directives de ses programmes de pays à la lumière de l'UNSCDF et avait mis en place 60 laboratoires d'accélération et plateformes nationales.

105. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a expliqué que le Fonds cherchait à mieux exploiter les technologies d'établissement de rapports dans le cadre des préparations au lancement de son système de gestion intégrée, qui comprenait la planification de programmes, le suivi et l'évaluation en temps réel et l'établissement de rapports permettant de suivre l'exécution des programmes en temps réel et de se faire une idée précise de leur performance et de leurs résultats. Cette plateforme permettait d'analyser les lacunes de financement et d'établir des rapports à ce sujet. La nouvelle plateforme de données sur la population du FNUAP sera mise à disposition des équipes de pays pendant l'analyse commune des pays et l'élaboration de l'UNSDCF.

106. Le Conseiller juridique et Directeur du bureau de New York de l'UNOPS a déclaré que l'UNOPS adoptait pleinement l'usage de la technologie et disposait de processus d'audit qui renforçaient sa capacité à fournir un travail plus efficient et de meilleure qualité. L'UNOPS a fait évoluer son système d'approvisionnement pour faire passer le système des Nations Unies sur le « marché mondial ». Le nouvel outil d'approvisionnement de l'UNOP est devenu une plateforme d'achats pour les organismes des Nations Unies. Il a entraîné la création de laboratoires d'innovation au niveau des pays pour identifier des solutions pour le développement. La coopération aux niveaux local et national représentait un défi pour l'UNOPS, étant donné sa présence limitée dans les pays. Le plus grand de ces défis était de parvenir à convaincre les partenaires potentiels que l'UNOPS serait un choix de qualité pour le pays.

107. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/15 sur les informations actualisées concernant l'état d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du systèmes des Nations Unies.

XV. Méthodes des travail du Conseil d'administration

108. Présidant sur ce point, le Vice-président et représentant permanent d'Antigua et Barbuda a déclaré qu'étant donné qu'aucun membre du Conseil d'administration n'a rompu la procédure d'approbation tacite sur le projet de décision sur le point 14 sur les méthodes de travail ni n'a déposé de motion pour formuler des commentaires additionnels, le point est clos sans présentation ni débat.

109. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/16 sur les méthodes de travail du Conseil d'administration.

Troisième partie

Deuxième session ordinaire de 2019

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York,
du 3 au 6 septembre 2019**

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 3 au 6 septembre 2019.

2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2019 (DP/2019/L.3), ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2019 (DP/2019/24). Il a également approuvé son projet de plan de travail annuel pour 2020 (DP/2019/CRP.2) et le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2020.

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire de 2019 figurent dans le document publié sous la cote DP/2020/2, qui peut être consulté sur le [site Web du Conseil d'administration](#).

4. Dans sa décision 2019/23, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2020 :

Première session ordinaire :	du 3 au 6 février 2020
Session annuelle :	du 1 ^{er} au 5 juin 2020
Deuxième session ordinaire :	du 31 août au 4 septembre 2020

Débat consacré au PNUD

Déclaration de l'Administrateur

5. Dans son discours à l'intention du Conseil d'administration (disponible sur le [site Web du Conseil](#)), l'Administrateur du PNUD a mis l'accent sur quatre grands volets : a) la manière dont le PNUD impulsait des changements en profondeur grâce à l'intégration ; b) son rôle croissant s'agissant d'aider les pays à affecter des capitaux publics et privés au financement des objectifs de développement durable ; c) la façon dont il continuait de renforcer et d'améliorer l'efficacité de sa base institutionnelle – finances, ressources humaines et modèle d'activité ; et d) les efforts déployés pour aider les pays à tirer parti de la révolution numérique.

6. Le PNUD travaillait de manière plus intégrée à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du triptyque aide humanitaire, développement et paix. Il s'appuyait pour cela sur une approche systémique établissant des liens entre les enjeux de différents secteurs et domaines thématiques et mettait à contribution la créativité et le savoir-faire de l'ensemble de la société pour élaborer des solutions. Ces efforts d'intégration comprenaient quatre axes de travail : a) élaboration de programmes relevant du « PNUD nouvelle génération » ; b) données et analyses ; c) financement ; et d) innovation et apprentissage. Ces éléments représentaient les pièces manquantes rendant possible une approche axée sur l'ensemble du Programme 2030, en associant des approches et des outils différents, par exemple l'intégration, l'accélération et le soutien aux politiques, l'indice de pauvreté multidimensionnelle, l'indice de développement humain, le nouveau pôle sectoriel de financement et la force collective des initiatives phares et des laboratoires d'accélération du PNUD.

7. Le pôle sectoriel de financement du PNUD aidait les gouvernements à obtenir davantage de financements et de capitaux privés pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les initiatives du PNUD visaient à aider les pays à mener des évaluations de financement du développement, à accroître le recouvrement de l'impôt et à lever des fonds pour la conservation de la vie sauvage et la protection des habitats

grâce à l'initiative The Lion's Share, par exemple. Le PNUD encourageait l'adoption de normes de bonnes pratiques définies dans le cadre de son initiative « SDG impact » pour encadrer la manière dont les investisseurs et les entreprises géraient et mesuraient l'incidence de leurs contributions par rapport aux objectifs de développement durable. Il mettait à disposition des cartes d'investissement pour identifier les possibilités et les conditions d'investissement favorisant la réalisation de ces objectifs dans les marchés et secteurs cibles. SDG Impact était un bon exemple de l'intensification de la collaboration entre le PNUD et le secteur privé dans le but d'harmoniser les priorités du secteur avec les plans des gouvernements pour la réalisation des objectifs de développement durable.

8. Le renforcement de la base institutionnelle du PNUD restait une priorité. Le PNUD avait rétabli la stabilité financière, en parvenant à équilibrer le budget institutionnel pour la deuxième année consécutive, et avait gagné en efficacité, avec 87 % du montant total des dépenses qui était affecté aux activités relatives aux programmes. En 2018, pour la quatorzième année consécutive, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU avait émis une opinion sans réserve sur les comptes du PNUD. Le PNUD prenait des mesures pour améliorer sa performance en matière d'audit et de contrôle en s'appuyant sur les constatations de l'auditeur et déployait des efforts en vue d'appliquer les principes de transparence et de responsabilité grâce au renforcement de la fonction d'évaluation. Entre-temps, la stratégie « People for 2030 » contribuait à faire du PNUD un lieu de travail plus soucieux de la famille, où la parité des sexes était l'une des principales priorités. Cette stratégie visait à rendre l'environnement de travail au PNUD plus inclusif, plus respectueux et exempt de préjugés ou de harcèlement. Le PNUD avait fait d'importants progrès dans la lutte contre le harcèlement sexuel et avait instauré, en collaboration avec le Bureau de l'Ombudsman, un nouveau programme pilote afin de mettre en place des facilitateurs du respect sur le lieu de travail dans 25 bureaux de pays.

9. En 2018, les contributions au PNUD avaient augmenté dans toutes les catégories de financement. Toutefois, le déséquilibre entre les ressources ordinaires (de base) et les autres ressources persistait. L'Administrateur a demandé aux membres du Conseil d'administration et aux observateurs d'augmenter leurs contributions prévisibles et pluriannuelles aux ressources de base car il s'agissait du moyen le plus sûr de faire en sorte que l'organisation puisse s'acquitter de son mandat. Le PNUD continuait d'élargir son réseau de partenaires et de diversifier sa base de financement, notamment avec les institutions financières internationales, aussi bien à des fins de collaboration financière que non financière. De même, le financement commun était de plus en plus pertinent. Le PNUD demeurait attaché à une utilisation des ressources qui soit efficace et efficace, y compris en élargissant la portée et l'ampleur des services opérationnels au niveau des pays et en cherchant à mettre en place de meilleures pratiques de fonctionnement, grâce notamment au Groupe des innovations institutionnelles des Nations Unies.

10. Le PNUD avait commencé à mettre en œuvre sa stratégie numérique et avait nommé un nouveau Directeur du numérique. Il était en train de transformer ses systèmes de gestion et ses programmes afin de mieux répondre aux défis actuels et aux possibilités futures. Le Conseil d'administration et le PNUD auraient l'occasion d'examiner les progrès, les lacunes et les perspectives d'avenir lors de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la période 2018-2021, à la session annuelle de 2020.

Déclarations prononcées au nom d'un groupe régional ou d'un pays

11. Les membres du Conseil d'administration ont salué le rôle du PNUD en matière d'appui aux efforts nationaux pour atteindre le développement durable et les objectifs associés, conformément aux priorités définies par les pays. Ils ont prié le PNUD et le

système des Nations Unies pour le développement de continuer de promouvoir la transparence et l'application du principe de responsabilité dans la mise en œuvre des résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale et de continuer à renforcer le dialogue entre les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement, notamment par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

12. Un groupe de délégations a souligné que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions restait la priorité absolue et était indispensable à la réalisation du Programme 2030. Il a souligné que le financement des activités de base était nécessaire à l'exécution du Plan stratégique pour la période 2018-2021. À cet égard, il a demandé aux États Membres d'honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD) en vue de favoriser les avancées vers la réalisation du Programme 2030. Ce groupe a souligné qu'en 2018, les contributions des pays en développement au PNUD s'étaient élevées à plus d'un milliard de dollars ; les délégations ont invité le PNUD à donner une plus grande visibilité aux fonds provenant de pays en développement.

13. Un autre groupe de délégations a souligné que le PNUD devait rester à l'avant-garde de l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable. Malgré les progrès réalisés, de nombreux pays étaient à la traîne, en particulier les plus vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement. À cet égard, certaines délégations ont souligné l'importance de l'examen des bureaux multipays. Le groupe a appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour faire face aux catastrophes naturelles et aider les petits États insulaires en développement à se préparer aux catastrophes avant qu'elles ne frappent. Notant que le financement des objectifs de développement durable était crucial pour le succès du Programme 2030, il a invité le PNUD et les entités des Nations Unies à participer activement à l'examen à mi-parcours de haut niveau des Orientations de Samoa de 2019. Il a félicité le PNUD des progrès accomplis dans le cadre de son Plan stratégique et l'a encouragé à en utiliser l'examen à mi-parcours pour faire le point sur les lacunes, les difficultés et les possibilités qui se présentaient.

14. D'autres membres du Conseil d'administration ont encouragé le PNUD à poursuivre ses efforts pour élargir sa base de donateurs afin de pouvoir s'appuyer sur des financements viables et à long terme, tout en mettant en garde contre la dépendance excessive vis-à-vis des autres ressources et des fonds du secteur privé, mais également contre la concurrence existant entre les entités des Nations Unies s'agissant d'attirer des financements. Néanmoins, le secteur privé avait un rôle important à jouer dans le financement des objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de l'initiative SDG Impact, que le PNUD devrait continuer à mettre en œuvre afin de créer un environnement propice à l'obtention de fonds venant du secteur privé. Les délégations se sont félicitées que le PNUD ait consacré 87 % de ses dépenses à l'exécution des programmes en 2018 et l'ont encouragé à continuer d'optimiser et de rationaliser ses dépenses institutionnelles. Dans l'ensemble, le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources restait un sujet de profonde préoccupation pour les membres du Conseil d'administration, qui ont souligné l'importance d'obtenir des contributions prévisibles et pluriannuelles aux ressources de base afin que le PNUD puisse s'acquitter de son mandat.

Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD

Financement des objectifs de développement durable

15. Le Conseil d'administration a tenu son troisième dialogue interactif de l'année 2019, ce qui a permis à ses membres de s'entretenir avec l'Administrateur, les hauts fonctionnaires et les invités du secteur privé concernant l'offre de développement

du PNUD par rapport aux objectifs de son Plan stratégique pour 2018-2021. Le financement des objectifs de développement durable était le sujet principal. Les discussions étaient axées sur deux questions du Plan stratégique pour 2018-2021 : *Quels résultats voulons-nous obtenir ? Que voulons-nous faire du PNUD ?* – concernant le rôle du PNUD dans le financement des objectifs de développement durable.

16. Le Président du Conseil d'administration, également Représentant permanent de la République de Corée, s'est joint à l'Administrateur du PNUD et aux directrices du Bureau régional pour l'Afrique et du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer pour participer au dialogue interactif avec des invités du secteur privé, parmi lesquels la Directrice générale d'EcoCash (Zimbabwe), le Directeur général d'iKure (Inde) et la Présidente du conseil de Summa Equity (Suède).

17. Les membres du Conseil d'administration ont déclaré que le système des Nations Unies pour le développement et le PNUD avaient un rôle central à jouer dans la mobilisation de fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il était essentiel d'établir des partenariats, avec les gouvernements, les institutions financières internationales, les institutions de financement du développement et le secteur privé. Les objectifs de développement durable ne pouvaient être atteints sans la contribution du secteur privé. Le PNUD avait une solide expérience en matière de collaboration avec le secteur privé et d'assistance aux gouvernements pour créer un environnement plus favorable afin que les entreprises puissent percevoir la valeur de possibilités d'investissement qui soient à la fois rentables et axés sur les objectifs de développement durable. L'initiative SDG Impact et les laboratoires d'accélération du PNUD représentaient les outils nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et mobiliser des fonds du secteur privé. Il était nécessaire de créer des institutions fortes et transparentes et une infrastructure qui appuie la transformation durable, l'investissement privé et l'innovation. L'innovation était essentielle et le PNUD devait continuer d'étudier des moyens de mettre à profit la puissance de la technologie et la révolution numérique afin de sensibiliser aux objectifs de développement durable et de mobiliser des ressources, en situation de crise comme en temps normal et aux niveaux mondial, régional et national. L'Équipe spéciale du Secrétaire général chargée de la question du financement numérique des objectifs de développement durable devait continuer à étudier les solutions technologiques de pointe pour parvenir au développement durable.

18. Le rôle des femmes était fondamental pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il existait un lien évident entre l'égalité des sexes et la diversité, la rentabilité et la durabilité. De même, il était impossible de parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable sans s'attaquer à la question pressante des changements climatiques. Toute stratégie visant à atteindre les objectifs, y compris la création et la recherche de solutions de financement, devait d'abord être analysée par le prisme du genre et des changements climatiques, deux questions qui étaient intimement liées. Le PNUD devrait travailler avec des sociétés privées pour concevoir des stratégies d'investissement tenant compte de la perspective de genre et continuer à collaborer avec les compagnies d'assurances privées pour lutter contre les risques, en particulier ceux qui menacent les femmes, les populations vulnérables et les petits États insulaires en développement, notamment en raison des changements climatiques. Le PNUD devrait collaborer avec le secteur privé pour aider les entreprises à aligner leurs portefeuilles sur les dispositions de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, ainsi qu'avec le secteur public afin de créer des lois et des politiques qui permettent aux femmes de participer et d'agir. Aux fins de la mobilisation de fonds pour les objectifs de développement durable, le PNUD devrait définir son créneau et tenir compte des enseignements tirés de mécanismes existants afin d'assurer la complémentarité, notamment ceux du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et du Pacte

mondial, et être en mesure, à l'avenir, de démontrer clairement les liens entre les ressources et les résultats.

II. Dialogue structuré sur le financement du PNUD

19. La Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer et la Directrice par intérim du Bureau des services de gestion du PNUD ont présenté l'examen annuel de la situation financière de 2018 (DP/2019/26), les informations détaillées sur l'examen annuel de la situation financière de 2018 (DP/2019/26/Add.1) et le dialogue structuré sur le financement des résultats des activités du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 (DP/2019/27).

20. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des améliorations constantes apportées à la présentation et à la structure des rapports sur le dialogue structuré sur le financement et ont encouragé le PNUD à inclure davantage d'analyses qualitatives à l'avenir. Ils ont accueilli avec satisfaction l'amélioration de la transparence et la possibilité de pouvoir examiner la répartition des financements dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources au niveau des produits. Ils se sont félicités de la possibilité de débattre des difficultés de financement rencontrées par le PNUD dans ses travaux de prévention des conflits. Les membres du Conseil d'administration ont souhaité connaître les régions et les programmes ciblés par le PNUD pour relever ce défi de financement et ont voulu savoir de quelle manière la stratégie globale de financement pour la prévention des conflits était liée aux engagements mutuels du pacte de financement visant à diriger les financements de qualité vers les domaines sous-financés des cadres de coopération. Ils ont reconnu l'importance des fonds venant du secteur privé et des institutions financières internationales ainsi que la nécessité de mettre en place des partenariats novateurs pour le développement durable et le financement. Ils ont apprécié les mesures claires et concrètes prises par le PNUD pour améliorer les échanges avec le Conseil d'administration concernant les résultats du Plan stratégique et les problèmes de financement. Ils ont également demandé des précisions sur les changements complémentaires auxquels ils devaient s'attendre, notamment sur une stratégie de financement plus détaillée pour le secteur privé, allant au-delà des contributions aux ressources de base et qui devrait tenir compte des exemples de financement commun et des partenariats avec les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale. Les rapports futurs devraient inclure une analyse des justifications et des répercussions de l'ensemble des dépenses de programme, ainsi qu'une analyse de la mise en œuvre des engagements collectifs et propres à chaque entité pris dans le cadre du pacte de financement. Il a été demandé au PNUD de rendre compte au Conseil d'administration de la redevance de 1 % au titre de la coordination dans son rapport annuel et d'indiquer de quelle manière elle affecterait le financement global. Il a été noté que le coût de la collaboration avec le PNUD s'élevait à 97 millions de dollars en 2018, dont 60 % avaient été financés par les gouvernements nationaux ; il était important de mobiliser des fonds provenant d'autres sources et de redoubler d'efforts pour renforcer les capacités institutionnelles locales.

21. La Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a réaffirmé l'engagement du PNUD en faveur de la mise en œuvre du pacte de financement. Le PNUD appliquait la redevance de 1 % au titre de la coordination et rendrait compte de son incidence sur l'ensemble du portefeuille de financement. Concernant l'établissement de rapports sur le pacte de financement, le PNUD collaborerait avec d'autres organismes des Nations Unies afin de formuler une approche et une méthodologie plus harmonisées pour rendre compte des avancées au Conseil d'administration. Le PNUD continuerait de développer ses activités sur le financement des objectifs de développement durable, notamment en attirant des investissements

privés destinés à chaque secteur de ces objectifs. Le PNUD espérait devenir une base solide pour le financement des objectifs, notamment avec des partenaires comme le FENU. Concernant la prévention des conflits, la nouvelle configuration du Bureau de gestion des crises permettrait au PNUD de jouer un rôle plus visible au sein des efforts collectifs déployés par l'ensemble du système des Nations Unies et des organismes extérieurs pour parvenir à une paix durable.

22. La Directrice du Bureau de gestion des crises du PNUD a déclaré que les chefs d'équipes nouvellement recrutés au sein du Bureau et du Réseau mondial pour les politiques avaient commencé à diriger leurs portefeuilles respectifs et que le PNUD était prêt à fournir des informations actualisées au Conseil d'administration sur ses travaux de prévention des conflits, y compris dans les domaines sous-financés, et ce dans les mois à venir.

23. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/18 relative au dialogue structuré sur le financement du PNUD.

III. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

24. L'Administrateur associé par intérim du PNUD a présenté les trois programmes de pays devant être approuvés par le Conseil d'administration, ainsi que les prolongations de deux programmes de pays. La Directrice du Bureau régional pour l'Afrique et le Directeur du Bureau régional pour les États arabes ont présenté en détail les programmes de pays pour l'Angola, le Libéria et la Sierra Leone ainsi que la première prolongation d'un an du programme de pays pour Madagascar et la quatrième prolongation d'un an du programme de pays pour le Yémen.

25. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour : l'Angola (DP/DCP/AGO/4), le Libéria (DP/DCP/LBR/3) et la Sierra Leone (DP/DCP/SLE/4).

26. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour Madagascar, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et a approuvé la quatrième prolongation du programme de pays pour le Yémen pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, telles qu'elles figurent dans le document [DP/2019/28/Rev.1](#).

IV. Évaluation

27. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a présenté la politique d'évaluation révisée du PNUD (DP/2019/29) et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la réponse de l'administration à la politique d'évaluation révisée.

28. Les membres du Conseil d'administration ont reconnu l'action essentielle du Bureau indépendant d'évaluation et se sont félicités de la révision de la politique d'évaluation du PNUD. Ils ont souligné que le PNUD et le Bureau devaient prendre des mesures fortes pour se montrer à la hauteur de cette politique ambitieuse. Ils ont exprimé leur ferme soutien aux travaux du Bureau à l'échelle mondiale, régionale et nationale, en particulier concernant les évaluations à l'échelle du système, conformément à la réforme des Nations Unies, et ils ont dit apprécier le rôle joué par le Bureau dans le domaine de la réflexion intellectuelle au sein du PNUD. Les membres du Conseil d'administration ont également accueilli avec satisfaction les informations détaillées fournies par le Bureau indépendant d'évaluation sur les évaluations décentralisées. Ils ont demandé au Bureau de continuer à intensifier le dialogue et la communication avec le Conseil ainsi qu'avec le PNUD, et l'ont également encouragé à continuer de renforcer

ses activités d'évaluation, en tenant compte de leurs suggestions concernant la création d'un cercle vertueux de discussions afin de renforcer l'efficacité institutionnelle et l'application du principe de responsabilité. Tout en se déclarant très satisfaites de cette politique d'évaluation solide et bien conçue, certaines délégations ont exprimé des préoccupations concernant la mise en œuvre de la politique. Comme indiqué précédemment, les investissements dans le secteur de l'évaluation avaient atteint la moitié du montant prévu par la politique, les taux d'achèvement des évaluations prévues n'étaient que de 56 %, et 55 % seulement des évaluations décentralisées avaient été jugées « pleinement satisfaisantes ».

29. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a assuré aux délégations que le Bureau fournirait des informations actualisées sur le plan de mise en œuvre visant à améliorer la qualité des évaluations décentralisées. Le Bureau avait déjà pris plusieurs mesures en ce sens et avait commencé l'établissement de rapports complets sur les évaluations décentralisées. L'envoi de fonctionnaires chargés de l'évaluation dans le monde entier, ainsi que l'augmentation du budget et les nouvelles politiques et directives d'évaluation révisées permettraient d'obtenir des indices de satisfaction plus élevés à l'avenir. Le Bureau indépendant d'évaluation, qui occupait la vice-présidence du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), participait activement aux débats pour appuyer les évaluations à l'échelle du système. Il cherchait activement à améliorer le cercle vertueux de discussions avec les membres du Conseil d'administration ; la charte et les processus d'évaluation prônaient une collaboration accrue entre le Bureau et tous les partenaires impliqués dans le processus d'évaluation, notamment par l'intermédiaire de séances de bilan systématiques, afin d'améliorer la communication. Dans le cadre de la Conférence internationale sur les capacités nationales d'évaluation, le Bureau indépendant d'évaluation poursuivait ses efforts visant à mener des évaluations à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national.

30. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a souligné que même si les évaluations s'amélioraient progressivement, il restait encore beaucoup à faire, notamment pour faire en sorte qu'elles soient jugées « pleinement satisfaisantes » et non plus « partiellement satisfaisantes ». Le PNUD collaborait donc avec les bureaux de pays pour concevoir des plans d'évaluation réalistes. Si les révisions de la politique étaient modestes, la politique d'évaluation incorporait désormais des changements essentiels : a) la création d'une fonction d'évaluation à l'échelle régionale afin de garantir la qualité des évaluations décentralisées ; b) une plus grande participation des cadres de direction au niveau national pour renforcer l'assurance qualité et assurer une plus grande responsabilité de la direction ; et c) la mise en place d'un examen annuel de la politique d'évaluation par le directeur adjoint.

31. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/19 sur la politique d'évaluation révisée.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

32. Dans sa déclaration au Conseil d'administration (disponible sur [Papersmart](#)), la Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil pour leur appui et leurs conseils depuis la création du FNUAP, il y a cinquante ans, et a réaffirmé l'attachement du Fonds aux principes de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ainsi qu'aux partenariats qui les sous-tendent. Le FNUAP se réjouissait de réaffirmer les principes de la CIPD lors du Sommet de Nairobi sur la CIPD25.

33. Le FNUAP était actuellement en train de se réorganiser afin d'être plus efficace, davantage axé sur les résultats et mieux équipé pour opérer les transformations exigées par le Programme 2030, les objectifs de développement durable et l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 71/243 de l'Assemblée générale). Les efforts consistaient notamment à restructurer plus de 60 bureaux de pays afin de disposer de ressources financières et humaines suffisantes, à rationaliser la présence au Siège et à renforcer les liens entre l'appui intergouvernemental et la mise en œuvre des programmes au niveau national. La Directrice exécutive a souligné les efforts déployés par le FNUAP pour atteindre les trois résultats transformateurs de manière rentable, pour faire participer les partenaires stratégiques, améliorer les services techniques sur le terrain et restructurer les opérations humanitaires afin d'intervenir rapidement en cas d'urgence, ce qui était indispensable pour renforcer les capacités institutionnelles et le rôle moteur du Fonds. La volonté du FNUAP de ne laisser personne de côté supposait de renforcer la résilience climatique et de promouvoir une couverture sanitaire universelle. Sur le plan interne, le Fonds avait lancé une initiative spécifique visant à mieux comprendre sa culture institutionnelle actuelle et s'employait actuellement à mettre en place un environnement de travail inclusif, respectueux et exempt de violence, y compris de toutes formes de harcèlement sexuel et d'exploitation sexuelle, et qui favoriserait le bien-être et la santé mentale du personnel.

34. La Directrice exécutive a ensuite abordé un certain nombre de sujets. Le FNUAP utiliserait l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la période 2018-2021 pour tirer parti du repositionnement du système des Nations Unies et faire en sorte de mieux s'acquitter de sa mission et d'être plus efficace et efficient. Outre les réformes des Nations Unies, l'examen à mi-parcours serait axé sur la mise en œuvre du Plan stratégique et sur les progrès réalisés pour atteindre ses résultats, et inclurait les résultats définis dans le cadre du chapitre commun et d'initiatives régionales et mondiales. Le FNUAP présenterait les résultats de l'examen à mi-parcours au Conseil d'administration lors de la session annuelle de 2020 et des réunions d'information informelles seraient organisées avant le rapport final. Concernant l'innovation, certains bureaux de pays tiraient parti des mégadonnées pour obtenir de nouvelles perspectives et briser les idées reçues au sujet de la prévention des grossesses non désirées. Ces bureaux de pays exploitaient des solutions hautement et faiblement techniques pour assurer un suivi des moyens de planification familiale et réduire les pertes et les pénuries, ainsi que pour déterminer comment permettre aux jeunes d'avoir accès à une éducation sexuelle complète et à des services associés, en collaboration avec l'Accélérateur d'innovations du Programme alimentaire mondial (PAM) afin d'analyser les difficultés et les solutions présentes sur le terrain.

35. La Directrice exécutive a signalé qu'en 2018, le FNUAP avait dépassé, pour la deuxième année consécutive, le seuil d'un milliard de dollars en termes de montant total des recettes (1,3 milliard de dollars). Au 1^{er} août 2019, les engagements pris représentaient 706 millions de dollars (252 millions pour les ressources de base et 454 millions pour les autres ressources), soit un montant inférieur à celui de l'année précédente à la même date. Elle a insisté sur le fait que les ressources de base restaient le meilleur investissement pour le FNUAP. Malheureusement, à cette date, 67 gouvernements seulement avaient contribué aux ressources de base pour 2019. Pour s'acquitter de son mandat, le FNUAP avait besoin de ressources financières adéquates, stables et prévisibles. Conformément à la réforme des Nations Unies, le Fonds collaborait avec d'autres organisations du système en matière de conception des programmes conjoints et de mobilisation des ressources.

36. Le Sommet de Nairobi serait axé sur cinq thèmes : réaliser l'accès universel à la santé sexuelle et procréative dans le cadre de la couverture sanitaire universelle ; mobiliser des ressources financières pour mener à bien le Programme d'action de la

Conférence internationale sur la population et le développement ; s'appuyer sur la diversité démographique pour stimuler la croissance économique et le développement durable ; mettre fin à la violence fondée sur le genre et aux pratiques néfastes ; et faire respecter le droit à la santé sexuelle et procréative dans les contextes humanitaires et les situations fragiles. Le Programme d'action de la CIPD appartenait à tous, et de nombreux autres partenaires étaient invités à rejoindre cette coalition diverse et à contribuer à faire du Sommet un succès. À cette date, plus de 3 000 personnes du monde entier s'étaient inscrites pour participer à ce sommet ; elles rejoindraient les nombreux chefs d'État et de gouvernement qui avaient déjà confirmé leur participation. La nouvelle stratégie pour l'égalité des sexes du FNUAP visait à renforcer la responsabilité institutionnelle et à promouvoir une approche intégrée et fondée sur les droits de la personne, tandis que la nouvelle stratégie pour les adolescents et les jeunes, intitulée « Mon corps, ma vie, mon monde ! », cherchait à incorporer les besoins, les aspirations et les idéaux de la jeunesse au cœur du Programme d'action de la CIPD et des objectifs de développement durable, conformément à Jeunesse 2030, la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Selon les résultats préliminaires d'une estimation des coûts effectuée par le FNUAP, répondre aux besoins de planification familiale dans les pays prioritaires d'ici à 2030 devrait coûter environ 40 milliards de dollars.

37. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le FNUAP pour sa défense des principes de la CIPD et ont dit attendre avec intérêt le Sommet de Nairobi pour la CIPD25. Ils ont salué les travaux continus menés par le Fonds dans le cadre de son Plan stratégique pour 2018-2021 et visant à aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable. Ils ont souligné qu'il importait de disposer d'un document final ambitieux à l'issue du Sommet de Nairobi, axé sur la concrétisation des activités inachevées de la CIPD – en encourageant les pays et les parties prenantes à prendre des engagements concrets pour réaliser les droits des femmes, des filles et des jeunes. Ils ont appelé à la prudence concernant l'élaboration du document final du Sommet de Nairobi : il faudrait veiller à ce qu'il ne compromette pas le Programme d'action de la CIPD et veiller à inclure des mesures clés favorisant la poursuite de sa mise en œuvre. Le document final devrait réaffirmer tous les éléments sans exception, y compris l'ensemble des objectifs de développement durable. Les délégations ont souligné que le Sommet, bien qu'important, ne devrait pas avoir pour objectif de revenir sur le Programme d'action, lequel avait fait l'objet d'un consensus général au Caire en 1994, et ne devrait pas créer de nouvelles obligations. Elles ont encouragé le FNUAP à jouer un rôle de chef de file dans la réalisation de la vision ambitieuse du Sommet et ont déclaré attendre avec intérêt des mises à jour régulières, notamment des orientations sur la manière dont les États Membres pouvaient contribuer à son succès.

38. Les délégations ont salué la nouvelle stratégie du FNUAP concernant les adolescents et les jeunes et ont demandé quelle était la valeur ajoutée de cette stratégie dans le cadre de Jeunesse 2030 ; de la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité sur la jeunesse, la paix et la sécurité ; de l'éducation en matière de santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation dans les écoles et ailleurs ; et des travaux du FNUAP avec la société civile. Elles ont invité instamment le FNUAP à continuer d'appliquer sa démarche transformatrice dans le cadre de la CIPD et du Programme 2030, en s'appuyant sur l'égalité des sexes et sur une approche fondée sur les droits de la personne. Elles ont encouragé les organismes des Nations Unies à coordonner leurs travaux sur la santé sexuelle et procréative et sur les droits en matière de procréation ainsi qu'à élaborer des stratégies sur la population et le développement, de sorte que les efforts conjoints soient pleinement alignés sur le principe d'appropriation nationale de tous les objectifs de développement durable relatifs à la population. Les délégations se sont félicitées de la création d'un fonds thématique pour les données démographiques, qui devrait être lancé en 2019, mais ont signalé que les États membres devaient disposer de davantage d'informations afin de mobiliser des

soutiens pour ce fonds. Elles ont demandé des précisions sur les efforts déployés par le FNUAP pour compenser l'impact environnemental du Sommet de Nairobi, inciter les dirigeants religieux à s'impliquer davantage en matière de santé sexuelle et procréative et de droits en matière de procréation ainsi que pour contrer les efforts politiques menés dans certains pays visant à détricoter les avancées législatives dans ce domaine.

39. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le FNUAP pour ses efforts visant à améliorer la planification fondée sur des données factuelles par le biais du mécanisme d'estimation des coûts. Compte tenu du déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources, ils ont souligné l'importance de contributions stables, prévisibles et pluriannuelles aux ressources de base et ont appelé les États Membres à augmenter leurs contributions pour que le Fonds puisse être en mesure de s'acquitter de son mandat. Ils ont encouragé le FNUAP à renforcer sa collaboration avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), en mettant en commun les meilleures pratiques et en encourageant la mise en place de partenariats stratégiques avec le secteur privé. Les membres du Conseil d'administration ont demandé au FNUAP de continuer à promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, éléments essentiels de son Plan stratégique pour la période 2018-2021. Ils lui ont également demandé de renforcer ses partenariats, notamment avec les parlements, les autorités locales, la société civile, les milieux universitaires et les partenariats public-privé, en vue de mobiliser des ressources financières permettant de renforcer les capacités de réalisation du Programme 2030 et d'assurer le financement durable de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, y compris dans le cadre de sa direction conjointe du Groupe chargé du suivi des résultats du financement stratégique.

40. Les délégations ont souligné l'importance centrale de la coordination au sein du système des Nations Unies pour le développement, notamment dans les contextes humanitaires et les situations de conflit, conformément aux modalités indiquées dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal et la résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et grâce à la restructuration du système des coordonnateurs résidents. Elles ont félicité le FNUAP pour l'aide cruciale apportée aux réfugiés dans les situations de conflit, en particulier durant la crise en Syrie. Elles ont salué le fait que le Fonds mette de plus en plus l'accent sur l'efficacité institutionnelle ainsi que l'initiative prise par la direction d'examiner le dispositif d'intervention humanitaire, ouvrant ainsi la voie au nouveau Bureau des interventions humanitaires. Elles ont demandé des détails afin de déterminer si le FNUAP souhaitait atteindre 100 % de locaux communs d'ici à 2021 et si l'examen du Plan stratégique visant à « ne laisser personne de côté » prévoyait l'intégration de la stratégie sur les personnes handicapées mise en œuvre à l'échelle du système.

41. Un groupe de délégations a rappelé la conclusion de l'examen de la mise en œuvre de la Conférence internationale sur la population et le développement dans la région des Caraïbes – à savoir que le FNUAP avait apporté une énorme contribution à la région dans tous les domaines qui relevaient de son mandat. Elles ont encouragé le FNUAP à inclure les changements climatiques et les interventions en cas de catastrophes naturelles dans son portefeuille et à réagir rapidement lorsque ces événements se produisent. Elles ont exhorté le Bureau des interventions humanitaires à continuer de renforcer la capacité d'intervention humanitaire du Fonds. Les délégations ont souligné l'importance de l'examen des Orientations de SAMOA (à venir) et ont encouragé le FNUAP à jouer un rôle actif au cours de celui-ci, ce qui lui permettrait d'orienter ses travaux dans les petits États insulaires en développement. Elles ont salué la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies par le FNUAP mais l'ont invité, avec d'autres organismes des Nations

Unies, à régler la question des bureaux multipays et de l'exécution de son mandat dans les pays les plus petits.

42. En réponse, la Directrice générale a déclaré que la capacité du Fonds à activer et à repositionner des ressources pour faire face aux catastrophes naturelles avait été facilitée par les gouvernements et la société civile. Le FNUAP participerait à la Conférence 2019 sur les Orientations de SAMOA pour prendre des mesures visant à obtenir des résultats conformes à son plan stratégique. Concernant le climat et la vulnérabilité des femmes, il collaborait avec d'autres organisations, en accord avec la réforme des Nations Unies, afin de formuler les nouveaux cadres institutionnels. Le FNUAP s'emploierait sans relâche à faire en sorte que les femmes et les filles soient au centre de l'action menée. Il traitait la question de la vulnérabilité des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées, y compris les enjeux relatifs au faible taux de fécondité et au vieillissement des populations, et avait invité des associations actives auprès des jeunes handicapés à participer au Sommet de Nairobi. Le Fonds aborderait le Sommet de Nairobi avec de grandes ambitions et s'emploierait à résoudre toutes les questions restées en suspens dans le cadre de la CIPD. Il travaillait en étroite collaboration avec les institutions nationales pour promouvoir la diffusion d'informations sur la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation et fournir des services associés, en particulier pour les jeunes, sans discriminer, décourager ou porter de jugement. Concernant les difficultés restantes en matière d'élimination de la mortalité maternelle, le Sommet de Nairobi représentait un pas supplémentaire vers la pleine réalisation de cet objectif. Le FNUAP était déterminé à suivre les engagements du Sommet de Nairobi et à rendre toutes les informations publiques sur son site Web. Tout en appuyant pleinement l'objectif du Sommet, le FNUAP cherchait à jouer le rôle d'intermédiaire honnête, en faisant en sorte que les participants à la CIPD représentant le plus nombre de secteurs possible. Sur la question de la discrimination, le FNUAP s'employait activement à ne laisser personne de côté, par l'intermédiaire de sa stratégie en faveur des adolescents et des jeunes, mais également tout au long de la vie et ce jusqu'à la vieillesse, et s'appuyait sur des technologies nouvelles pour mieux atteindre les populations dans le besoin, notamment grâce aux avancées en matière de données et à la coopération Sud-Sud et triangulaire. À la fin de l'année 2019, le FNUAP lancerait son nouveau fonds thématique pour les données démographiques, conçu pour moderniser les recensements en vue de créer des analyses holistiques visant à ne laisser personne de côté et à aider les pays à évaluer leur trajectoire démographique. Elle a souligné qu'une base solide de ressources ordinaires permettait au FNUAP d'exécuter son mandat sur des questions plus générales concernant les femmes et les filles et lui fournissait la souplesse voulue pour réagir au moment et à l'endroit voulus.

43. Le Directeur général adjoint (gestion), dans son discours concernant l'examen des bureaux multipays, a indiqué que le FNUAP continuait à participer au Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin d'assurer la cohérence, l'efficacité et l'efficience de la couverture et de la coopération dans les contextes multinationaux. À la suite des recommandations du Secrétaire général, un groupe de travail interinstitutions avait été créé sous la direction conjointe du PNUD et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) afin de faire avancer cette question, avec notamment un outil de suivi des États Membres, dirigé par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le modèle d'activité du Fonds était déjà différencié, ce qui lui permettait d'adapter son aide aux pays. Concernant la réforme des Nations Unies, 68 % des bureaux de pays du FNUAP se trouvaient dans des locaux communs ; le Fonds s'employait à élever ce pourcentage et participait activement aux travaux du Groupe des innovations institutionnelles des Nations Unies, afin d'harmoniser et de consolider les fonctions d'arrière-guichet.

V. Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

44. Le Directeur de la Division des communications et partenariats stratégiques a présenté le rapport sur le dialogue structuré en matière de financement du FNUAP pour 2018-2019 (DP/FPA/2019/8).

45. Les membres du Conseil d'administration ont apprécié le fait que le FNUAP organise les dialogues structurés sur le financement tout au long de l'année, ce qui a permis d'assurer des discussions interactives axées sur les processus avec et entre les États Membres sur le financement du Plan stratégique 2018-2021. Ils ont salué les réussites du Fonds en matière de mobilisation de ressources en 2018, ce qui avait contribué à combler les déficits de financement, et se sont félicités du fait que le FNUAP soit parvenu à respecter les cibles définies dans le pacte de financement, malgré l'augmentation du déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Les délégations ont souligné que le secteur privé devait jouer un rôle plus important et ont salué les efforts du FNUAP pour diversifier les partenariats et les modalités. Elles ont accueilli avec satisfaction le plan visant à mobiliser 100 millions de dollars par an sous forme de dons d'ici à 2030 dans le cadre de la nouvelle stratégie de dons individuels, et ont également demandé des informations actualisées sur le lancement des phases de démarrage et d'entrée sur le marché de la stratégie ainsi que sur la création d'une infrastructure de recrutement et de gestion des donateurs à l'appui de cette stratégie.

46. Les délégations se sont félicitées de l'élaboration et de l'intégration de systèmes de prévisions de la demande, lesquels permettraient de réaliser des économies et d'assurer la réactivité du FNUAP en matière de fournitures en vue de couvrir les besoins annuels. Elles se sont déclarées préoccupées par l'augmentation inégale des ressources de base et des autres ressources et ont pris note de la diminution des ressources ordinaires, laquelle menaçait la capacité du Fonds à s'acquitter de son mandat et de son rôle normatif – et notamment la capacité du dispositif institutionnel à gérer une augmentation de 40 % des financements mobilisés. Elles ont appelé les États Membres à fournir des financements plus souples et à augmenter le nombre de contributeurs au titre des ressources de base, d'autant que le Fonds devenait de plus en plus tributaire de la volonté politique d'un très petit nombre de pays. Elles les ont également appelés à respecter le taux général harmonisé de recouvrement des coûts afin de veiller à ce que les ressources de base ne soient pas utilisées pour subventionner la mise en œuvre de programmes financés au moyen d'autres ressources.

47. Les membres du Conseil d'administration ont souligné qu'il importait d'améliorer la communication d'informations financières de manière permanente, afin d'alimenter le dialogue structuré sur le financement, dans la mesure où il restait difficile de comprendre les lacunes et les besoins financiers du FNUAP en matière de mise en œuvre de son plan stratégique – les rapports futurs devraient inclure des indicateurs annuels sur les résultats et les produits. Ils ont souhaité savoir si des lacunes financières empêchaient la mise en œuvre intégrale du plan stratégique. Ils ont dit vouloir, pour la session annuelle de 2020, un processus plus solide d'établissement de rapports factuels sur la mise en commun des ressources, notamment sur le financement commun et le chapitre commun. Ils ont demandé des éclaircissements afin de déterminer si les rapports du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes rendaient pleinement compte des activités mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés par le pacte de financement. Ils se sont félicités du lancement imminent du fonds thématique pour les données démographiques et ont encouragé le FNUAP à le rendre opérationnel afin de pouvoir appuyer les processus nationaux de recensements d'ici à 2020 ou 2021.

48. En réponse, le Directeur de la Division des communications et partenariats stratégiques du FNUAP a indiqué que le Fonds avait expérimenté l'initiative de dons individuels en 2018 et 2019 et avait déjà mobilisé un montant trois fois plus élevé que

l'objectif initial. La haute direction s'employait à appliquer cette stratégie à plus grande échelle. Le FNUAP espérait lancer le fonds thématique pour les données démographiques et attirer un grand nombre de donateurs afin d'apporter son soutien aux pays durant leurs cycles de recensements de 2020. Le Fonds demeurait préoccupé par le déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources et continuait de chercher de nouveaux moyens d'accroître le financement des activités de base. Concernant les déficits de financement, le FNUAP, en tant qu'organisation financée au moyen de contributions volontaires, n'avait pas pu déterminer au cours de l'année combien il parviendrait à récolter avant la fin de l'année. En outre, 40 % de ses recettes avaient été reçues durant le deuxième semestre. À l'avenir, le FNUAP prévoyait de mettre en place un système permettant de mieux identifier les déficits de financement, mais le caractère volontaire des financements reçus par le Fonds faisait de cela un défi permanent. Concernant le pacte de financement, les indicateurs permettaient de se faire une idée juste de la performance individuelle des quatre organisations, bien qu'il soit difficile d'obtenir un tableau complet de leur performance collective en raison du caractère volontaire des contributions, qui ne permettaient pas de prévoir le montant des ressources budgétaires à la fin de l'année.

49. Le Chef du service chargé de l'information stratégique et de la gestion du savoir du FNUAP a souligné que le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes avaient organisé une série de réunions afin d'examiner les moyens d'améliorer l'établissement de rapports dans le cadre du chapitre commun. Les discussions sur le chapitre commun continueraient d'occuper une place centrale sur leur ordre du jour.

50. En l'absence de consensus entre tous les membres du Conseil d'administration sur le projet de décision, le Bureau a décidé de leur donner plus de temps pour poursuivre le débat sur ce projet concernant le dialogue structuré sur le financement du FNUAP.

VI. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

51. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a présenté ce point et a donné un aperçu général des cinq programmes de pays soumis au Conseil pour approbation, ainsi que des sept prolongations de programmes de pays. Tour à tour, les directeurs régionaux du FNUAP concernés ont présenté les programmes de pays pour l'Afrique australe et de l'Est, l'Afrique centrale et de l'Ouest et l'Amérique latine et les Caraïbes.

52. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme pour les pays suivants : Angola (DP/FPA/CPD/AGO/8) ; Congo (DP/FPA/CPD/COG/6) ; Libéria (DP/FPA/CPD/LBR/5) ; Mexique (DP/FPA/CPD/MEX/7) ; et Sierra Leone (DP/FPA/CPD/SLE/7).

53. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Bosnie-Herzégovine, Madagascar, le Timor-Leste et la Tunisie ; et a approuvé la première prolongation de deux ans du programme de pays pour l'Afghanistan, la deuxième prolongation de deux ans du programme de pays pour les Comores et la quatrième prolongation d'un an du programme de pays pour le Yémen, telles qu'elles figurent dans le document (DP/FPA/2019/9).

Débat consacré à l'UNOPS

VII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Déclaration de la Directrice exécutive

54. Dans sa déclaration, la Directrice exécutive de l'UNOPS a souligné le rôle de l'organisation dans la protection et le rétablissement des moyens de subsistance, grâce aux investissements sociaux, aux infrastructures de qualité et au développement et à la passation de marchés axés sur l'égalité des sexes, ainsi que son rôle dans la progression de la réforme des Nations Unies. Les fonds nécessaires pour répondre aux besoins des populations, toutefois, dépassaient largement ce que le secteur public pouvait fournir ; par conséquent, l'UNOPS encourageait et mettait en œuvre de nouveaux modes de financement. De 2017 à 2019, grâce à son initiative d'investissements sociaux, l'UNOPS avait forgé un ensemble de projets avec des partenaires du secteur privé afin de construire des logements abordables dans le monde entier. L'UNOPS encourageait des partenariats public-privé permettant de débloquent des sources plus importantes de financement durable et fournissait une plateforme où les investisseurs pouvaient avoir un impact social, environnemental et économique tout en obtenant un rendement financier, fondée sur les principes des Nations Unies et sur la réalisation des objectifs de développement durable. La mise à disposition des ressources propres de l'UNOPS permettait de réduire les risques associés aux projets afin d'attirer les investissements. Avec son mandat spécifique à l'infrastructure, l'UNOPS a contribué en 2019 à l'élaboration des principes du G20 pour l'investissement dans des infrastructures de qualité.

55. La question du genre était l'une des principales priorités de l'UNOPS, notamment la parité des sexes au sein de l'organisation. Au mois de septembre 2019, les femmes représentaient 41 % des effectifs et 60 % des nouvelles recrues de l'UNOPS. L'organisation était déterminée à aller au-delà des cibles définies par les Nations Unies visant à inclure tous les membres du personnel dans l'évaluation des objectifs de genre et a encouragé tous les organismes des Nations Unies à appliquer les principes d'égalité des genres au sein de l'ensemble de leur personnel. L'UNOPS adhérait à la réforme des Nations Unies. En tant que nouvelle Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, la Directrice exécutive s'employait à affiner la méthode de gestion à l'échelle du système pour assurer une plus grande innovation et simplifier les formalités. Elle a souligné que le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2020-2021 (DP/OPS/2019/5) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/OPS/2019/6) démontraient bien que l'UNOPS était en bonne santé sur le plan financier. Les prévisions pour 2020-2021 montraient que les dépenses de gestion n'augmenteraient que du taux d'inflation attendu. Dans le même temps, les recettes devaient augmenter plus rapidement que les dépenses de gestion. L'UNOPS contrôlait ses dépenses avec diligence et continuerait de réaliser des gains d'efficacité en vue de répondre à l'augmentation de la demande pour ses services.

56. En présentant le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2018 (DP/OPS/2019/7), la Directrice exécutive a souligné que les organismes des Nations Unies avaient accompli des progrès de manière continue en matière d'intégration du principe de durabilité dans leurs activités d'achat. En 2019, pour la première fois, l'ensemble des 39 organisations participantes avaient présenté des rapports sur leurs pratiques d'achat durables. Quatre-vingt-quinze pour cent d'entre elles, soit un chiffre record, faisaient figurer la durabilité environnementale comme l'une de leurs principales préoccupations durant leurs procédures d'achat, bien que les considérations économiques et sociales jouent toujours un rôle important. Ce rapport

offrait la possibilité aux entités des Nations Unies de réfléchir à ce qu'elles pourraient changer pour réaliser des gains d'efficacité et améliorer la procédure d'achat au sein des Nations Unies. L'UNOPS avait fait de grands progrès en matière de conseils apportés aux gouvernements sur la mise en place de procédures d'achat bénéfiques à l'ensemble de la société ainsi qu'en matière de solutions offertes pour lutter contre la fraude et la corruption.

57. Les membres du Conseil d'administration ont mis en avant le caractère unique et inégalé des services rendus par l'UNOPS aux pays en développement et au système des Nations Unies, ainsi qu'en matière de mise en œuvre de la réforme des Nations Unies, notamment dans les domaines concernant les infrastructures durables, la gestion de projets, les procédures d'achat et la gestion financière. Ils ont salué le fait que l'UNOPS aide de plus en plus les gouvernements, ainsi que le démontrait leur demande croissante pour ses services. Ils ont noté le rôle central de l'infrastructure dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction l'initiative d'investissements sociaux de l'UNOPS et l'accent mis sur l'énergie renouvelable et la construction de logements abordables dans les pays en développement. Ils ont exprimé leur profonde gratitude envers l'UNOPS, qui continuait d'accorder une attention particulière aux connaissances et à l'innovation et d'investir dans ce domaine, et ont dit apprécier le fait que l'organisation offre un avantage comparatif pour garantir la transparence de l'utilisation des ressources publiques, des procédures d'achat et de la gestion des projets, notamment la livraison efficace de fournitures et de services médicaux. Ils ont demandé à l'UNOPS de renforcer son partenariat avec le PNUD pour optimiser l'impact des résultats.

58. Les délégations, reconnaissant le caractère indispensable des investissements du secteur privé pour compléter l'aide publique au développement, ont félicité l'UNOPS pour son initiative d'investissements sociaux, laquelle levait les obstacles empêchant les investisseurs privés de financer le développement à long terme dans les pays en développement. Compte tenu de ses compétences techniques et de ses solides antécédents, y compris dans les situations de crise, l'UNOPS était particulièrement bien placé pour attirer des capitaux privés afin de réaliser des investissements sociaux. Les délégations ont demandé des détails sur la manière dont l'UNOPS tirait parti de la technologie afin d'attirer les investissements du secteur privé. Elles ont reconnu le rôle spécifique joué par l'UNOPS dans le cadre de la réforme des Nations Unies, en particulier sa structure financière et de gestion efficace et efficiente, d'une importance critique pour la réalisation des objectifs de développement durable. Elles ont demandé des éclaircissements sur la façon dont l'UNOPS tenait compte de la problématique femmes-hommes lors de la planification et de la mise en œuvre de ses projets.

59. Un groupe de délégations a attiré l'attention sur le caractère unique des services fournis par l'UNOPS grâce à son centre d'innovation, sa plateforme pour les logements durables, ses projets sur les énergies renouvelables, ses pratiques d'achat durables et ses services médicaux. Le groupe a toutefois souligné qu'il était important que l'UNOPS continue d'adapter ses services aux besoins particuliers des pays, comme les petits États insulaires en développement, où les questions de réduction de coûts et de rentabilité demeuraient problématiques. Les délégations ont demandé des éclaircissements sur ce que l'UNOPS prévoyait de faire pour aider les petits États insulaires en développement à faire face aux effets des changements climatiques, durant les phases précédant et suivant les catastrophes. Elles ont demandé à l'UNOPS de leur fournir une assistance en matière de construction d'infrastructures durables, de gestion de projets durables et de procédures d'achat responsables par l'intermédiaire d'un partenariat efficient, sans incidence sur les coûts et sans but lucratif, indispensable à la réalisation du Programme 2030, des objectifs de développement durable et des Orientations de SAMOA.

60. En réponse, la Directrice exécutive a indiqué que l'UNOPS s'était longuement employé à déterminer la meilleure manière de mener ses activités au sein des petits États insulaires en développement, individuellement et collectivement au sein du système des Nations Unies, en collaboration avec les secteurs public et privé. Dans ces États, l'UNOPS travaillait à construire des logements abordables par le biais de son initiative d'investissements sociaux, en attirant des financements du secteur public et du secteur privé. Concernant les frais élevés de l'UNOPS, elle a souligné que la qualité avait un prix et que les prix pratiqués étaient compétitifs ; cela résultait de l'application de meilleures pratiques définies au niveau mondial et était indispensable pour reconstruire en mieux. En travaillant avec les gouvernements, l'UNOPS offrait des rabais qui permettaient d'accroître la valeur des financements et d'augmenter leur impact ; les rabais étaient négociés grâce à des procédures d'achat transparentes permettant une concurrence loyale et durant lesquelles les fournisseurs locaux jouaient un rôle important. L'UNOPS s'employait à devenir un catalyseur, un facilitateur et un partenaire pour réaliser les objectifs de développement durable et le Programme 2030. Le Secrétaire général avait inclus l'initiative d'investissements sociaux de l'UNOPS au sein de la stratégie des Nations Unies pour le financement du développement, et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable encourageait tous ses membres à collaborer avec l'UNOPS pour mettre en œuvre cette initiative. L'initiative et le programme de logements abordables reposaient sur des technologies durables éprouvées et certifiées capables de résister aux tremblements de terre et à d'autres catastrophes naturelles.

61. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/20 sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Débat consacré aux questions communes

VIII. Questions financières, budgétaires et administratives

Examen conjoint de la situation existante en matière de définitions des coûts et de catégories d'activités et de coûts connexes

62. La Directrice par intérim du Bureau des services de gestion du PNUD et la Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP ont fait un exposé commun sur l'examen conjoint de la situation existante en matière de définitions des coûts et de catégories d'activités et de coûts connexes ([DP/FPA-ICEF-UNW/2019/1](#)).

63. Les membres du Conseil d'administration ont salué les efforts conjoints menés pour harmoniser le recouvrement des coûts et publier un rapport commun. Ils ont également accueilli avec satisfaction l'examen et l'intégration des perspectives des institutions spécialisées et ont encouragé les organisations à continuer de travailler avec ces institutions afin que le message concernant le recouvrement des coûts soit harmonisé dans tout le système des Nations Unies. Les délégations ont demandé des informations supplémentaires sur : a) le motif sous-tendant la création de rubriques de classification des coûts distinctes dans le plan de ressources intégré pour les activités indépendantes de contrôle et d'assurance de la qualité ainsi que pour les contributions au titre du partage des coûts liés au système des coordonnateurs résidents, en vue d'obtenir des ouvertures de crédits séparées des autres ressources du budget institutionnel et d'établir des rapports à leur sujet ; b) les effets et les résultats de la pleine application des recommandations ainsi que sur la raison expliquant pourquoi l'harmonisation intégrale des coûts était considérée comme irréaliste ; c) concernant la rubrique budgétaire distincte pour les contributions au titre du partage des coûts, elles ont voulu savoir comment fonctionnaient réellement les procédures d'ouverture de crédits et si ces financements seraient fournis en plus des financements ordinaires aux organisations ;

d) les efforts menés pour concevoir un cadre de recouvrement des coûts à l'échelle du système ; e) l'impact de l'harmonisation du recouvrement des coûts sur la rentabilité des différents programmes ; et f) les répercussions de l'unification des catégories de coûts sur les critères de la politique de dépenses.

64. En réponse, le Chef des services financiers du PNUD a dit que la création de rubriques budgétaires distinctes pour les fonctions de coordination et de supervision permettait de mettre en place des ouvertures de crédits indépendantes du budget institutionnel. Les deux budgets étaient établis selon des législations différentes : le budget de coordination était défini dans le cadre de l'Assemblée générale tandis que celui destiné à la supervision était établi par le Conseil d'administration. L'harmonisation permettait une meilleure attribution des coûts et un plus haut degré de comparabilité entre les organisations ainsi que l'amélioration des méthodes de calcul des coûts pour des résultats similaires. Les efforts déployés à l'échelle du système pour parvenir à l'harmonisation étaient de plus en plus importants mais atteindre un degré d'harmonisation encore plus fort nécessiterait l'adoption de textes au niveau de l'Assemblée générale et d'autres organes directeurs. L'harmonisation intégrale posait des difficultés en raison des différences entre les modes de financement, les modèles d'activité et les mandats. L'examen quadriennal cherchait à éviter les subventions croisées et à protéger les ressources de base, afin d'allouer la majorité de ces ressources aux programmes. Une harmonisation intégrale risquait d'entraîner des subventions croisées. Sur la question de l'équilibre entre ressources de base et autres ressources au sein de chaque organisation, l'harmonisation de la classification des coûts représentait l'une des phases de la procédure ; la phase la plus importante était de déterminer l'objectif des ressources de base et les postes où elles devaient être affectées. À l'avenir, les organisations reclassifieraient les coûts afin de mieux identifier les postes auxquels les fonds étaient alloués.

65. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a déclaré que les quatre organisations étaient contraintes de suivre les décisions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale lors de l'ouverture de lignes de crédit pour la coordination et le contrôle. Si à l'avenir, les textes futurs venaient à exiger une augmentation des dépenses de contrôle et de coordination, les fonds ne seraient pas tirés d'une autre rubrique du FNUAP non consacrée à la supervision et à la coordination. Le FNUAP et les autres organisations prenaient toutes les mesures possibles pour parvenir à l'harmonisation et expliquer ses avantages aux autres organismes des Nations Unies. La rubrique de classification des coûts supplémentaire pour le contrôle du système des coordonnateurs résidents représentait une autre ligne de crédit ouvert dans le projet de budget intégré, qui serait incorporée au budget avec d'autres lignes de crédit similaires.

66. La Directrice par intérim du Bureau des services de gestion du PNUD a souligné les difficultés rencontrées par les organisations en matière d'harmonisation du recouvrement des coûts au niveau national. Elle a déclaré vouloir s'appuyer sur l'harmonisation du recouvrement des coûts pour inciter d'autres organismes des Nations Unies à suivre leur exemple. L'harmonisation permettait aux organisations d'appliquer une approche plus pragmatique pour évaluer le coût réel des produits, des services et des résultats, ce qui favorisait l'harmonisation de la classification des coûts pour une plus grande transparence. Le calcul du coût des services et des produits mettait en avant le besoin d'harmonisation du recouvrement des coûts. Le fait que le budget institutionnel reste le même ou évolue en cas de demande de ressources additionnelles ne devrait pas infirmer le besoin de créer une ligne de crédit distincte. Les possibilités d'harmonisation intégrale étaient limitées par des écarts considérables entre les modèles d'activités des organisations et que cette forme d'harmonisation ne serait pas optimale, la diversité étant l'un des plus grands atouts des Nations Unies.

67. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/21 sur l'examen conjoint de la situation existante en matière de définitions des coûts et de catégories d'activités et de coûts connexes.

Rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés

68. Le Conseiller juridique et directeur du bureau de liaison de New York de l'UNOPS, le Chef du Service des achats du FNUAP et l'Administrateur chargé des achats du PNUD ont présenté le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés ([DP/FPA/OPS/2019/3](#)).

69. Durant l'unique intervention de ce segment, une délégation s'est félicitée des efforts déployés jusque-là et a invité les organisations à poursuivre leurs efforts visant à grouper les activités d'achat.

70. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés ([DP/FPA/OPS/2019/3](#)).

IX. Mesures prises à l'issue de la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

71. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD ont présenté ensemble le rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Comité de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA ([DP/2019/30-DP/FPA/2019/10](#)).

72. Plusieurs membres du Conseil d'administration ont noté que la lutte mondiale contre le sida se trouvait dans une situation précaire. Les inégalités et d'autres facteurs sociaux continuaient de saper les efforts visant à réaliser les cibles des objectifs de développement durable liées au VIH. Le Programme commun était essentiel pour aider les pays à intensifier les réponses multisectorielles pour la lutte contre le VIH. Ces membres du Conseil d'administration se sont félicités de la nomination de la nouvelle Directrice exécutive d'ONUSIDA et attendaient avec intérêt de travailler avec elle et avec son équipe. Ils ont souligné que le Plan d'action pour la gestion, s'il était pleinement mis en œuvre sous la direction solide de la Directrice exécutive, fournirait des bases solides pour traiter les cas signalés de harcèlement, notamment de harcèlement sexuel, d'intimidation et l'abus de pouvoir au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA. Ils ont accueilli avec satisfaction les commentaires formulés par le biais du rapport du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre du Plan d'action du Programme commun ainsi que les résultats transformateurs dans leurs domaines respectifs de résultats stratégiques. Ils ont salué les contributions apportées par les deux organisations et les ont remerciées pour leurs travaux en matière de lutte contre la stigmatisation, la violence et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH et de lutte contre d'autres facteurs structurels du VIH. Les délégations ont souligné le rôle du PNUD et du FNUAP dans la réduction des inégalités entre les sexes, la lutte contre les normes nocives de masculinité et l'instauration de changements culturels et de comportements positifs. Elles ont apprécié que le rapport mette l'accent sur l'intégration des services de santé et de lutte contre le VIH et se sont félicitées des activités de sensibilisation menées par le FNUAP et de son engagement visant à accroître le recours aux services de santé sexuelle et procréative et l'accès aux droits qui s'y rapportent. Elles ont salué la tenue d'un débat, lors de la réunion du Conseil de coordination du Programme en juin 2019, sur le renforcement des ripostes globales au VIH et leur intégration au sein de systèmes de santé viables afin de contribuer au déploiement de la couverture sanitaire universelle.

73. Une délégation a souligné qu'il était nécessaire que le PNUD et le FNUAP impliquent davantage le secteur privé et la société civile dans la lutte contre le VIH. Elle s'est félicitée du fait que la nouvelle stratégie pour les jeunes et les adolescents repose sur une approche globale en matière de santé sexuelle et procréative visant à garantir l'accès à ces services.

74. En réponse, le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a souligné que les efforts de collaboration entre l'ONUSIDA, le PNUD et le FNUAP permettaient de mieux prévenir l'expansion du VIH et d'élargir l'accès au traitement contre cette maladie. La nouvelle stratégie pour les adolescents et les jeunes du FNUAP fournissait une feuille de route pour la participation des adolescents et des jeunes, axée sur les trois volets de « Mon corps, ma vie, mon monde ! ». La stratégie reposait sur une approche intégrant le VIH/sida, la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation et s'appuyait sur l'information et l'éducation pour autonomiser les adolescents et les jeunes afin qu'ils puissent prendre des décisions informées. Dans le cadre de cette approche globale, la durabilité et la portée étaient deux notions clés. L'intégration de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation au sein de sujets comme la couverture sanitaire universelle, l'égalité d'accès, la qualité des soins et l'application du principe de responsabilité était également une question essentielle.

75. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Comité de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (DP/2019/30-DP/FPA/2019/10).

X. État d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

76. La Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP, la Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD et le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York ont chacun donné des informations actualisées au Conseil d'administration sur l'application par leur organisation de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ainsi que sur les engagements pris au titre du pacte de financement.

77. Les membres du Conseil d'administration ont salué les mesures importantes prises par les trois organisations depuis la session annuelle de 2019 en vue de poursuivre l'application des réformes du système des Nations Unies pour le développement – y compris l'achèvement des orientations concernant l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des bilans communs de pays par les équipes de pays.

78. Plusieurs délégations ont souhaité comprendre comment le PNUD et le FNUAP prévoyaient de modifier les documents nationaux (y compris pour les cycles d'établissements de rapports) afin qu'ils soient conformes à ces orientations et tiennent compte des bilans communs de pays, conformément à ce qui est attendu de toutes les organisations du système des Nations Unies pour le développement, y compris les institutions spécialisées. Elles ont accueilli favorablement les mesures mises en œuvre par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS – et par d'autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable – pour donner suite aux engagements du pacte de financement et ont encouragé toutes les entités à poursuivre leurs efforts visant à atteindre les objectifs de ce pacte. Elles ont félicité le PNUD et le FNUAP d'avoir établi des rapports sur les engagements du pacte dans le cadre du dialogue structuré sur

le financement, ce qui constituait un bon point de départ pour l'établissement de rapports annuels au Conseil, mais se sont dites préoccupées par les différences d'interprétation entre les organisations du Groupe des Nations Unies pour le développement durable quant à la définition des engagements propres à chaque entité et la manière d'en rendre compte. Elles ont proposé que les organisations prévoient de mener, dans le cadre des dialogues structurés sur le financement, un examen annuel de suivi du pacte de financement à chaque deuxième session ordinaire, ainsi qu'une réflexion sur les engagements collectifs et une description de la contribution de chaque entité.

79. D'autres délégations se sont inquiétées de ce que l'élaboration des directives relatives aux plans-cadres de coopération n'avait guère avancé et les organisations devaient encore effectuer un « examen approfondi complet » concernant l'établissement de rapports et les processus d'approbation des documents nationaux par le Conseil. Il a été noté que le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable devrait s'accompagner automatiquement d'un examen approfondi de la configuration de l'équipe de pays, qui viserait à mieux comprendre le rôle du système des Nations Unies par rapport à d'autres acteurs du développement. Elles ont demandé des précisions sur la manière dont le PNUD et le FNUAP prévoyaient de faire progresser les principales réformes présentées dans les directives relatives aux plans-cadres de coopération.

80. Les délégations ont salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité et ont souhaité obtenir des précisions sur l'ensemble des problèmes rencontrés par les organisations pour se conformer à ce cadre et sur les mesures à prendre pour y faire face. Elles ont souligné qu'il importait de rapprocher les trois piliers de la réforme (aide humanitaire, développement, sécurité) – ce qui passerait forcément par l'amélioration de la prestation de services du PNUD en matière de prévention des conflits. Elles ont demandé des éclaircissements sur la collaboration que le PNUD entretenait avec le Bureau de la coordination des activités de développement et avec les acteurs du maintien de la paix et du secteur humanitaire afin d'assurer la cohérence et de mener des activités conjointes d'analyse, de planification et de coordination dans les pays fragiles et touchés par des conflits.

81. Les membres du Conseil d'administration ont affirmé que la réussite de la réforme des Nations Unies dépendait de la fluidité du transfert des fonctions vers le nouveau système des coordonnateurs résidents (ce qui ne devrait pas avoir d'incidence sur les activités relatives aux programmes), mais reposait également sur la fourniture ininterrompue de services consultatifs par le PNUD aux coordonnateurs résidents. Ils ont demandé des détails sur les recettes du PNUD provenant de services fournis au système des coordonnateurs résidents, y compris en vue de renforcer des services de soutien communs, et ont voulu savoir si les augmentations de coûts avaient été significatives. Les délégations ont demandé au PNUD de présenter des informations actualisées au Conseil d'administration en 2020. Elles ont encouragé le PNUD et le FNUAP à s'inspirer des modèles régionaux, par exemple les commissions économiques régionales, pour renforcer la coopération à l'échelle des régions. Elles ont accueilli avec satisfaction la proposition du FNUAP visant à élever ses représentants au même rang que celui des responsables de bureaux de pays dans les pays où le Fonds n'était pas présent et ont demandé des détails sur l'incidence budgétaire de cette mesure. Elles ont salué les efforts déployés par l'UNOPS pour réaliser des économies à l'échelle du système ainsi que les travaux du Groupe des innovations institutionnelles, relevant du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, visant à recueillir les meilleures pratiques en matière d'achats au bénéfice du système des Nations Unies.

82. Les délégations se sont félicitées de l'harmonisation du modèle d'établissement de rapports à l'échelle du système et ont encouragé les quatre organisations à suivre le modèle mis au point par le Bureau de la coordination des activités de développement.

Elles ont demandé aux organisations d'indiquer si elles étaient en bonne voie pour atteindre les objectifs du pacte de financement. Elles ont également souhaité savoir si le sondage mené dans le cadre de l'ancien système des coordonnateurs résidents du PNUD continuerait à être utilisé comme outil pour l'établissement de rapports. Elles ont reconnu le caractère collectif du pacte de financement et ont souhaité savoir comment les organisations de développement des Nations Unies prévoyaient de rendre compte de leurs efforts d'assistance mutuelle étant donné la présentation collective des résultats.

83. En réponse, la Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a déclaré que les organisations collaboraient en matière de planification, de suivi et d'évaluation des cadres nationaux de coopération. Le PNUD participait à l'élaboration des directives sur les plans-cadres de coopération, avec le Bureau de la coordination des activités de développement, et alignait ses propres plans, stratégies et politiques sur ces directives. Il en était de même pour l'harmonisation de l'établissement des rapports et le pacte de financement. Le PNUD n'avait pas encore recouvré tous les revenus engendrés par la fourniture de services au système des coordonnateurs résidents et continuait de s'employer à déterminer ces coûts. Elle a souligné qu'il était important que le PNUD dispose d'une base solide de ressources ordinaires pour pouvoir s'acquitter de son mandat. Le PNUD collaborait avec le Groupe des innovations institutionnelles en vue de trouver des moyens d'être plus efficace, avait transformé son déficit en excédent, et investissait davantage dans les programmes de pays tout en favorisant la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies. Concernant le sondage du système des coordonnateurs résidents, le PNUD réaffirmait sa volonté de continuer à explorer de nouveaux moyens de recueillir les retours de ses partenaires sur la performance du système des Nations Unies au niveau national.

84. La Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP a déclaré que les résultats des plans-cadres de coopération deviendraient les résultats des descriptifs de programme de pays et que les plans-cadres de coopération seraient donc utilisés comme des plans de mise en œuvre. Concernant l'établissement de rapports, les systèmes du FNUAP étaient alignés sur UN-Info et le nouveau progiciel de gestion intégré du Fonds permettrait d'intégrer le processus d'établissement de rapports de manière fluide entre les deux systèmes. L'équipe de pays continuerait d'impliquer les organismes résidents et non-résidents, offrant ainsi au système des Nations Unies la possibilité d'examiner de nouveaux modèles d'activités. Le complément des directives sur les plans-cadres de coopération présentait différentes options sur la configuration de l'équipe de pays, à la fois pour les organismes résidents et non-résidents. La mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité au niveau des pays était progressive, les bureaux de pays étant seulement en train de s'adapter à la Nouvelle façon de travailler, laquelle comprenait l'application du nouvel outil d'évaluation des coordonnateurs résidents. Le FNUAP renforçait les capacités de ses représentants assistants (non présents dans le pays) afin qu'ils puissent assumer un rôle plus important dans le cadre des équipes de pays et en tant que chefs de bureaux. Les incidences financières de cet effort étaient minimales. Dans le cadre du Groupe des innovations institutionnelles, le FNUAP avait adopté une perspective « client », laquelle montrait bien qu'il était nécessaire d'accroître les investissements dans les systèmes, les locaux et les services pour parvenir à une plus grande efficacité et réaliser des économies. Le projet pilote du FNUAP en Afrique du Sud servait de modèle aux efforts visant à consolider les services au sein des petits bureaux et à réaliser des économies de coûts et des gains d'efficacité.

85. Le Conseiller juridique et directeur du bureau de liaison de New York de l'UNOPS a mentionné que le cadre de gestion et de responsabilité était en cours de mise en œuvre et représentait un pas dans la bonne direction. Il a indiqué qu'il restait des questions à régler aux niveaux national, régional et sous-régional concernant les modalités de contrat. L'un des thèmes importants était l'inclusion, une notion essentielle pour l'UNOPS en tant qu'organisme non-résident. Concernant les opérations à l'échelle du

système et le Groupe des innovations institutionnelles, l'UNOPS avait beaucoup à offrir en matière de passation de marchés et d'approvisionnement en ligne et d'infrastructures de qualité. Concernant les progrès accomplis dans la réalisation des engagements du pacte de financement, l'UNOPS a expliqué que la ventilation des dépenses par objectif de développement durable était un indicateur sur lequel il travaillait encore.

86. Le Conseil d'administration a pris note des informations actualisées concernant l'état d'avancement de l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

XI. Méthodes de travail du Conseil d'administration

87. Le Vice-Président du Conseil d'administration a indiqué que, conformément à la décision [2019/16](#), les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, et de l'UNICEF et d'ONU-Femmes avaient élaboré une proposition commune visant à améliorer les méthodes de travail des réunions conjointes des conseils d'administration. Le Bureau du Conseil était convenu que, plutôt que de tenir des débats en plénière sur la question durant la session, le Conseil utiliserait le temps imparti pour négocier une décision dans le cadre de réunions informelles.

88. Les délégations n'ont fait aucun commentaire sur cette question.

89. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/22](#) sur les méthodes de travail du Conseil.

XII. Visites sur le terrain

90. Le rapporteur a présenté le rapport sur la visite conjointe en Colombie des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ([DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2018/CRP.1](#)), qui s'est déroulée du 11 au 18 mai 2019. Cette présentation a été suivie d'un court métrage sur la visite. La visite comprenait diverses rencontres avec les autorités colombiennes, comme le Ministère des affaires étrangères, l'Agence présidentielle de coopération (APC-Colombie), le Département national de planification, la Commission juridique pour la parité de la femme du Congrès de la République, certains des hauts conseillers présidentiels et d'autres autorités nationales collaborant avec les organismes des Nations Unies.

91. Le Gouvernement colombien a manifesté son intérêt en faveur du renforcement de sa coopération avec le système des Nations Unies pour le développement, dans la mesure où la planification des actions mises en place tenait compte des exigences et des besoins du pays bénéficiaire, et cela dans certains domaines critiques où les organismes des Nations Unies offraient une valeur ajoutée. Il importait de cibler les activités des organismes du système des Nations Unies pour le développement en fonction de leurs avantages comparatifs spécifiques, en n'oubliant pas de promouvoir la collaboration interinstitutions, laquelle représentait un atout essentiel. Il convenait aussi de considérer que les activités du système de développement des Nations Unies sur le terrain devraient se concentrer sur la mise en œuvre de mesures visant à renforcer les capacités nationales et locales de manière durable. Enfin, il était nécessaire de renforcer l'appropriation et la diffusion des bonnes pratiques et des résultats obtenus par les institutions et les communautés.

92. Une délégation a souligné le rôle clef joué par l'équipe de pays des Nations Unies en Colombie pour faire avancer la réforme du système des Nations Unies pour le développement et la refonte du système des coordonnateurs résidents, dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre le Programme 2030. Ces efforts avaient permis une

meilleure harmonisation avec les plans nationaux de développement et la mise en place d'une communication plus fluide, ce qui avait contribué à identifier les domaines où le système des Nations Unies pour le développement pourrait aider au mieux le Gouvernement, de manière intégrée et cohérente.

93. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Colombie (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2019/CRP.1).

XIII. Questions diverses

Allocution de la Présidente du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et d'ONU Femmes

94. Dans sa déclaration, la Présidente nouvellement nommée du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes a mis l'accent sur l'engagement revitalisé du Conseil auprès des hauts responsables et du personnel. Elle a mis en avant la culture institutionnelle, les modalités contractuelles, les compétences en matière d'encadrement et le rôle de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Elle s'est félicitée du plan du FNUAP visant à favoriser un environnement de travail respectueux et a salué la stratégie « People for 2030 » du PNUD. Malgré ces avancées, les fonctionnaires étaient toujours peu enclins à s'exprimer et il existait une perception générale négative selon laquelle les pratiques de recrutement ne reposaient pas sur le principe d'égalité des chances. Le faible taux de signalement des cas de faute professionnelle, d'abus de pouvoir et de harcèlement sexuel continuait de poser problème. Il était essentiel d'attirer et de retenir le personnel ; elle a encouragé le PNUD et le FNUAP à suivre les bonnes pratiques de l'UNICEF et de l'UNOPS. Les organisations devraient privilégier le recrutement et la rétention des dirigeants très compétents, deux mesures indispensables pour attirer et retenir le personnel de qualité. Le Conseil du personnel appuyait la révision des politiques de performance menée par le Bureau des ressources humaines du PNUD et collaborait avec les organismes des Nations Unies pour coordonner les méthodes régissant les conditions d'emploi et l'examen des salaires locaux ; il coopérait également avec la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour traiter les dossiers en retard.

95. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF d'avoir rendu public le rapport de rapport du Groupe de travail indépendant sur la discrimination liée au genre, le harcèlement sexuel, le harcèlement et l'abus d'autorité sur le lieu de travail, et a salué les efforts déployés par l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel. Elles ont encouragé les autres fonds et programmes à suivre l'exemple de l'UNICEF et à demander que soient menées des révisions similaires. La participation de toutes les parties prenantes était essentielle pour favoriser une culture du changement. Il fallait que le personnel sente qu'il pouvait s'exprimer en toute sécurité et ait accès à des mécanismes confidentiels et impartiaux pour effectuer les signalements, mener les enquêtes et mettre en place une médiation. Le groupe de délégations a attiré l'attention sur trois éléments nécessaires pour faire évoluer la culture : a) de bonnes politiques et procédures institutionnelles en matière de harcèlement, de conflit d'intérêts et d'abus de pouvoir ; b) des institutions qui fonctionnent et disposant de suffisamment de personnel ; et c) une culture institutionnelle éthique continuellement renforcée. Il était important d'avoir un système judiciaire fort au sein du système des Nations Unies, notamment une fonction de règlement des conflits solide et un dispositif de médiation plus efficace, qui déboucheraient sur des enquêtes menées en temps opportun et sur la mise en œuvre de leurs conclusions.

96. En réponse, la Directrice par intérim du Bureau des services de gestion du PNUD a souligné que la stratégie « People for 2030 » répondait aux principales questions soulevées. Les organisations devaient faire coïncider les modalités de contrat, quelle que soit leur catégorie, avec les emplois requis et mettre l'accent sur la capacité des superviseurs à s'impliquer de manière équitable tout au long des périodes d'évaluation. Le PNUD avait pris des mesures, notamment l'introduction d'un certificat de gestion des personnes, pour anticiper le changement de culture. Le harcèlement sexuel était également lié à d'autres questions se posant en milieu professionnel, notamment la parité des sexes, l'exclusion, les brimades et la gestion du personnel. Le PNUD avait pris des mesures visant à expérimenter, avec le Bureau de l'Ombudsman, un réseau de « facilitateurs du respect sur le lieu de travail » à l'appui du personnel et ferait appel aux capacités additionnelles de médiation fournies par l'UNICEF. Il avait renforcé ses services indépendants d'assistance téléphonique pour lutter contre toutes les formes de harcèlement, de discrimination et de mauvais traitements. Il continuerait à mener chaque année son Sondage mondial du personnel, qui englobait ces questions. Concernant le recrutement, le PNUD mettrait en place, en 2020, de nouvelles politiques en matière de planification des carrières ainsi qu'une politique de mobilité actualisée et suivrait les pratiques de l'UNICEF et de l'UNOPS visant à mettre fin aux stages non rémunérés.

97. Le Directeur de la Division des ressources humaines du FNUAP a déclaré que le personnel du Fonds était composé de 50 % d'hommes et de 50 % de femmes, bien que les membres de la haute direction ne reflètent pas la parité. Le FNUAP continuait d'œuvrer pour remédier à cela. Le politique sur le handicap du FNUAP s'attaquerait aux questions d'inclusivité sur le lieu de travail tandis que l'initiative sur la culture institutionnelle était axée sur la civilité. Concernant le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, le FNUAP avait adopté des politiques visant à faire en sorte que les membres de son personnel se sentent assez à l'aise pour dénoncer ces pratiques. Selon le Sondage mondial du personnel de 2018, les fonctionnaires avaient suffisamment confiance pour signaler les manquements, y compris les cas de harcèlement sexuel. Le FNUAP était déterminé à mener une étude similaire à celle de l'UNICEF. Sur le sujet du bien-être et de la santé mentale, le FNUAP avait adopté une position dynamique et axée sur la prévention, qui comprenait l'organisation de formations pour les intervenants de première ligne en matière de santé mentale. En plus de son programme d'aide aux employés, le FNUAP mettrait en place des « conseillers pour le respect au travail » au niveau national, afin de lutter contre les autres formes de harcèlement ou de violence au travail. Concernant le recrutement, le FNUAP répondrait aux préoccupations au sujet de la transparence. Le Fonds collaborait avec les responsables afin qu'ils comprennent leur rôle et puissent garantir un environnement de travail sain, sûr et favorable.

98. Le Conseiller juridique et directeur du bureau de liaison de New York de l'UNOPS a déclaré que l'UNOPS menait chaque année un sondage auprès de son personnel ainsi qu'une enquête distincte sur les comportements sur le lieu de travail, et a rajouté qu'en 2019, les deux avaient été regroupés. Les résultats de cette enquête globale avaient éclairé les politiques de l'UNOPS et montré que l'évolution professionnelle, la diversité et le recrutement étaient des questions importantes pour le personnel. La prime annuelle de mérite de l'UNOPS récompensait la performance des membres du personnel, peu importe leur type de contrat. L'UNOPS collaborait avec le Conseil du personnel pour expérimenter de nouvelles modalités contractuelles, destinées tout particulièrement aux organisations de terrain. Concernant la résolution des conflits, l'UNOPS avait mis en place un réseau de pairs pour former des individus et constituer ainsi un noyau de personnel capable de réagir rapidement aux conflits sur le terrain. Concernant la gestion des personnes, l'UNOPS étudiait de nouveaux moyens de gérer et d'améliorer la culture institutionnelle et avait repris les résultats du sondage du personnel pour en faire des objectifs dans les plans de performance des cadres.

99. Le Conseil d'administration a pris note de la déclaration de la Présidente du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.

Adoption des décisions

Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

100. Un groupe de délégations, tout en acceptant la décision du Bureau du Conseil d'administration de poursuivre les négociations sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP, a noté avec regret que le débat avait été inutilement politisé. Le groupe a fermement défendu le mandat du FNUAP concernant la protection de la santé sexuelle et procréative et des droits qui y sont associés et les progrès dans ce domaine. Tout effort visant à revenir à la période précédant 1994 constituait une atteinte directe à la promotion de la santé sexuelle et procréative, aux droits en matière de procréation et aux droits de l'homme ainsi qu'aux avancées réalisées jusque-là dans ce domaine – ce qui était particulièrement inacceptable alors que l'on célébrait le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence du Caire et de l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le cinquantième anniversaire de la création du Fonds. Les délégations ont déclaré que les questions soulevées allaient bien au-delà du dialogue structuré sur le financement, qui visait à allouer les fonds des donateurs là où les besoins étaient les plus criants afin de réaliser les trois objectifs transformateurs du Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 et d'atteindre les objectifs de développement durable. Le groupe de délégations a noté que le texte de la décision avait été soumis à la procédure d'approbation tacite et que les États Membres en faveur de cette déclaration n'avaient pas été informés du fait que cette procédure avait été interrompue. Les délégations appréciaient le fait que les membres du Bureau aient décidé de repousser leur décision après avoir pris tous les éléments en compte ; toutefois, le groupe ne pouvait pas se montrer en faveur de cette approche. Le texte de la décision présenté par le facilitateur contenait une modification mineure du libellé précédemment convenu, à savoir les décisions sur le dialogue structuré sur le financement de 2016, 2017 et 2018. Le groupe a déclaré appuyer pleinement le mandat du Fonds et a demandé des éclaircissements sur la manière dont le Bureau et le Conseil avaient pris leurs décisions.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2019

Table des matières

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
Première session ordinaire de 2019 (21-25 janvier 2019)		
2019/1	Politique d'évaluation révisée du Fonds des Nations Unies pour la population.	88
2019/2	Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2017.	88
2019/3	Méthodes de travail du Conseil d'administration.	90
2019/4	Mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.	91
2019/5	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2019.	92
Session annuelle de 2019 (30 mai, 3-4 et 6-7 juin 2019)		
2019/6	Rapport annuel de l'Administrateur du PNUD.	94
2019/7	Évaluation du PNUD.	95
2019/8	Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2018.	97
2019/9	Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur.	97
2019/10	Rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP.	98
2019/11	Évaluation du FNUAP.	99
2019/12	Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS.	99
2019/13	Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.	100
2019/14	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration.	101
2019/15	État d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.	103
2019/16	Méthodes de travail du Conseil d'administration.	104
2019/17	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2019.	107
Deuxième session ordinaire de 2019 (3-6 septembre 2019)		
2019/18	Dialogue structuré sur le financement du PNUD.	109

2019/19	Politique d'évaluation révisée du PNUD	110
2019/20	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	111
2019/21	Examen conjoint de la situation existante en matière de définitions des coûts et de catégories d'activités et de coûts connexes	112
2019/22	Méthodes de travail du Conseil d'administration	113
2019/23	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2019	113

2019/1

Politique d'évaluation révisée du Fonds des Nations Unies pour la population*Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte avec satisfaction* de la politique d'évaluation révisée du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ([DP/FPA/2019/1](#)) ;

2. *Fait sienne* la politique d'évaluation pour 2019 ;

3. *Réaffirme* le rôle joué par la fonction d'évaluation du FNUAP et souligne qu'il importe que les preuves étayant les évaluations indépendantes soient de haute tenue pour appuyer le plan stratégique du Fonds pour la période 2018-2021 et accélérer l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

4. *Demande* au FNUAP et au Bureau de l'évaluation de chercher systématiquement des possibilités de procéder, avec d'autres entités des Nations Unies, à des évaluations communes des programmes conjoints ainsi que du chapitre commun du plan stratégique ;

5. *Engage* la direction du FNUAP à collaborer avec le Bureau de l'évaluation afin que celui-ci continue de s'efforcer d'accroître le taux d'exécution des évaluations décentralisées et de faire en sorte que la direction, à tous les niveaux, base ses décisions concernant l'amélioration des programmes en grande partie sur les conclusions des évaluations, ainsi que de communiquer et de diffuser dûment des informations sur les conclusions des évaluations et sur leur mise en œuvre ;

6. *Prie* le FNUAP de lui rendre compte, à compter de 2019, dans le cadre du rapport annuel sur la fonction d'évaluation, des mesures qu'il aura prises à tous les niveaux pour faire en sorte d'allouer au minimum 1,4 pour cent du montant total de ses dépenses de programme à la fonction d'évaluation, jusqu'à un maximum de 3 pour cent, en précisant notamment si des fonds destinés aux évaluations ont été placés en réserve comme le prévoit sa politique d'évaluation ;

7. *Engage* le FNUAP à lui rendre compte, dans le cadre du rapport annuel sur la fonction d'évaluation, en 2020, de la manière dont les évaluations permettent de collecter les connaissances et les éléments d'information spécifiques nécessaires pour mettre en œuvre le Programme d'action 2030, ainsi que de la manière dont ces connaissances et éléments sont dûment communiqués et diffusés ;

8. *Prie* le FNUAP de rendre compte, dans le cadre du rapport annuel sur la fonction d'évaluation, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures prévues par l'administration pour répondre aux évaluations et des modifications des politiques, programmes et pratiques qui en résultent.

25 janvier 2019

2019/2

Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2017*Le Conseil d'administration*

En ce qui concerne le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) :

1. *Prend note* du rapport ([DP/2019/7](#)) sur les mesures prises par le PNUD et le FENU et sur les autres mesures envisagées pour appliquer les recommandations du

Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

2. *Prend note* de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes pour l'année 2017 ;

3. *Prend note également* des progrès accomplis par le PNUD et le FENU dans la mise en œuvre des sept principales priorités d'audit pour 2016-2017 ;

4. *Approuve* les sept grandes priorités d'audit, telles qu'affinées par la direction du PNUD, pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

5. *Rappelle* les décisions 2018/3 et 2018/13 et souligne que le PNUD doit régler les questions relatives aux stratégies de contrôle des achats et d'atténuation du risque de fraude, à la gestion et à la viabilité financières des bureaux de pays, à la gestion et à l'évaluation des programmes et projets, aux partenariats et à la mobilisation des ressources ;

6. *Prend note* des conclusions du Comité des commissaires aux comptes sur le suivi des risques dans les bureaux de pays et prie le PNUD de veiller à ce que les capacités nécessaires soient en place pour effectuer ce suivi efficacement et de lui rendre compte, à sa session annuelle de 2019, de l'application de la nouvelle politique de gestion du risque institutionnel, selon qu'il conviendra, dans son rapport sur la suite donnée aux recommandations du Comité ;

7. *Note* que nombre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes portent sur des activités menées au niveau des pays et prie le PNUD d'envisager de prendre des mesures plus systémiques dans le cadre de l'examen en cours de la structure administrative et des processus métier ;

8. *Salue* l'action du PNUD et l'encourage à continuer d'améliorer le recouvrement des fonds perdus, notamment des pertes dues à la fraude ;

9. *Appuie* les mesures prises par la direction du PNUD pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2017 ainsi que les recommandations des années précédentes auxquelles il n'avait pas encore donné suite ;

En ce qui concerne le FNUAP :

10. *Prend note* du rapport du FNUAP ([DP/FPA/2019/2](#)) sur les mesures que celui-ci a prises et sur celles qu'il envisage de prendre pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

11. *Note* l'opinion émise par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport d'audit, selon laquelle les états financiers du FNUAP donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) ;

12. *Note également* les progrès accomplis par le FNUAP dans l'application des recommandations de l'année précédente et appuie les mesures prises par la direction aux fins de la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

13. *Engage* le FNUAP à continuer d'améliorer le degré d'élaboration du système de gestion des risques à tous les niveaux de l'organisation (notamment en renforçant les méthodes de gestion des risques de fraude, l'audit des stocks et la gestion de la chaîne d'approvisionnement), l'encourage à continuer d'employer une

approche fondée sur les risques pour déterminer l'étendue des travaux d'audit des partenaires de réalisation afin de réduire le risque de surcontrôle et le prie de lui rendre compte, à sa session annuelle de 2019 et selon que de besoin, dans son rapport sur l'application des recommandations du Comité, de la mise en place et du financement de la nouvelle politique de gestion du risque institutionnel et des mesures prises pour la faire respecter, ainsi que des politiques et procédures relatives à l'approvisionnement en fournitures des programmes ;

14. *Engage également* le FNUAP à veiller à ce que son investissement dans un nouveau progiciel de gestion intégré produise des informations exploitables permettant aux responsables de mieux identifier, hiérarchiser et gérer les risques stratégiques d'exécution, notamment ceux qui sont liés aux pertes de produits de base et à la performance des partenaires opérationnels, et à collaborer avec les autres fonds et programmes pour garantir la compatibilité des progiciels de gestion intégrés ;

En ce qui concerne le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) :

15. *Prend note* du rapport (DP/OPS/2019/1) sur les progrès accomplis dans l'application des diverses recommandations formulées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et sur les mesures prises pour assurer l'application effective des recommandations restantes ;

16. *A conscience*, dans la mesure où les recommandations ont été envoyées à l'UNOPS vers la fin de juillet 2018 et où nombre d'entre elles exigent une intervention sur le long terme, que le Bureau devra poursuivre son action au-delà de l'année financière 2018 pour pouvoir les mettre effectivement en œuvre.

25 janvier 2019

2019/3

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du règlement intérieur des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) ;

2. *Rappelle* la décision 2018/22 sur les méthodes de travail du Conseil d'administration, dans laquelle le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a été prié de lancer, en collaboration avec les bureaux de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, une consultation conjointe auprès des États Membres à partir de la première session ordinaire de 2019 ;

3. *Se félicite* qu'un groupe restreint d'États Membres ait été formé et chargé de piloter la consultation conjointe auprès des États Membres de manière ouverte, transparente et inclusive, l'objectif étant d'étudier l'efficacité et la qualité de ses sessions actuelles, ainsi que les fonctions de la réunion conjointe des conseils d'administration, en s'appuyant sur la réponse commune établie par les secrétariats, en étroite collaboration avec tous les États Membres, et de recueillir les avis de ces derniers pour les incorporer au compte-rendu écrit du groupe restreint ;

4. *Prie* les secrétariats des conseils d'administration d'aider le groupe restreint, à sa demande, à analyser les effets de ses conclusions et recommandations ;

5. *Attend avec intérêt* le compte rendu écrit du groupe restreint, qui sera présenté à la réunion conjointe des conseils d'administration en mai 2019, pour

examen ultérieur de ses conclusions et recommandations par les membres et observateurs des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM.

25 janvier 2019

2019/4

Mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

1. *Accueille avec satisfaction* les informations à jour communiquées par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Salue* les mesures que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS ont continué de prendre pour contribuer à la mise en œuvre de la résolution 72/279 et les prie de continuer d'apporter leur appui et leur contribution au système redynamisé des coordonnateurs résidents basé sur un double ordre hiérarchique matriciel bien défini, en vertu duquel chaque membre de l'équipe de pays des Nations Unies rend compte de son mandat à l'entité dont il relève et rend compte périodiquement au coordonnateur résident de ses activités, conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, à la résolution 72/279 et au plan de mise en œuvre du Secrétaire général ;

3. *Engage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à lui fournir par écrit, à sa session annuelle de 2019, des informations harmonisées propres à chaque organisme sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, sur la base des informations précédemment fournies lors de consultations ;

4. *Considère* qu'il importe d'améliorer l'efficacité et l'efficacé des services d'appui administratif, notamment en renforçant la coopération interinstitutions, et engage la direction de l'UNOPS, du FNUAP et du PNUD à continuer de prendre les mesures appropriées à cette fin ;

5. *Se félicite* des mesures prises par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour mettre en œuvre leurs plans stratégiques respectifs tout en appliquant la résolution 72/279 de l'Assemblée générale ;

6. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à continuer d'aider le Secrétaire général à mettre en place une nouvelle génération d'équipes de pays, guidées dans leur approche par les besoins de chaque pays, adossées aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et définies à l'issue d'un débat ouvert et inclusif entre le gouvernement hôte et le système des Nations Unies pour le développement, facilité par le coordonnateur résident, le but étant de permettre au système des Nations Unies pour le développement d'organiser au mieux l'appui fourni sur le terrain et de renforcer la coordination, la transparence, l'efficacité et l'incidence des activités de développement, dans le respect des politiques, plans, priorités et besoins de développement définis par chaque pays ;

7. *Se félicite* que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS se soient fermement engagés, dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, à utiliser les sommes économisées grâce aux gains d'efficacité découlant de la

réforme du système des Nations Unies pour le développement afin de financer des activités de développement, y compris de coordination, et prie les trois organismes de contribuer au rapport du Secrétaire général sur les économies et les gains d'efficacité et les transferts de ressources, et d'informer le Conseil d'administration en employant les mécanismes appropriés existants ;

8. *Se félicite* des mesures déjà prises par le PNUD pour appuyer le système redynamisé des coordonnateurs résidents, notamment le transfert au Bureau de la coordination des activités de développement de ses obligations en matière de contribution au titre de la participation aux coûts pour 2019 et la signature d'un accord de prestation de services avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour cette même année.

25 janvier 2019

2019/5

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2019

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2019, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu pour 2019 le bureau suivant :

Président :	M. Cho Tae-yul (République de Corée)
Vice-Président :	M. Walton Webson (Antigua-et-Barbuda)
Vice-Présidente :	M ^{me} Besiana Kadare (Albanie)
Vice-Présidente :	M ^{me} Geraldine Byrne Nason (Irlande)
Vice-Président :	M. Collen V. Kelapile (Botswana)

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2019 ([DP/2019/L.1](#)) ;

Approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2019 ([DP/2019/1](#)) ;

Adopté son plan de travail annuel pour 2019 ([DP/2019/CRP.1](#)) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2019 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2019 :

Session annuelle :	3-4 et 6-7 juin 2019
Deuxième session ordinaire :	3-6 septembre 2019

Débat consacré au PNUD

Point 2

Évaluation

Pris note de l'évaluation de l'appui du PNUD aux efforts de réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés ([DP/2019/4](#)) et de la note de la direction qui l'accompagne, ainsi que du rapport du Bureau indépendant d'évaluation sur son appui au développement des capacités d'évaluation ([DP/2019/6](#)) ;

Point 3**Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Burundi (DP/DCP/BDI/4 et DP/DCP/BDI/4/Corr.1) ; Niger (DP/DCP/NER/3) ; Togo (DP/DCP/TGO/3) ;

Asie et Pacifique : Cambodge (DP/DCP/KHM/4) ;

Amérique latine et Caraïbes : Chili (DP/DCP/CHL/4) ; Équateur (DP/DCP/ECU/3) ;

Pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (DP/2019/3) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour la République démocratique du Congo (période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019) et pour l'Afrique du Sud (période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020) (DP/2019/3) ;

Débat consacré au FNUAP**Point 4****Évaluation**

Adopté la décision 2019/1 relative à la politique d'évaluation révisée du FNUAP ;

Point 5**Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Cambodge (DP/FPA/CPD/KHM/6) ; Niger (DP/FPA/CPD/NER/9)

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour l'Afrique du Sud, pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 (DP/FPA/2018/11) ;

Débat consacré à l'UNOPS**Point 6****Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Entendu la déclaration de la Directrice exécutive de l'UNOPS ;

Débat consacré aux questions communes**Point 7****Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

Adopté la décision 2019/2 sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur les rapports suivants : PNUD et FENU : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2017 (DP/2019/7) ; FNUAP : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2017 : état de mise en œuvre des recommandations (DP/FPA/2019/2) ; UNOPS : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2017 (DP/OPS/2019/1) ;

Point 8**État d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement**

Adopté la décision 2019/3 sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

Point 9**Méthodes de travail du Conseil d'administration**

Adopté la décision 2019/4 sur ses méthodes de travail.

25 janvier 2019

2019/6**Rapport annuel de l'Administrateur du PNUD***Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport de l'Administrateur sur les résultats de 2018 et les progrès du plan stratégique pour la période 2018-2021 (DP/2019/10) et de ses annexes ; du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2018 (DP/2019/10/Add.1) et de ses annexes ; et de l'annexe statistique (DP/2019/10/Add.2) ;

2. *Prend note* des 10 observations présentées dans le rapport, se félicite des progrès accomplis en 2018 dans la réalisation des résultats inscrits dans le Plan stratégique, et prie instamment le PNUD de tenir compte à l'avenir des enseignements à retenir dans l'exécution du Plan ;

3. *Rappelle* la décision 2017/31 relative au plan de ressources intégré et budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021, et reconnaît l'importance des ressources ordinaires que le PNUD fournit en vue d'assurer la poursuite de l'exécution des cadres stratégiques du programme des Volontaires des Nations Unies et du Fonds d'équipement des Nations Unies ;

4. *Prend note* du rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes en 2018 (DP/2019/11) et des résultats de développement que le PNUD a obtenus aussi bien pour chaque réalisation de son plan stratégique pour la période 2018-2021 que pour la performance institutionnelle ;

5. *Prend note également* des résultats obtenus concernant les six solutions types définies dans le Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, et demande que les informations y relatives soient incorporées, sans s'y limiter, dans les rapports annuels de l'Administrateur ;

6. *Apprécie* les efforts que déploient les différentes entités pour faire avancer la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, et prie instamment le PNUD de continuer à collaborer étroitement avec ces entités pour gagner encore en efficacité et obtenir de meilleurs résultats conformément aux engagements qu'elles ont pris dans le cadre de la réforme des Nations Unies ;

7. *Accueille avec satisfaction* les échanges qui ont été engagés avec lui sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021, et demande au PNUD de poursuivre ces échanges.

7 juin 2019

2019/7**Évaluation du PNUD***Le Conseil d'administration*

En ce qui concerne l'examen de la politique d'évaluation du PNUD (DP/2019/13) et les réponses de l'administration s'y rapportant (DP/2019/14) :

1. *Prend note* de l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD et de la réponse de l'administration s'y rapportant ;
2. *Prend note également* de la conclusion de l'équipe d'examen selon laquelle les révisions apportées en 2016 à la politique d'évaluation du PNUD ont été bien conçues, claires et utiles, et que ladite politique offre au PNUD un cadre d'évaluation solide ;
3. *Prend note* en outre de la réponse conjointe de l'administration du PNUD et du Bureau indépendant d'évaluation au rapport et des mesures qu'il est prévu de prendre pour donner suite aux questions soulevées dans l'examen ;
4. *Prie* le Bureau indépendant d'évaluation d'élaborer, en étroite consultation avec l'administration du PNUD, un projet de politique d'évaluation révisée et de le lui soumettre pour examen et approbation à sa deuxième session ordinaire de 2019 ;

En ce qui concerne le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2018 (DP/2019/16) et les commentaires de l'administration s'y rapportant :

5. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation ;
6. *Prie* le PNUD de régler les questions soulevées ;

En ce qui concerne l'évaluation de l'appui du PNUD aux efforts de réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés (DP/2019/4) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2019/17) :

7. *Prend note* de l'évaluation de l'appui du PNUD aux efforts de réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés, présentée à la première session ordinaire de 2019, et de la réponse de l'administration s'y rapportant ; et prie le PNUD, conformément aux constatations, conclusions et recommandations formulées dans l'évaluation, d'envisager une démarche d'exécution plus cohérente des programmes de réduction de la pauvreté dans des domaines qui intéressent au plus haut point les pays les moins avancés, et de définir des stratégies et des solutions propres à ces pays qui profitent aux personnes vivant dans la pauvreté, en particulier en Afrique ;

8. *Prend note également* de la recommandation formulée dans l'évaluation concernant les ressources investies au titre de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et notamment de la constatation que toutes les possibilités d'intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la conception et l'exécution des programmes n'ont pas été mises à profit dans les pays les moins avancés ; demande instamment au PNUD de renforcer son appui systématique au développement, notamment par des interventions de réduction de la pauvreté axées spécifiquement sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'objectif étant de permettre un impact plus important dans les pays les moins avancés grâce à la mise en œuvre de programmes éclairés visant à sortir les femmes de la pauvreté ; et prie le PNUD de l'informer des mesures qu'il aura prises à cet égard par l'intermédiaire de ses mécanismes existants de communication d'informations ;

9. *Prend note en outre* des conclusions de l'évaluation concernant l'emploi et l'autonomisation des jeunes, et prie le PNUD d'élaborer une démarche stratégique pour intégrer les questions relatives à l'emploi des jeunes dans ses programmes de réduction de la pauvreté, notamment par des interventions intégrées agissant à la fois, en amont, sur les politiques et, en aval, sur l'offre et la demande ;

10. *Note* que le PNUD doit définir de manière approfondie les priorités de ses programmes afin de favoriser une croissance inclusive et une mobilisation en faveur de la génération de moyens d'existence durables, et que les aspects multiples et interdépendants de la vulnérabilité doivent être pris en compte dans ses programmes de réduction de la pauvreté et d'après-conflit ;

11. *Accueille favorablement* le nouveau rôle déterminant que joue le PNUD au niveau mondial dans l'élaboration et l'utilisation d'indices multidimensionnels de pauvreté ;

12. *Prend acte* de la recommandation formulée dans l'évaluation concernant la nécessité de créer des liens entre les programmes du PNUD relatifs aux moyens d'existence durables au niveau local et les politiques de lutte contre la pauvreté en milieu rural dans les pays les moins avancés, et prie le PNUD de l'informer des mesures d'amélioration qu'il aura prises à cet égard par l'intermédiaire de ses mécanismes existants de communication d'informations ;

13. *Note* qu'il est possible, à cet égard, d'améliorer l'impact stratégique de l'action que mène le PNUD en matière de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement, et de renforcer les synergies entre les programmes de pays et les engagements au titre des fonds verticaux ;

14. *Salue* les efforts que l'administration du PNUD fait pour tenir des consultations approfondies avec le Conseil, le Bureau indépendant d'évaluation et d'autres parties prenantes lorsqu'elle prépare sa réponse ;

15. *Engage* le PNUD à donner suite à son intention d'élaborer un cadre plus ambitieux d'appui aux pays en matière de réduction de la pauvreté en réponse aux préoccupations soulevées dans l'évaluation, et à faire en sorte que la réduction de la pauvreté demeure un pilier central de son plan stratégique.

7 juin 2019

2019/8

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2018

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2018 (DP/2019/18) et de son annexe ;

2. *Salue* l'action que mène le Fonds pour mettre en œuvre son cadre stratégique pour la période 2018-2021 ;

3. *Se félicite* de l'engagement qu'il a pris de trouver des solutions et des méthodes de financement novatrices qui profitent aux populations pauvres ;

4. *Accueille avec satisfaction* le travail accompli par le Fonds d'équipement des Nations Unies pour démontrer l'intérêt d'investir en faveur des populations les plus inaccessibles des pays les moins avancés en gérant et en octroyant des prêts et des garanties dans le cadre de sa plate-forme d'investissement pour les pays les moins avancés ; se félicite des enseignements tirés pour assurer la viabilité et la mobilisation d'autres acteurs et rendre les marchés plus inclusifs ; et félicite le Fonds d'avoir mis

ses compétences et les instruments de sa plate-forme d'investissement à la disposition d'autres organismes des Nations Unies souhaitant y avoir accès ;

5. *Se félicite* du travail accompli par le Fonds pour mettre la finance au service des plus pauvres, domaine où peu d'autres entités interviennent, et note que seul un nombre limité de pays et d'initiatives interinstitutions peuvent bénéficier d'un appui en raison du manque de ressources pour mettre en œuvre les objectifs du Cadre stratégique ;

6. *Salue* les efforts déployés par le Fonds pour suivre et évaluer sa contribution à l'évolution des marchés financiers et des systèmes locaux et à la mobilisation de fonds pour les pauvres, et pour partager les enseignements qu'il en tire avec l'ensemble des acteurs du développement ;

7. *Constate* que la base de financement du Fonds est de plus en plus diversifiée, notamment dans les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire, et réaffirme son engagement de soutenir le Fonds, notamment en finançant intégralement ses besoins en ressources ordinaires qui s'élèvent à 25 millions de dollars par an.

7 juin 2019

2019/9

Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la résolution [73/140](#) adoptée par l'Assemblée générale le 17 décembre 2018 sur le volontariat à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans laquelle l'Assemblée s'est félicitée que le volontariat soit pris en compte dans tous les domaines d'activité où il a sa place à l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et a prié le programme des Volontaires des Nations Unies de prendre des mesures pour contribuer à la réalisation de ce programme ;

2. *Prend note également* du rapport annuel axé sur les résultats de l'Administrateur ([DP/2019/19](#)) et de ses annexes ;

3. *Remercie* tous les Volontaires des Nations Unies d'avoir contribué de manière exceptionnelle au Programme de développement durable à l'horizon 2030 pendant l'année 2018 ;

4. *Félicite* le programme des Volontaires des Nations Unies pour les résultats obtenus au cours de la première année de son Plan-cadre stratégique (2018-2021) ([DP/2018/6](#)) ;

5. *Salue* la publication par le programme des Volontaires des Nations Unies du rapport sur l'état du volontariat dans le monde 2018 intitulé *Le fil qui nous relie: Volontariat et résilience communautaire*, qui présente de nouveaux éléments sur la manière dont le volontariat contribue à renforcer la résilience communautaire et à faire en sorte que les populations aient voix au chapitre et soient prises en compte dans la mise en œuvre du Programme 2030 ;

6. *Constate* que les ressources ordinaires fournies par le PNUD sont importantes pour assurer la continuité d'exécution du Plan-cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies ;

7. *Réaffirme* le rôle crucial que le Fonds bénévole spécial joue dans l'exécution du Plan-cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations

Unies pour la période 2018-2021, et demande à tous les partenaires de développement qui sont en mesure de le faire de verser des contributions à ce Fonds ;

8. *Demande* que le programme des Volontaires des Nations Unies s'appuie sur les progrès accomplis dans la recherche de solutions de volontariat novatrices pour mieux relever les défis rencontrés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7 juin 2019

2019/10

Rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2018 : [DP/FPA/2019/4 \(Part I\)](#), [DP/FPA/2019/4 \(Part I/Add.1\)](#) et [DP/FPA/2019/4 \(Part II\)](#) ;

2. *Se félicite* des avancées prometteuses enregistrées par le FNUAP dans la mise en œuvre de son plan stratégique pour 2018-2021 ;

3. *Félicite* le FNUAP d'avoir réussi à mobiliser des ressources, et notamment d'avoir obtenu une augmentation de ses ressources ordinaires ;

4. *Est conscient* des efforts que les différentes entités déploient pour faire avancer la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, et prie instamment le FNUAP de continuer à collaborer étroitement avec ces entités pour gagner encore en efficacité et obtenir de meilleurs résultats conformément aux engagements qu'elles ont pris dans le cadre de la réforme des Nations Unies.

7 juin 2019

2019/11

Évaluation du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du présent rapport sur la fonction d'évaluation du FNUAP pour 2018 et du programme de travail et du budget du Bureau de l'évaluation pour 2019 ([DP/FPA/2019/5](#)) ;

2. *Salue* les efforts déployés par le FNUAP et les progrès considérables accomplis concernant le renforcement de la fonction d'évaluation, la contribution active aux efforts d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies et la promotion du renforcement des capacités nationales d'évaluation ;

3. *Prend note* de la tendance prometteuse que suivent actuellement les investissements dans l'évaluation, mais encourage la réalisation de progrès plus rapides pour atteindre au minimum 1,4 % du total des dépenses afférentes au programme d'ici à 2021, comme le prévoit la politique d'évaluation ;

4. *Se félicite* que le Bureau de l'évaluation ait commencé à élaborer une stratégie visant à renforcer l'utilisation des évaluations par les communications et la gestion des connaissances, et l'encourage à finaliser la stratégie relative à l'utilisation des évaluations en 2019 et à lui en rendre compte dans le rapport annuel de 2019 sur l'évaluation qu'il doit lui présenter ;

5. *Réaffirme* le rôle joué par la fonction d'évaluation au FNUAP et souligne qu'il importe de disposer de constatations d'évaluation indépendante et de qualité

dans le cadre du Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021, ces constatations contribuant à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7 juin 2019

2019/12

Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Salue* la contribution que l'UNOPS a apportée en 2018 aux résultats opérationnels des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires en mettant à leur disposition des services d'appui à la gestion efficaces et des compétences techniques spécialisées efficaces, renforçant ainsi les moyens engagés au service du développement durable ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis dans l'exécution du Plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2018-2021 (DP/OPS/2017/5) ;

3. *Prend note* du rapport annuel contenant les recommandations du Corps commun d'inspection et des progrès accomplis pour donner suite aux recommandations qui concernent l'UNOPS ;

4. *Prend note également* des progrès accomplis pour le lancement d'activités d'investissement à impact social dans des domaines relevant du mandat de l'UNOPS ;

5. *Prend note en outre* de la décision du Secrétaire général de créer un conseil des clients pour remplacer le Comité consultatif de politique, à l'issue de consultations internes et d'un examen mené par le Corps commun d'inspection, et note que les fonctions du conseil des clients sont consultatives et qu'elles ne supplantent pas ses propres fonctions ni n'en font double emploi.

7 juin 2019

2019/13

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS :

1. *Se félicite* des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2019/20, DP/FPA/2019/7 et DP/OPS/2019/3), et encourage leurs administrations respectives à continuer d'instaurer et renforcer une culture de la déontologie dans les trois organisations, notamment en mettant en œuvre des politiques robustes de protection des lanceurs d'alerte ;

2. *Engage* les administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, dans leurs rapports relatifs à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels, à faire preuve d'encore plus de transparence sur la manière dont elles s'assurent que les mesures prises s'inscrivent dans une démarche centrée sur les victimes et vont dans le sens des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies ;

3. *Prend note* des progrès accomplis par le Bureau de la déontologie du PNUD dans le renforcement de la culture de déontologie au PNUD ;

4. *Note avec satisfaction* les progrès que le Bureau de la déontologie du FNUAP continue de faire dans ses travaux et encourage l'administration à examiner sa demande concernant l'augmentation des effectifs du Bureau ;

5. *Se félicite* des progrès constants accomplis par le Bureau de la déontologie de l'UNOPS ;

En ce qui concerne l'examen indépendant des politiques et procédures relatives à la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en vigueur au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS, et les mesures prises conjointement par leurs administrations pour y donner suite :

6. *Prend note avec intérêt* de l'examen indépendant des politiques et procédures relatives à la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en vigueur au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS (DP/FPA/OPS/2019/1) et se félicite des mesures prises conjointement par leurs administrations pour y donner suite (DP/FPA/OPS/2019/2) ; et demande au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS de faire, à la session annuelle de 2020, le point sur la mise en œuvre des mesures énoncées dans l'examen indépendant et la réponse apportée par les administrations, et ce, par l'intermédiaire de leurs mécanismes existants de communication d'informations ;

7. *Appuie* l'attachement ferme et constant des chefs du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à la politique de « tolérance zéro » en matière d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels ;

8. *Se félicite* des progrès accomplis jusqu'à présent, et prie instamment les administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de veiller désormais à mettre en permanence l'accent sur toutes les questions relatives à la prévention des cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels et aux réponses à y apporter, notamment l'organisation d'enquêtes.

7 juin 2019

2019/14

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'action menée par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour remédier aux problèmes de gestion mis en évidence par les audits en 2018 ;

2. *Prend note avec satisfaction* de l'action menée pour mettre en œuvre les recommandations des auditeurs demeurées en suspens et issues des précédents rapports d'audit ;

3. *Engage* les administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, dans leurs rapports relatifs à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels, à faire preuve d'encore plus de transparence sur la manière dont elles s'assurent que les mesures prises s'inscrivent dans une démarche centrée sur les victimes et vont dans le sens des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies ;

En ce qui concerne le PNUD :

4. *Prend note* du rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations sur l'audit et les investigations internes (DP/2019/23) et de ses annexes, et de la réponse de l'administration s'y rapportant ; et prend note du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation ;

5. *Note avec préoccupation* que l'opinion générale des auditeurs est passée de « satisfaisant » à « partiellement satisfaisant/certaines améliorations à apporter », et se félicite que l'administration du PNUD prenne sérieusement cette question dans sa réponse ; demande instamment à l'administration du PNUD de soumettre à une plus grande surveillance les bureaux qui ont récemment reçu une appréciation d'audit « insatisfaisant », ainsi que ceux qui, comme indiqué par le Bureau de l'audit et des investigations, sont exposés à des risques élevés, et de prendre des mesures correctives et préventives pour remédier aux faiblesses et aux vulnérabilités ;

6. *Note également avec préoccupation* que les problèmes d'audit les plus récurrents relevés dans les bureaux de pays sont l'insuffisance du suivi et de l'évaluation des projets, les retards dans la clôture des projets terminés dans le système Atlas, l'insuffisance des contrôles portant sur la gestion des achats (par exemple, l'absence de mise en concurrence ou d'examen des contrats), le contrôle insuffisant du processus de recrutement (présélection et sélection des candidats), et les lacunes dans la gestion financière et la gestion des biens ; et encourage l'administration du PNUD à y remédier ;

7. *Note avec satisfaction* le taux global élevé d'application des recommandations du Bureau de l'audit et des investigations, en amélioration depuis 2018, quatre recommandations seulement n'ayant pas été pleinement appliquées en 18 mois ou plus ;

8. *Prend note* des améliorations observées dans l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, et encourage le PNUD à poursuivre l'action qu'il mène pour renforcer les fonctions de contrôle et de gestion des partenaires de réalisation ;

9. *Apprécie* que le PNUD ait fourni des informations sur les pertes financières dues à la fraude et qu'il ait amélioré le taux de recouvrement entre 2013 et 2018, comme il le lui avait demandé, et encourage l'administration du PNUD à continuer d'améliorer ses efforts et ses taux de recouvrement, et de lui faire rapport à ce sujet chaque année ;

10. *Prie* le PNUD de continuer d'agir de manière préventive et corrective pour donner suite aux recommandations du Bureau de l'audit et des investigations et aux questions qu'il a soulevées ;

11. *Note avec préoccupation* que, s'agissant des investigations, les plaintes les plus courantes ont trait aux irrégularités financières découlant notamment de fraudes en matière d'achats, de fausses déclarations, de fraudes aux prestations, de vols et de détournements de fonds, et qu'un nombre élevé de plaintes proviennent d'environnements à haut risque, et encourage l'administration du PNUD à traiter ces questions à titre hautement prioritaire ;

12. *Exprime* son soutien continu au renforcement des fonctions d'audit interne et d'investigation du PNUD ;

En ce qui concerne le FNUAP :

13. *Prend acte* du rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2018 (DP/FPA/2019/6), de l'opinion, établie sur la base de l'ampleur des audits menés, sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2019/6/Add.1), du rapport annuel du Comité consultatif de supervision du FNUAP (DP/FPA/2019/6/Add.2) et de la réponse apportée par l'administration (DP/FPA/2019/CRP.6) à ce dernier ainsi qu'au présent rapport ;

14. *Prend note* des recommandations récurrentes concernant l'insuffisance des contrôles de suivi et des directives destinées aux bureaux de pays, ainsi que les processus d'achat, et se félicite des mesures prises par le FNUAP pour y remédier ;

15. *Exprime* son appui constant au renforcement des fonctions d'audit et d'investigation au FNUAP, et demande instamment à l'administration de fournir des ressources suffisantes au Bureau des services d'audit et d'investigation pour lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat tout en reconnaissant l'importance des fonctions d'audit et d'investigation pour les activités de l'organisation ;

16. *Salue et appuie* l'engagement du Bureau des services d'audit et d'investigation envers les activités d'audit et d'investigation conjointes ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

17. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'investigation du Groupe de l'audit interne et des investigations en 2018 (DP/OPS/2019/4) et de ses annexes, et de la réponse de l'administration s'y rapportant ; et prend note du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2018 (présenté en application de la décision 2008/37 du Conseil d'administration) ;

18. *Se félicite* de la forte réduction du nombre de nouvelles recommandations des auditeurs, ainsi que des progrès accomplis pour donner suite aux recommandations ;

19. *Se félicite également* de l'amélioration, mentionnée dans l'opinion générale des auditeurs établie sur la base de l'ampleur des audits menés à cet égard, de la qualité et de l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation (conformément à sa décision 2015/13) ;

20. *Prend note* de la détermination dont le Groupe de l'audit interne et des investigations fait preuve en s'employant sans relâche à faire appliquer les meilleures pratiques en matière d'efficacité, d'efficacité et d'utilisation des technologies et autres approches novatrices ;

21. *Prend note également* de la Charte de l'Audit interne et des investigations.

7 juin 2019

2019/15

État d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* les informations à jour communiquées par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de s'efforcer d'échelonner comme il convient les descriptifs de programme de pays propres à chaque entité afin que chaque programme soit directement établi à partir du nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (désormais rebaptisé Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable), qui, en tant que document de planification le plus important du système des Nations Unies pour le développement

au niveau des pays, doit être conçu et mis au point en pleine consultation et de commun accord avec les gouvernements ; et leur demande de lui faire, à sa prochaine session, un compte rendu sur les ajustements nécessaires ;

3. *Prie également* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de lui présenter à sa prochaine session, pour information, un inventaire détaillé de leurs ressources et capacités régionales, conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale et compte tenu des discussions en cours sur la restructuration de la stratégie régionale du système des Nations Unies pour le développement ;

4. *Se félicite* des comptes rendus préliminaires que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS ont faits sur leurs gains d'efficacité, obtenus notamment grâce aux modalités de fonctionnement communes et au partage des locaux ; prie les administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de continuer de prendre des mesures pour réaliser pleinement des gains d'efficacité et en assurer la réaffectation dans le respect de leurs mandats actuels, conformément, entre autres, à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que de tenir compte des recommandations applicables formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport sur les possibilités d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des services d'appui administratif par le renforcement de la coopération interorganisations (JIU/REP/2018/5) ;

5. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de lui rendre compte régulièrement des gains d'efficacité qu'ils ont pu réaliser et de leur réaffectation, par l'intermédiaire de leurs mécanismes existants de communication d'informations ;

6. *Prie également* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer d'appuyer l'action menée par le Secrétaire général pour mettre au point un système de suivi des gains d'efficacité ;

7. *Prend note* des mesures d'économie que le PNUD a dû prendre pour maintenir un équilibre budgétaire tout en apportant un appui financier aux réformes, et prie le PNUD de veiller à ce que ces mesures ne nuisent pas à sa capacité de fournir aux pays de programme un appui adéquat au développement ;

8. *Se félicite* que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS aient doublé les contributions qu'ils apportent au titre de la participation aux coûts des coordonnateurs résidents, et les engage à appliquer le prélèvement de 1 %, selon qu'il convient, conformément à l'orientation opérationnelle afférente au prélèvement de coordination (12 mars 2019) publiée par le Bureau de la coordination des activités de développement ;

9. *Rappelle* ses décisions 2018/16, 2018/18 et 2018/20 et note qu'en ce qui concerne la perception du prélèvement de coordination, l'option du prélèvement administré par l'agence crée des tâches administratives supplémentaires pour le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS et nécessite des ajustements dans leurs procédures administratives, et prie le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de communiquer des informations sur les ajustements apportés et de lui rendre compte sans tarder, par l'intermédiaire de leurs mécanismes existants de communication d'informations, de toutes les transactions et de tous les frais d'administration supplémentaires afférents à l'administration du prélèvement ;

10. *Rappelle* combien il importe que le financement soit prévisible et exhorte les États Membres qui sont en mesure de le faire à contribuer en priorité aux ressources ordinaires et à formuler des annonces de contributions pluriannuelles, étant

entendu que de nouvelles réductions des ressources ordinaires compromettraient la capacité du PNUD et du FNUAP d'atteindre les résultats stratégiques prévus ;

11. *Engage* le PNUD et le FNUAP, en collaboration avec ONU-Femmes et l'UNICEF, à mettre particulièrement l'accent sur l'exécution de leurs plans stratégiques respectifs, notamment le chapitre commun sur la programmation conjointe, conformément à leurs mandats respectifs et à leurs avantages comparatifs et collaboratifs, et à lui présenter à sa session annuelle de 2020, notamment au moyen des examens à mi-parcours de leurs plans stratégiques respectifs, des renseignements indiquant jusqu'où et comment le mécanisme interinstitutions des fonds et programmes des Nations Unies a contribué à l'amélioration de leur efficacité et de leur efficacité.

7 juin 2019

2019/16

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. *Confirme* son Règlement intérieur (Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS) ;

2. *Accueille avec satisfaction* le compte rendu écrit du groupe restreint d'États Membres qui a piloté la consultation conjointe auprès des États Membres de manière ouverte, transparente et inclusive, l'objectif étant d'étudier l'efficacité et la qualité de ses sessions actuelles, ainsi que les fonctions de la réunion conjointe des conseils d'administration conformément aux décisions 2019/3 et 2018/22 ;

3. *Prend note* de l'appui technique que les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM fournissent au groupe restreint, et prend acte de l'annexe au compte rendu écrit établie par lesdits secrétariats ;

4. *Souligne* que les principes fondamentaux du débat sur les méthodes de travail des conseils d'administration sont le maintien des orientations générales et le contrôle des organismes ; la nécessité d'éviter tout chevauchement entre la fonction du débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles et celles des différents conseils d'administration ; et le respect des différents mandats et caractéristiques de chaque organisme, fonds, programme et entité ;

5. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, en collaboration avec l'UNICEF, ONU-Femmes et le PAM, d'organiser des consultations et des réunions d'information informelles conjointes, et les engage vivement à les programmer à des horaires permettant au Conseil d'administration du PAM d'y prendre part depuis Rome ;

6. *Prie* son secrétariat, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, de présenter aux États Membres pour examen, à la deuxième session ordinaire de 2019, des propositions initiales visant à améliorer les méthodes de travail de la réunion conjointe des conseils d'administration, notamment en s'efforçant de trouver un créneau horaire optimal pour sa tenue, en gardant à l'esprit que les participants à ces réunions ne disposent pas d'un pouvoir de décision et qu'il est nécessaire d'éviter tous chevauchements et doubles emplois avec les fonctions du débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles ;

7. *Prie également* son secrétariat de lui proposer, pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2019, différentes solutions alternatives concernant le calendrier de ladite session, de façon que ce dernier n'en chevauche pas d'autres ;

8. *Demande* aux Présidentes et Présidents des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM de tenir régulièrement une réunion informelle, n'entraînant aucun frais pour les organisations, afin d'améliorer l'harmonisation des questions communes et de renforcer la coordination entre les organismes, fonds, programmes et entités et leurs conseils d'administration respectifs, en gardant à l'esprit que, conformément aux règlements intérieurs de ces conseils, les Présidentes et Présidents demeurent sous l'autorité de leurs conseils d'administration respectifs et qu'ils n'ont le pouvoir de prendre des décisions sur aucune question de fond, et que les conclusions des réunions doivent être communiquées à l'ensemble des membres desdits conseils ;

9. *Affirme* qu'il est nécessaire d'élire à bref délai les membres du Bureau pour remédier aux vacances de postes de direction et renforcer l'efficacité du fonctionnement de la présidence et du Conseil d'administration dans son ensemble ;

10. *Recommande* aux groupes régionaux, pour assurer la continuité et une transition sans heurt entre les bureaux sortants et entrants, chaque fois que cela sera approprié et conforme aux dispositions du règlement intérieur applicable, d'envisager des mesures permettant à l'un des vice-présidents du bureau concerné de se voir confier la présidence et de pouvoir ainsi en assumer les fonctions l'année suivante ;

11. *Note* qu'il est nécessaire de faire preuve de souplesse en ce qui concerne la présidence de ses réunions informelles, qui peut être assurée soit par le Président du Bureau, soit par l'un de ses vice-présidents, ou bien par l'un des membres désignés des délégations prenant part aux réunions ;

12. *Prie* son secrétariat, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, de continuer d'organiser les sessions officielles des conseils d'administration de manière successive afin d'éviter toute interruption entre les sessions officielles des divers conseils ;

13. *Prie également* son secrétariat de lui présenter des propositions concrètes, qu'il examinera et dont il délibérera à la deuxième session ordinaire de 2019, visant à améliorer l'efficacité de ses sessions, notamment en examinant les questions inscrites à l'ordre du jour et l'examen attentif qu'il en a fait ;

14. *Prie* ses membres, avec l'appui de son secrétariat, de rendre ses sessions interactives et de prévoir, selon qu'il convient, un temps de parole pour les déclarations des groupes et des pays ;

15. *Demande* que, parallèlement aux débats interactifs préconisés, tout format favorisant les interactions avec les chefs d'organismes prévoie des activités de suivi dans le cadre des mécanismes existants ;

16. *Engage* les chefs des organismes, fonds, programmes et entités à participer à ses sessions en mettant en ligne le texte intégral de leurs déclarations ou remarques liminaires (ou exposés) à l'avance et en prononçant des déclarations plus courtes à ses sessions. Les déclarations et exposés doivent être concis, appeler l'attention sur les principales questions examinées, reposer sur des données factuelles et être orientés vers l'action et la résolution des problèmes soulevés ;

17. *Engage vivement* son Président à faire respecter les temps de parole accordés pour les déclarations ;

18. *Souligne* la diversité des parties prenantes participant à ses sessions, dans le strict respect des dispositions applicables de son Règlement intérieur et de l'accord qu'il a conclu, rappelle le paragraphe 11 de sa décision 2018/22, et réaffirme qu'il importe de veiller à la parité des sexes dans la composition des panels de discussion des conseils d'administration ;

19. *Demande* à son Bureau de sélectionner deux ans à l'avance les destinations des visites sur le terrain, tout en se réservant la possibilité de les modifier si les circonstances l'exigent, afin de donner aux pays hôtes et aux organismes autant de temps que possible pour préparer ces visites ;

20. *Demande également* à son Bureau, avec l'aide de son secrétariat, de consulter les bureaux des conseils d'administration de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM afin de coordonner la procédure de sélection des destinations des visites sur le terrain, et de lui soumettre à la première session ordinaire de 2020 des propositions visant à harmoniser les critères de sélection des visites individuelles sur le terrain ;

21. *Demande* aux secrétariats du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de distribuer les projets de décision à l'ensemble de leurs membres au moins quatre semaines avant chaque session, à la discrétion du Bureau, et engage à nouveau vivement les États Membres à faire part de leurs remarques à ce titre, dans la mesure du possible avant le début de la session, afin d'entamer des consultations de fond sur les projets de décision dès le premier jour des négociations, sans exclure pour autant la possibilité de faire de nouvelles propositions durant les négociations ;

22. *Prie* son secrétariat, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ses décisions en se référant au tableau d'usage commun annexé au compte rendu écrit du groupe restreint ;

23. *Prie également* son secrétariat de distribuer les minutes des réunions du Bureau aux membres et observateurs du Conseil d'administration, une fois que ce dernier les aura approuvées ;

24. *Demande à nouveau* à son secrétariat de mettre à jour régulièrement et en temps réel le calendrier partagé en ligne de toutes ses réunions pour éviter les chevauchements avec les activités d'autres fonds et programmes ou avec d'importantes réunions officielles, dont le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles.

7 juin 2019

2019/17

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2019

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2019, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2019 (DP/2019/L.2) ;

Approuvé le rapport de sa première session ordinaire de 2019 (DP/2019/8) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2019 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour son autre session de 2019 :

Deuxième session ordinaire : 3-6 septembre 2019

Débat consacré au PNUD

Point 2

Dialogue avec l'Administrateur du PNUD et rapport annuel

Adopté la décision 2019/6 sur le rapport annuel de l'Administrateur du PNUD ;

Point 3

Égalité des sexes au PNUD

Pris acte du rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 ([DP/2019/11](#)) ;

Point 4

Rapport sur le développement humain

Pris note du compte rendu du secrétariat sur les consultations concernant le rapport sur le développement humain de 2019 ;

Point 5

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé le programme de pays ci-après, conformément à sa décision 2014/7 :

République du Congo ([DP/DCP/COG/3](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020) des programmes de pays du Timor-Leste et de la Tunisie, comme approuvée par l'Administrateur ([DP/2019/12](#)) ;

Approuvé la prolongation de deux ans (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021) du programme de pays des Comores ([DP/2019/12](#)) ;

Point 6

Évaluation du PNUD

Adopté la décision 2019/7 sur l'évaluation du PNUD ;

Point 7

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2019/8 relative au rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2018 ;

Point 8

Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2019/9 sur le rapport de l'Administrateur sur les Volontaires des Nations Unies ;

Débat consacré au FNUAP

Point 9

Rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP

Adopté la décision 2019/10 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP ;

Point 10

Évaluation du FNUAP

Adopté la décision 2019/11 sur l'évaluation du FNUAP ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 11

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2019/12 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS ;

Débat consacré aux questions communes

Point 12

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Adopté la décision 2019/13 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

Point 13

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2019/14 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et les réponses des administrations ;

Point 14

État d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

Adopté la décision 2019/15 sur l'état d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

Point 15

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Adopté la décision 2019/16 sur ses méthodes de travail.

7 juin 2019

2019/18

Dialogue structuré sur le financement du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen annuel de la situation financière de 2018 (DP/2019/26), du document contenant des informations détaillées sur l'examen annuel de la situation financière de 2018 (DP/2019/26/Add.1) et du document sur le dialogue structuré sur le financement des résultats des activités du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 (DP/2019/27) ;

2. *Souligne* qu'il est d'une importance cruciale que le PNUD dispose de ressources ordinaires suffisantes et prévisibles afin de pouvoir offrir les solutions transversales et intégrées en matière de développement que requiert le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

3. *Rappelle* l'importance de la prévisibilité du financement et prie instamment les États Membres d'accorder la priorité aux ressources ordinaires et aux annonces de contributions pluriannuelles pour 2019 et les années suivantes, étant

donné que la réduction des ressources ordinaires risque de compromettre la capacité du PNUD à obtenir les résultats prévus dans le Plan stratégique pour 2018-2021 ;

4. *Reconnaît* l'importance du secteur privé qui est un vivier de compétences, un acteur clef de la croissance économique et du développement, ainsi qu'un partenaire dans le financement des objectifs de développement durable ; engage le PNUD à renforcer son partenariat avec le secteur privé, conformément à la stratégie dont il s'est doté à cet effet; et demande que des informations à cet égard lui soient présentées à sa première session ordinaire de 2020 ;

5. *Prie instamment* les États Membres de poursuivre, dans le cadre des dialogues structurés sur le financement, leur discussion avec le PNUD sur le passage de ressources fortement préaffectées à des ressources ordinaires ou à d'autres ressources pouvant être affectées avec souplesse, conformément au pacte de financement et aux priorités et plans nationaux définis par les pays de programme ;

6. *Prie* le PNUD de consacrer dans ses futurs rapports relatifs au dialogue structuré sur le financement, en se fondant sur les évaluations et rapports existants, une partie à l'état du financement qu'il accorde au programme des Volontaires des Nations Unies, au Fonds d'équipement des Nations Unies, au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et au Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, et une partie aux résultats obtenus par ceux-ci ;

7. *Prie* le PNUD de faire le point dans ses futurs rapports relatifs au dialogue structuré sur le financement, en s'appuyant sur les informations sur les pays et sur les régions contenues dans l'annexe statistique du rapport annuel de l'Administrateur et dans d'autres rapports pertinents, sur l'utilisation des ressources et le prie également d'y donner des exemples qualitatifs de la manière dont cette utilisation contribue concrètement à la réalisation des objectifs et à l'obtention des résultats prévus dans le Plan stratégique ;

8. *Salue* les mesures prises par le PNUD, en collaboration avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres, pour donner suite aux engagements pris au titre du pacte de financement ; et l'engage à poursuivre le dialogue avec toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres afin que tous progressent de concert vers le respect des engagements mutuels et interdépendants qu'ils ont pris au titre du pacte de financement ;

9. *Prie* le PNUD, dans le cadre de ses rapports relatifs au dialogue structuré sur le financement, de lui présenter, avant sa deuxième session ordinaire de 2020, des rapports annuels harmonisés faisant le point, pour chaque entité, sur l'exécution des engagements pris et sur la contribution aux engagements collectifs pris au titre du pacte de financement, notamment en ajoutant des jalons annuels, des exemples de résultats à l'échelle des pays et un exposé sur les progrès escomptés à l'avenir vers les objectifs non encore atteints ;

10. *Rappelant* sa décision 2018/5, prie le PNUD de continuer à revoir la présentation et le contenu du rapport sur le dialogue structuré sur le financement afin d'adapter les ressources, y compris celles consacrés aux programmes, aux résultats prévus dans le Plan stratégique pour 2018-2021, en tenant compte des informations annuelles sur les ressources ordinaires, les autres ressources, les déficits de financement et les projections au regard des objectifs et des résultats déterminés de l'organisation et des programmes, ainsi que des solutions proposées, et de lui présenter, d'ici la première session ordinaire de 2020, des options qui permettraient d'améliorer la qualité des dialogues structurés sur le financement.

6 septembre 2019

2019/19
Politique d'évaluation révisée du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des révisions apportées à la politique d'évaluation (DP/2019/29), comme suite à l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD (DP/2019/13) et de la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2019/14), et présentées à la session annuelle de 2019 ;

2. *Adopte*, en sa qualité de responsable de la fonction d'évaluation, la politique d'évaluation révisée et demande, conformément à cette politique, qu'elle fasse l'objet d'un examen indépendant qu'il étudiera dans quatre ans, en janvier 2024 ;

3. *Prie* le PNUD, dans le cadre de la politique d'évaluation révisée, de continuer d'améliorer la qualité et la crédibilité de ses évaluations décentralisées à l'échelle des pays et demande que l'extension prévue de la présence du Bureau indépendant d'évaluation au niveau régional soit l'occasion d'exercer un contrôle plus indépendant de ces travaux, avec notamment l'adoption de nouvelles mesures visant à préserver l'indépendance des personnes chargées des évaluations décentralisées ;

4. *Réaffirme* l'importance de la fonction d'évaluation du PNUD et souligne l'intérêt de disposer, dans le contexte du Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, d'éléments probants de qualité pour étayer les évaluations indépendantes, ainsi que le rôle que jouent ces éléments dans l'apprentissage institutionnel et dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

5. *Note* la participation continue du PNUD à l'élaboration des mesures d'évaluation à l'échelle du système et l'engage à adopter des pratiques exemplaires tant concernant ces dernières que pour sa propre politique d'évaluation ;

6. *Prie instamment* le PNUD de redoubler d'efforts pour prendre des mesures garantissant le respect des engagements pris, en particulier en ce qui concerne la qualité des évaluations et les investissements en faveur de celles-ci.

6 septembre 2019

2019/20
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2020-2021 (DP/OPS/2019/5), ayant examiné le rapport de la Directrice exécutive (DP/OPS/2019/2) et les observations du CCQAB y relatives dans son rapport (DP/OPS/2019/6) :

1. *Approuve* l'objectif fixé pour les recettes nettes ;

2. *Avalise* les ambitions affichées pour l'UNOPS pour les deux années à venir, s'agissant des résultats en matière de gestion et de l'allocation ciblée de ressources au service des objectifs fixés pour sa contribution ;

3. *Prie* l'UNOPS de lui présenter les dispositions qu'il a prises et les plans qu'il a arrêtés pour faire face aux imprévus, pour examen à sa session annuelle de 2020, et de l'informer chaque année de ses plans concernant l'utilisation de l'excédent

de sa réserve opérationnelle, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Bureau ;

4. *Engage* l'UNOPS à envisager la création de rubriques budgétaires distinctes pour chacune des fonctions de contrôle et d'assurance telles que la fonction d'audit interne et le bureau de la déontologie ;

En ce qui concerne le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2018 (DP/OPS/2019/7) :

5. *Prend note* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2018 (DP/OPS/2019/7) et rappelle sa décision 2018/20 ;

6. *Accueille avec satisfaction* les données et les analyses qui y figurent ;

7. *Salue* les mesures prises par l'UNOPS, en collaboration avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres, pour donner suite aux engagements pris au titre du pacte de financement ; et l'engage à poursuivre le dialogue avec toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres afin que tous progressent de concert vers le respect des engagements mutuels et interdépendants qu'ils ont pris au titre du pacte de financement ;

8. *Prie* l'UNOPS de lui présenter, avant sa deuxième session ordinaire de 2020, des rapports annuels harmonisés faisant le point, pour chaque entité, sur l'exécution des engagements pris et sur la contribution aux engagements collectifs pris au titre du pacte de financement, notamment en ajoutant des jalons annuels, des exemples de résultats à l'échelle des pays et un exposé sur les progrès escomptés à l'avenir vers les objectifs non encore atteints.

6 septembre 2019

2019/21

Examen conjoint de la situation existante en matière de définitions des coûts et de catégories d'activités et de coûts connexes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'analyse figurant dans le document intitulé « Examen conjoint de la situation existante en matière de définitions des coûts et de catégories d'activités et de coûts connexes » (DP/FPA-ICEF-UNW/2019/1) ;

2. *Réitère* sa décision 2018/21 ainsi que le paragraphe 35 de la résolution 71/243 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

3. *Fait siennes* les recommandations n° 1 et n° 2 figurant dans l'examen conjoint et préconisant une plus grande harmonisation, qui doivent être effectivement appliquées dans les budgets intégrés des organismes concernés à partir de 2022, et demande au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS, en collaboration avec ONU-Femmes et l'UNICEF, de formuler les propositions budgétaires et informations financières intégrées figurant dans leurs rapports annuels selon une terminologie et un format normalisés, étant entendu que toutes les catégories de coût et tous les groupes sectoriels y figureront mais ne seront pas tous applicables à chaque organisme ;

4. *Prend note* de la recommandation n° 3 de l'examen conjoint dans laquelle il est préconisé de prévoir des rubriques de coûts distinctes dans le plan de ressources intégrées, afin d'obtenir des ouvertures de crédits séparées des autres ressources du budget institutionnel pour les activités indépendantes de contrôle et d'assurance ainsi que pour les contributions au titre du partage des coûts liés au système des

coordonnateurs résidents, et de faire rapport à leur sujet, et attend avec intérêt de recevoir, à sa première session ordinaire de 2020, de plus amples informations sur ce point pour pouvoir l'analyser de façon plus approfondie avant l'adoption éventuelle de la recommandation.

6 septembre 2019

2019/22

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* la réponse commune établie par son secrétariat et ceux des conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ;

2. *Prie* son secrétariat, en collaboration avec ceux des conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, de lui présenter, pour examen et délibération à sa première session ordinaire de 2020, un exemple de programme de travail annuel, prévoyant des réunions d'information informelles, pour chacune des trois options présentées dans la réponse commune, assorti d'un texte explicatif sur les modifications envisagées et l'incidence qu'elles devraient avoir sur l'efficacité et l'efficience de ses activités de contrôle, ainsi que davantage d'informations sur les questions énumérées intéressant tous les conseils d'administration.

6 septembre 2019

2019/23

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2019

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2019, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2019 (DP/2019/L.3) ;

Approuvé le rapport de sa session annuelle de 2019 (DP/2019/24) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2020.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Dialogue structuré sur le financement du PNUD

Adopté la décision 2019/18 sur le dialogue structuré sur le financement du PNUD.

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Angola (DP/DCP/AGO/4) ; Libéria (DP/DCP/LBR/3) ; Sierra Leone (DP/DCP/SLE/4) ;

Pris note de la première prolongation d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020) du programme de pays pour Madagascar, déjà approuvée par l'Administrateur (DP/2019/28/Rev.1) ;

Approuvé la quatrième prolongation (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020) du programme de pays pour le Yémen (DP/2019/28/Rev.1).

Point 4 **Évaluation**

Adopté la décision 2019/19 relative à la politique d'évaluation révisée du PNUD ;

Débat consacré au FNUAP

Point 5 **Dialogue structuré sur le financement du FNUAP**

Le Bureau a décidé de reporter la prise d'une décision relative au dialogue structuré sur le financement du FNUAP ; le projet de décision sera de nouveau examiné à la première session ordinaire de 2020.

Point 6 **Programmes de pays du FNUAP et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Angola (DP/FPA/CPD/AGO/8), Congo (DP/FPA/CPD/COG/6), Libéria (DP/FPA/CPD/LBR/5), Mexique (DP/FPA/CPD/MEX/7) et Sierra Leone (DP/FPA/CPD/SLE/7) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour la Bosnie-Herzégovine, Madagascar, le Timor-Leste et la Tunisie ;

Approuvé la première prolongation de deux ans du programme de pays pour l'Afghanistan, la deuxième prolongation de deux ans du programme de pays pour les Comores et la quatrième prolongation d'un an du programme de pays pour le Yémen (DP/FPA/2019/9).

Débat consacré à l'UNOPS

Point 7 **Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté la décision 2019/20 sur l'UNOPS ;

Débat consacré aux questions communes

Point 8 **Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2019/21 sur l'examen conjoint de la situation existante en matière de définitions des coûts et de catégories d'activités et de coûts connexes ;

Pris note du rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP/FPA/OPS/2019/3).

Point 9**Mesures découlant de la réunion du conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

Pris note du rapport sur l'application des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ([DP/2019/30–DP/FPA/2019/10](#)).

Point 10**État d'avancement de l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement**

Pris note de l'état d'avancement de l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

Point 11**Méthodes de travail du Conseil d'administration**

Adopté la décision 2019/22 sur ses méthodes de travail.

Point 12**Visites sur le terrain**

Pris note du rapport sur la visite de terrain qu'il a effectuée en Colombie conjointement avec les conseils d'administration de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ([DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2019/CRP.1](#)).

Point 13**Questions diverses**

Entendu la déclaration de la Présidente du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.

6 septembre 2019

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2019

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Afrique du Sud (2021), Botswana (2021), Burkina Faso (2020), Cameroun (2021), Égypte (2020), Gambie (2021), Maurice* (2019), Rwanda (2021).

États d'Asie et du Pacifique : Arabie saoudite (2020), Cambodge (2020), Chine (2019), Inde (2021), République islamique d'Iran (2019), République de Corée (2021), Vanuatu (2021).

États d'Europe orientale : Albanie (2019), Fédération de Russie (2020), République de Moldova (2019), Ukraine (2021).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (2020), Brésil (2020), Cuba (2019), Mexique (2021), Panama (2019).

États d'Europe occidentale et autres États* : Australie, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, Irlande, Italie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie.

* Le Groupe a son propre calendrier de roulement, qui varie chaque année.

Annexe III

Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-FEMMES et du PAM tenue le 31 mai 2019

I. Séance du matin : ouverture

1. Le Président du Conseil d'administration du PAM a ouvert la réunion conjointe des conseils d'administration du 31 mai 2019 en souhaitant la bienvenue à la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, aux participants appartenant aux conseils d'administrations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du PAM, et aux chefs de secrétariat des six institutions des Nations Unies. Il a invité l'assemblée à réfléchir au but ultime de la réforme des Nations Unies, à savoir améliorer la façon dont les fonds et les institutions apportent leur concours aux personnes sur le terrain, que ce soit en renforçant l'efficacité, en accroissant la cohérence ou en optant pour un mode de réflexion novateur. À cet égard, le récent déplacement en Colombie des représentants des conseils d'administration s'était révélé particulièrement instructif, les participants ayant pu constater par eux-mêmes ce que signifie pour les organismes des Nations Unies travailler ensemble, de manière cohérente et en partenariat avec le gouvernement.

2. Dans sa déclaration liminaire, la Vice-Secrétaire générale a fait observer que la réforme était en bonne voie et salué les contributions de chacun des chefs de secrétariat présents. Elle s'est félicitée de la teneur des échanges lors du récent débat de haut niveau du Conseil économique et social, qui avait offert une première occasion de réfléchir en commun aux progrès accomplis depuis l'adoption de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, exactement un an auparavant. Parmi les faits saillants, la Vice-Secrétaire générale a évoqué la large reconnaissance de la mise en œuvre de toutes les réformes prescrites ; les documents établis à l'appui des processus de réforme, comme le cadre de gestion et de responsabilité ; les attentes élevées des États membres, en particulier dans des domaines tels que l'établissement de rapports sur les gains d'efficacité et le contrôle ; et la volonté d'engager le dialogue avec les États Membres sur la façon de renforcer les actifs régionaux et les bureaux de pays.

3. La Vice-Secrétaire générale a instamment invité les membres des conseils d'administration à faire fond sur les possibilités offertes par la réforme lors de l'examen des thèmes à l'ordre du jour de la réunion conjointe. Elle a noté que les orientations des États Membres seraient primordiales pour de nombreux points liés à la réforme, comme la conception des systèmes d'établissement de rapports et des systèmes axés sur les progrès accomplis par les pays ; les débats propres à chaque organisme concernant le pacte de financement ; l'appui à des contributions durables aux dépenses liées au système des coordonnateurs résidents et à la redevance de 1 pour cent ; et le recrutement des meilleurs candidats aux postes de coordonnateur résident. Pour conclure, au nom du Secrétaire général, elle a pris acte du travail colossal attendant les conseils d'administration d'ici à l'ouverture de la session de l'Assemblée générale en septembre. Elle a engagé toutes les personnes présentes à profiter de l'élan en faveur de la réalisation du Programme 2030, en conjuguant leurs efforts en vue de répondre aux attentes des populations du monde entier.

4. Le Directeur exécutif du PAM a pour sa part estimé que la réunion conjointe offrait à tous les participants une occasion précieuse de s'inspirer mutuellement pour faire en sorte que le système des Nations Unies donne le meilleur de lui-même. Il a souligné combien il importait de venir à bout des cloisonnements dans le cadre de la réforme, notant que dans de nombreux cas, ceux-ci étaient liés à des stipulations énoncées par les États Membres eux-mêmes, et il a plaidé en faveur d'une communication ouverte et honnête pour que les fonds et les programmes soient mis en œuvre de concert aussi efficacement que possible. Il a engagé les participants à ne pas perdre de vue les plus gros défis à relever sur le plan mondial, comme mettre fin aux conflits et aux guerres, tout en étudiant les possibilités d'améliorer la coordination entre les différents conseils d'administration. En conclusion, il a souligné combien il était percutant d'utiliser un langage facile à comprendre, dépourvu de tout jargon, pour évoquer les multiples effets positifs des activités du système des Nations Unies, notant qu'il fallait privilégier une communication directe et efficace pour parvenir à débloquer des financements plus importants en faveur de ce travail vital.

II. Séance du matin : thème 1

Méthodes de travail des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

5. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a présenté le premier thème, faisant observer que des efforts considérables avaient été faits au cours des dernières années en vue d'améliorer et de rationaliser les travaux des conseils d'administration. Parmi les progrès récemment réalisés figurait la création en janvier 2019 du groupe restreint d'États Membres chargé d'étudier les méthodes de travail des conseils d'administration, afin de donner suite aux décisions relatives aux méthodes de travail adoptées par les différents conseils à leur deuxième session ordinaire de 2018. Il revenait à ce groupe restreint de diriger le processus consultatif mené conjointement avec les États Membres en vue d'examiner l'efficacité et la qualité des sessions actuelles des conseils d'administration ainsi que les fonctions de leur réunion conjointe. Le Président a remercié le Coordonnateur du groupe restreint, l'Ambassadeur et Représentant permanent adjoint de la République de Corée, et tous les États Membres et secrétariats participants pour leur mobilisation constructive dans le groupe.

6. Le Président a rappelé aux participants à la réunion conjointe que les débats du groupe restreint visaient avant tout à améliorer l'efficacité et l'efficacités des méthodes de travail de la réunion conjointe et des organes directeurs respectifs, tout en préservant leurs fonctions exécutives d'orientation et de contrôle, et en évitant les doubles emplois avec les fonctions du débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement et avec celles des différents conseils d'administration. Comme l'a souligné le Président, le groupe restreint était conscient qu'il fallait améliorer les méthodes de travail en respectant les différents mandats et caractéristiques de chaque organisme. Dans le compte rendu écrit de ses travaux, le groupe restreint recommandait plusieurs mesures susceptibles d'être prises sans délai par chaque conseil ; l'UNICEF s'était dit favorable à toutes ces mesures et avait déjà commencé à en mettre en œuvre. Il s'agissait de rendre les sessions des conseils plus interactives, d'accroître la parité des sexes parmi les invités aux sessions et d'institutionnaliser la réunion des présidents des conseils de manière à garantir une plus grande harmonisation des questions d'intérêt commun et à renforcer la coordination entre les différents organismes.

7. Le Président a noté qu'améliorer les méthodes de travail n'impliquait pas forcément d'adopter une approche uniforme, et il a insisté sur le fait que chaque organisme et chaque conseil d'administration devait s'employer dans la mesure du possible à procéder à de telles améliorations.

8. Le Président a affirmé que le Conseil d'administration de l'UNICEF ne ménageait aucun effort pour renforcer ses méthodes de travail, bénéficiant à cet égard de l'appui sans réserve du Directeur général du Fonds. Il restait néanmoins beaucoup à faire. Le Président a mis l'accent sur le fait qu'il n'existait aucun mécanisme efficace de prise de décision sur des questions concernant tous les conseils d'administration. Chaque conseil examinait les questions de ce type et prenait des décisions à leur sujet, ce qui donnait lieu à des doublons et nuisait à la cohésion. Le Président a donc demandé aux États Membres de réexaminer les propositions sur la façon dont les conseils d'administration pouvaient gérer les questions communes sans avoir à déléguer leur pouvoir de décision et sans qu'il soit porté atteinte à leur autonomie ou à leur indépendance. Il a noté que les actions communes pourraient être examinées et approuvées collectivement, tandis que les décisions pourraient continuer à être prises individuellement par chaque conseil. Parmi les points qu'il serait bon de traiter ainsi figuraient le recouvrement des coûts, le chapitre commun des plans stratégiques, la mise en œuvre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et les méthodes de travail. Ces questions communes devraient être examinées de concert avec les conseils en vue de promouvoir l'efficacité et la collaboration interorganisations.

9. En conclusion, le Président a souligné que les méthodes de travail des conseils d'administration constituaient un moyen de parvenir à une fin, et non une fin en elles-mêmes. Il était nécessaire d'œuvrer ensemble, et les membres des conseils d'administration ainsi que les secrétariats avaient tous un rôle à jouer. Le Président a également fait observer qu'il importait d'éviter que les conseils n'aient à régler des points de détail qui devraient plutôt être traités par les secrétariats, ce qui leur permettrait de se concentrer sur les questions stratégiques susceptibles de contribuer à faire avancer leurs programmes communs et leurs programmes individuels, tout en reconnaissant et en respectant les mandats et caractéristiques propres à chaque organisme. Pour finir, le Président a noté que le processus d'amélioration des méthodes de travail était désormais en bonne voie. En fin de compte, l'objectif était de faire en sorte que les méthodes de travail aillent pleinement dans le sens de la réalisation du Programme 2030 ; les améliorer permettrait d'accroître l'efficacité des conseils d'administration et serait bénéfique à tous, à titre tant collectif qu'individuel.

10. Le Coordonnateur du groupe restreint a présenté le compte rendu écrit, soulignant les principales constatations et recommandations concernant les débats sur les méthodes de travail de la réunion conjointe des conseils d'administration ; les méthodes de travail des organes directeurs respectifs ; et les règles, la documentation et la prise de décision. Il a souligné qu'au cours des débats, le groupe restreint avait reconnu que toute modification des méthodes de travail devait respecter les mandats et les caractéristiques propres à chaque organisme.

11. Dans le compte rendu, les constatations du groupe restreint étaient réparties entre domaines de convergence et domaines de non-convergence. Le Coordonnateur a mis en avant huit domaines de convergence, notamment les réunions d'information informelles consacrées aux questions dont était saisie la réunion conjointe, l'institutionnalisation de la réunion des présidents, le renforcement de la planification à long terme des visites conjointes sur le terrain et l'élaboration d'un tableau de synthèse permettant de comparer les règlements intérieurs des différents conseils d'administration. Parmi les domaines de non-convergence, le Coordonnateur a mentionné trois propositions : ériger la réunion conjointe des conseils

d'administration en organe de décision, mettre en place des réunions spéciales d'une journée pour l'approbation des documents de pays (ce qui permettrait de réduire la charge de travail lors des sessions des conseils) et harmoniser la structure des règlements intérieurs des quatre conseils.

12. Le groupe restreint a recommandé que chaque conseil réfléchisse aux mesures à prendre concernant les domaines de convergence recensés dans le compte rendu, notamment en les intégrant dans les décisions relatives aux méthodes de travail. Étant donné que les États Membres n'étaient pour l'heure pas tous d'accord au sujet des domaines de non-convergence, ceux-ci pourraient être réexaminés à une date ultérieure pour déterminer comment aller de l'avant. Le Coordonnateur a également noté que le groupe restreint avait établi un projet de modèle de décision tenant compte de l'issue des débats informels conjoints menés lors de la réunion conjointe. Ce modèle pourrait servir pour les négociations et l'adoption des décisions lors des sessions des différents conseils d'administration faisant immédiatement suite à la réunion conjointe.

13. Les États Membres ont salué les efforts du groupe restreint, soulignant comme lui la nécessité de respecter les mandats et les caractéristiques propres aux différents conseils d'administration et de veiller à ce que les modifications apportées n'affaiblissent pas la fonction de contrôle des États Membres. Plusieurs délégations ont fait observer que les modifications devraient se concentrer sur les domaines jugés problématiques pour éviter de modifier des méthodes de travail déjà efficaces. Un État membre a estimé que les débats devraient faire intervenir tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et pas uniquement ceux qui siègent aux conseils d'administration, et que le Conseil économique et social serait une instance plus appropriée pour traiter ces questions. La délégation a également exprimé sa préoccupation au sujet de la proposition d'augmenter le nombre de sessions des conseils tenues chaque année. Les États Membres ont approuvé la proposition de se concentrer dans un premier temps sur les domaines de convergence et d'examiner ultérieurement les domaines de non-convergence.

14. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a assuré les États Membres que les présidents des conseils d'administration allaient rapidement donner suite aux constatations formulées par le groupe restreint, notamment concernant la proposition de tenir plus régulièrement la réunion des présidents. La récente visite conjointe sur le terrain effectuée en Colombie, qui avait réuni les quatre présidents, a montré à quel point il était productif pour eux de collaborer étroitement pour traiter des questions d'intérêt commun. Le Président a également mis en avant les questions soulevées lors du récent débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement, qui concernaient l'harmonisation de la gouvernance à l'échelle du système et au niveau des organismes afin de renforcer l'obligation de rendre des comptes. Ces questions méritaient l'attention des conseils d'administration et englobaient le lien entre le Conseil économique et social et les conseils d'administration et la nécessité de passer d'une approche par organisme à une approche intégrée qui permettrait à tous de travailler ensemble de façon harmonieuse au niveau des pays. En outre, il était souhaitable de faire fond sur les meilleures pratiques concernant le chapitre commun et d'envisager l'élaboration de textes communs pour d'autres questions.

15. En réponse aux observations formulées par les États Membres, le Coordonnateur du groupe restreint est convenu qu'il fallait éviter les doublons et les chevauchements dans tous les changements apportés aux méthodes de travail. Il a indiqué que le groupe restreint n'était globalement pas favorable à l'augmentation du nombre de sessions des conseils d'administration, et il revenait à chacun de fixer le nombre de ses sessions chaque année. S'il n'était pas en mesure de se prononcer sur la proposition d'utiliser

le Conseil économique et social comme un lieu d'échanges sur les méthodes de travail, le Coordonnateur s'est toutefois félicité que les États Membres se soient accordés sur le fait que l'accent devait pour l'heure être mis sur les domaines de convergence.

16. Le Président du Conseil d'administration du PAM partageait le point de vue des membres du PAM concernant l'amélioration des méthodes de travail. Le PAM était fermement déterminé à œuvrer dans ce sens et appuyait le processus consultatif conjoint, comme le montrait une décision prise par son Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2019 ; néanmoins, les membres du PAM s'estimaient sous-représentés lors des débats, qu'ils jugeaient avant tout axés sur le règlement des problèmes rencontrés par les conseils d'administration siégeant à New York. Ainsi, nombre des propositions formulées en vue d'améliorer les méthodes de travail n'étaient pas forcément pertinentes pour le PAM du fait de son mandat humanitaire, de ses besoins distincts en matière de gouvernance opérationnelle et de contrôle, et de sa double filiation avec le Conseil économique et social et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. L'environnement institutionnel du PAM différait de celui des organismes ayant leur siège à New York, et son calendrier était synchronisé avec celui des autres organismes sis à Rome. Il lui fallait également faire face à des difficultés très particulières, comme la question des ressources et la multiplication des besoins au cours des dernières années en raison du nombre croissant de conflits et de crises alimentaires dans le monde. Compte tenu de ces défis, les membres du PAM étaient très satisfaits du mode de gestion du Conseil d'administration, et ils ne jugeaient guère nécessaire une profonde réforme ou une forte convergence avec les autres conseils d'administration. Le Président a souligné que le PAM et le Bureau de son Conseil d'administration ne cherchaient aucunement à entraver le processus d'amélioration des méthodes de travail, et qu'ils y contribueraient activement à chaque fois qu'ils pourraient le faire à bon escient, mais il fallait réévaluer l'avis selon lequel le PAM devrait être traité comme s'il s'agissait d'un organisme ayant son siège à New York, sur un pied d'égalité avec les autres fonds et programmes ayant leur siège dans cette ville.

17. Pour conclure, le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a noté que, tout comme la réforme générale du système des Nations Unies visait à créer des organismes mieux à même de venir en aide à ceux qui en ont besoin, les différents conseils d'administration devaient savoir comment s'adapter pour contribuer à la réalisation de cet objectif. Il a instamment invité les conseils d'administration à agir dans les domaines de convergence, sachant qu'il s'agissait là de recommandations et non de décisions, et qu'aucun changement n'était imposé. À l'UNICEF, des travaux étaient en cours concernant les domaines dans lesquels le Fonds pouvait améliorer son fonctionnement, qu'il s'agisse de prêter plus d'attention à la parité des sexes ou d'examiner les moyens d'utiliser au mieux le temps disponible pendant les sessions du Conseil d'administration.

18. Le Président est convenu avec les États Membres qu'il faudrait du temps pour examiner les domaines de non-convergence, et que le respect des mandats devrait sous-tendre toutes les mesures prises pour améliorer les méthodes de travail. Il a néanmoins jugé primordiale l'action coordonnée des organismes et déclaré qu'il était impératif d'éliminer les cloisonnements et les autres obstacles à l'efficacité de la collaboration sur le terrain. De nouvelles cultures de travail étaient nécessaires pour y parvenir, tant au sein des différents organismes que dans les États Membres eux-mêmes, qui devraient encourager les réformes dans leurs propres institutions. Le changement prendrait du temps, mais il était nécessaire pour s'adapter et pouvoir ainsi venir à bout des difficultés auxquelles se heurtaient les personnes dans le besoin partout dans le monde.

III. Séance du matin : thème 2

Harcèlement, harcèlement sexuel, abus de pouvoir, discrimination, et exploitation et atteintes sexuelles

19. Dans ses remarques liminaires, la Présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a défini les débats de la réunion conjointe des Conseils comme une nouvelle démonstration de l'engagement pris par tous les Conseils d'administration participants de mettre un terme aux atteintes sexuelles et d'entreprendre le changement de culture nécessaire pour instaurer un monde affranchi des comportements abusifs.

20. La Directrice générale de l'UNICEF a remercié les membres des Conseils d'administration de leur engagement et de leur appui et a réaffirmé la détermination de l'UNICEF à en finir avec l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement sexuel et toutes les formes de discrimination, d'abus de pouvoir et de harcèlement au travail. Elle a insisté sur la confiance accordée aux organismes – tant par les bénéficiaires et les membres du personnel que par les organisations partenaires – pour qu'ils instaurent des programmes sûrs et un environnement empreint de respect d'où le harcèlement et les abus de toutes sortes seront bannis.

21. L'UNICEF avait pris un certain nombre de mesures pour renforcer ses systèmes internes en vue de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et d'y remédier. Pour l'heure, le Fonds prenait des dispositions pour améliorer sa culture de travail, et avait entrepris pour ce faire de mettre en place des mécanismes de signalement plus simples et de développer ses activités d'enquête. Toutes les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres du personnel de l'UNICEF, des sous-traitants ou des partenaires d'exécution étaient systématiquement portées à l'attention de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. La Directrice exécutive avait demandé un rapport indépendant sur la culture interne à l'UNICEF, et une nouvelle stratégie était en cours d'élaboration pour remédier aux problèmes qui se posaient au travail. Elle a précisé que des démarches analogues étaient en cours dans d'autres organismes, mais qu'une approche collective mobilisant l'ensemble des organismes et des organisations partenaires s'imposait si l'on voulait apporter des réponses cohérentes et efficaces à ces problèmes dans les pays.

22. En sa qualité de championne de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel du Comité permanent interorganisations, la Directrice exécutive se réjouissait de l'engagement et de la détermination dont tous les organismes avaient fait preuve pour collaborer sur ces questions, et notamment des ressources humaines et financières qu'ils y avaient consacrées pour accélérer la mise en place de mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les pays. Des initiatives étaient en cours pour mettre en commun les données sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et sur le harcèlement sexuel, et pour améliorer les moyens d'enquête.

23. S'agissant de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les communautés, les organismes coopéraient en vue de développer les mécanismes de signalement, d'améliorer l'aide aux victimes et de renforcer l'obligation de rendre des comptes au sein du système des Nations Unies. Un nouveau plan avait été adopté par le Comité permanent interorganisations qui visait à accélérer les mesures de renforcement de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; il mettait l'accent sur l'instauration de mécanismes de signalement sûrs et accessibles ; l'appui aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles pour faciliter leur réinsertion dans les communautés ; et l'amélioration de la transparence et du travail

d'enquête. Néanmoins, il y avait encore beaucoup à faire car le nombre de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles non signalés restait très élevé dans les communautés, de même que ceux de harcèlement et d'abus de pouvoir dans les organismes eux-mêmes. Les services d'intervention étaient encore irréguliers et le chemin à parcourir était encore long pour assurer la responsabilité pénale des personnes ayant commis de tels actes.

24. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a mis l'accent sur le rôle crucial que jouent les hauts responsables pour faire évoluer la culture institutionnelle et instaurer la tolérance zéro face aux actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination. Les organismes devaient adopter une approche privilégiant les victimes, protéger les lanceurs d'alerte et fournir sans attendre les garanties d'une procédure régulière. Elle a observé que souvent, les enquêtes des organes des Nations Unies étaient très longues, notamment si on les comparait à d'autres organisations où une affaire pouvait être conclue dans la semaine suivant la plainte. De manière générale, il fallait que le système des Nations Unies examine les tendances ailleurs dans le monde pour mettre à profit les meilleures pratiques susceptibles d'améliorer l'efficacité de son action dans ce domaine.

25. ONU-Femmes s'efforçait de placer l'expérience des femmes au centre de toutes les activités de lutte contre le harcèlement sexuel, veillant à ce que des procédures soient en place à l'échelle du système et que les meilleures pratiques soient mises en commun. Pour ce faire, l'Entité avait nommé une Coordonnatrice exécutive et porte-parole chargée des questions de harcèlement sexuel et de discrimination, qui collaborait avec tous les organismes des Nations Unies. Pour faire face au harcèlement sexuel, ONU-Femmes participait aussi activement à l'Initiative Spotlight et à l'équipe spéciale mise en place par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Elle collaborait avec le secteur privé, le monde universitaire et la société civile à la mise au point d'initiatives visant à prévenir le harcèlement sexuel et à y remédier.

26. L'année précédente, la politique type du système des Nations Unies sur le harcèlement sexuel avait été entérinée par le Comité de haut niveau sur la gestion, puis par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'adoption et la mise en application de cette politique faisaient l'objet d'un suivi. Une enquête récente sur le milieu de travail dans le système des Nations Unies avait révélé l'existence de tendances inquiétantes au niveau de l'incidence et de la nature du harcèlement sexuel dans le système et mis en évidence une forte corrélation entre harcèlement sexuel, exclusion et incivilité. Les lieux de travail où l'incivilité dominait constituaient un terreau propice à l'abus de pouvoir, aux brimades, au racisme et à d'autres formes de harcèlement et de discrimination.

27. La Directrice exécutive a remercié les Gouvernements d'Israël, du Kenya, de la France et des Pays-Bas d'avoir pris l'initiative de créer un nouveau Groupe d'amis pour l'élimination du harcèlement sexuel. Outre l'action qu'elle menait pour prévenir le harcèlement sexuel en son sein même, ONU-Femmes organisait par ailleurs régulièrement des séances de renforcement des capacités à l'intention des coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes provenant d'autres organismes des Nations Unies. Elle avait également élaboré des directives pour l'instauration d'un environnement porteur qui avaient récemment été publiées et travaillait à la préparation d'une charte sur les droits des victimes de harcèlement sexuel. Pour conclure, la Directrice exécutive a souligné l'importance de promouvoir un environnement sûr qui permette aux jeunes employés et prestataires occupant des postes subalternes de signaler des problèmes de harcèlement et d'abus. S'adressant aux États Membres, elle les a invités à reconsidérer la question de l'immunité diplomatique et à juger s'il s'agissait d'un privilège qu'ils souhaitaient conserver

alors qu'ils exigeaient un changement de comportement dans les organismes des Nations Unies.

28. Les États Membres ont réaffirmé leur appui à l'action menée par l'ensemble des organismes contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel. Plusieurs d'entre eux ont proposé de mettre en commun les bonnes pratiques issues de l'expérience de leurs propres institutions. Les États Membres, conscients que la capacité d'enquête constituait un problème crucial, ont reconnu qu'il était difficile de pouvoir disposer d'enquêteurs spécialisés dans les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi que de harcèlement sexuel. Une délégation a proposé de créer une réserve d'enquêteurs dans laquelle les différents organismes pourraient puiser, ce qui permettrait en outre d'améliorer l'impartialité des enquêtes.

29. S'agissant de la coordination au niveau des pays, un État membre a demandé davantage d'informations sur le rôle joué par les coordonnateurs résidents et les équipes de pays. La délégation a également souhaité des précisions sur la manière dont les organismes suivaient les progrès accomplis, dont la base de données ClearCheck était mise en place et dont les États Membres pouvaient soutenir au mieux l'action menée pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel, et y remédier. Un autre État membre a demandé des éclaircissements sur la façon dont les différents organismes mettaient leur savoir-faire en commun.

30. La Directrice générale de l'UNICEF a remercié les États Membres de leur appui. À propos des enquêteurs, elle a exposé les problèmes rencontrés pour trouver des personnes dotées des compétences requises, ajoutant qu'il était encore plus difficile de trouver des femmes. L'UNICEF avait récemment porté le nombre de ses enquêteurs de 10 à 17, ce qui allait permettre d'améliorer la situation. Par ailleurs, la Directrice générale était d'avis que l'idée d'une réserve méritait d'être approfondie, mais que ses effectifs devaient pouvoir grossir ou se contracter au gré des besoins des organismes. L'UNICEF avait commencé à étudier une procédure accélérée pour des enquêtes de différentes natures et la Directrice générale encourageait les conseils d'administration à donner aux organismes qu'ils régissaient le pouvoir d'introduire ce type d'approche, en expérimentant même éventuellement une procédure d'une semaine dans certains cas.

31. La Directrice générale s'est fait l'écho de son homologue d'ONU-Femmes à propos de l'immunité diplomatique, celle-ci constituant un obstacle qui empêchait de traduire les coupables en justice. Les États Membres devaient engager un dialogue pour trouver une solution à ce problème. Répondant aux questions relatives au suivi des progrès accomplis, elle a indiqué que dans le cadre de la proposition du Comité permanent interorganisations visant à accélérer les mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles au niveau des pays, un dispositif de suivi avait été élaboré pour mesurer les avancées dans les trois domaines prioritaires, à savoir les signalements, l'accès aux services et les enquêtes. Les États Membres pourraient sans conteste apporter un appui financier dans ce domaine, lequel permettrait aussi de veiller à ce que les victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les communautés où intervenaient les organismes des Nations Unies aient accès à l'appui nécessaire pour préserver leur santé mentale et faciliter leur réinsertion dans la société. Les ressources à disposition étaient insuffisantes pour assurer l'accès de ces victimes à des services répondant à leurs besoins individuels.

32. La Directrice générale a également fait remarquer que les campagnes nationales menées pour éradiquer l'acceptation sociale de la violence dans les rapports humains étaient utiles et constituaient pour les États Membres un autre moyen de contribuer à l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel.

33. Dans son intervention, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a remercié les États Membres d'avoir insisté sur la question du changement de culture et a salué tous les efforts visant à mettre en commun les meilleures pratiques. S'agissant de la coordination au niveau des pays, elle a fait remarquer que le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes exigeait de tous les organismes qu'ils contribuent au changement de culture dans le cadre des travaux qu'ils réalisaient pour intégrer l'égalité des sexes dans leurs activités au niveau des pays. Toutefois, elle acceptait volontiers la suggestion visant à étudier le rôle que les coordonnateurs résidents pourraient jouer dans la coordination de ces questions. S'agissant de l'appui que pouvaient apporter les États Membres, elle a indiqué qu'il faudrait investir davantage dans les capacités d'enquête et harmoniser les politiques des organismes des Nations Unies et des États Membres. Conjugués à une meilleure utilisation de la technologie, ces efforts pourraient contribuer à empêcher les coupables de se déplacer d'une organisation à l'autre et à renforcer le régime de tolérance zéro. Pour conclure, elle a évoqué l'initiative qu'avait récemment prise le Gouvernement néo-zélandais d'utiliser l'argent du contribuable pour indemniser les victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi que de harcèlement sexuel ; il serait intéressant de voir si cette approche allait inciter davantage les institutions à prévenir les actes fautifs.

34. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a vivement condamné toute affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles touchant les opérations des Nations Unies. Il estimait que dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la mobilisation de fonds suffisants et l'élimination d'obstacles techniques tels que le recrutement d'enquêteurs devaient être prioritaires. Il a proposé de porter ces questions devant le Conseil économique et social et a invité les autres présidents des conseils à appuyer ces efforts. Il s'est rallié à l'idée d'instaurer des solutions communes – base de données commune permettant de partager les meilleures pratiques, réserve d'enquêteurs mise en commun, et dispositifs communs d'évaluation et d'intervention. Il était personnellement favorable à la levée de l'immunité diplomatique et pensait que de nombreux pays le seraient aussi face à des affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il est convenu qu'il fallait raccourcir la durée des enquêtes, et a indiqué à cet égard que le Gouvernement marocain avait prescrit le placement d'un fonctionnaire de police au sein de ses troupes, une bonne pratique qui permettait à l'enquête de démarrer dès qu'une faute était signalée.

35. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a soulevé la question de la collaboration pour l'appui aux victimes, précisant que celles-ci devaient bénéficier de ces services quel que soit l'organisme concerné. Il a demandé s'il existait une approche souple de ce type, permettant par exemple aux victimes de recevoir un appui du FNUAP même si cet organisme n'était pas impliqué dans l'affaire.

36. La Directrice générale de l'UNICEF s'est réjouie de la volonté manifeste de faire face au problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel. Selon elle, démarrer une enquête immédiatement après avoir reçu un signalement était un objectif que les organismes pouvaient s'efforcer d'atteindre à long terme, mais qui exigerait un surcroît de ressources. S'agissant des mécanismes de coordination, elle a fait référence au Comité permanent interorganisations qui comprenait des organisations non gouvernementales et tous les organismes du secteur humanitaire. Un protocole d'aide aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles serait bientôt prêt et il serait indispensable de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre dans les pays.

37. Le Directeur exécutif du PAM a fait part de ses observations sur les questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel. Il s'est rallié à l'appel

lancé aux hauts responsables pour qu'ils instaurent une culture de tolérance zéro dans leur organisation et favorisent l'épanouissement d'un sentiment de confiance parmi les membres du personnel et les sous-traitants. Le nombre de signalements de cas de harcèlement, y compris de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination, avait augmenté au PAM au cours des six derniers mois, ce qui témoignait d'un niveau de confiance accru dans la capacité du Programme de traiter ces affaires efficacement. Des enquêtes anonymes auprès du personnel avaient également mis en lumière des problèmes potentiels et le PAM avait récemment augmenté de 4 millions de dollars des États-Unis le montant des ressources consacrées aux enquêtes. Un groupe de travail conjoint composé de membres de la direction et du Conseil d'administration du PAM avait été établi pour rassembler les meilleures pratiques des États Membres et les délais de traitement des affaires de harcèlement ou d'abus avaient été réduits. Le PAM continuerait de faire tout ce qui était en son pouvoir pour éliminer les actes fautifs.

38. Dans son intervention, la Directrice exécutive du FNUAP a observé que des progrès tangibles avaient été accomplis dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel. Ainsi, au FNUAP, on avait élaboré une politique d'application du principe de responsabilité pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, amélioré les initiatives de sensibilisation et mis en place un réseau mondial de coordonnateurs pour les questions de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En 2019, le Fonds prenait des mesures pour améliorer la communication avec les groupes à risque, pour encourager les témoins à agir et pour faciliter l'accès aux mécanismes de signalement et renforcer la confiance qu'ils inspirent, notamment dans les lieux reculés. Il adoptait une approche globale, collaborait avec les organismes partenaires et s'efforçait d'affranchir son milieu de travail de toute forme d'abus.

39. En sa qualité d'organisme chef de file chargé de la coordination de la lutte contre les violences sexistes, le FNUAP dressait pour l'heure un plan précis des modalités d'utilisation des mécanismes de signalement des violences à l'égard des femmes, lorsqu'ils étaient disponibles. S'agissant des défis à venir, la Directrice exécutive a insisté sur la nécessité d'améliorer l'appui aux victimes et de responsabiliser davantage les partenaires d'exécution. Il fallait également privilégier la mise au point d'outils pratiques pour fournir des assurances, notamment dans les contextes humanitaires. En conclusion, elle a affirmé la volonté du FNUAP de transformer sa culture institutionnelle, de créer un environnement sûr où chacun pourrait faire part de ses craintes et de communiquer de manière franche et transparente pour rendre compte des progrès réalisés en vue d'atteindre ces objectifs.

40. Dans ses observations finales, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a indiqué que cet organisme espérait tirer pleinement parti des débats de la réunion pour mettre au point des recommandations qui seraient présentées pour examen à la fin de la journée. S'agissant de la coordination, elle s'est référée à la collaboration de l'équipe spéciale établie à l'échelle du système et du réseau de coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes. Il restait cependant beaucoup à faire, en particulier harmoniser les 20 organes d'enquête que comptait le système des Nations Unies, notamment pour que la charge de la preuve n'incombe plus au plaignant. La Directrice exécutive a insisté sur la coordination qui existait entre ONU-Femmes et les États Membres par l'intermédiaire des forces de police, et ce partout dans le monde. ONU-Femmes examinait actuellement la possibilité de former des fonctionnaires de police, son ambition étant de sensibiliser toutes les forces de police du monde aux comportements sexistes. La Directrice exécutive a également mentionné la nécessité de s'investir pour faire évoluer les normes sociales relatives au comportement masculin, affirmant que chacun avait un rôle à jouer dans l'éradication de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel.

41. L'administrateur du PNUD a affirmé qu'il concordait avec les observations de ses homologues, et noté qu'il ressortait des débats un sens manifeste des responsabilités et un engagement certain. Il a observé que l'augmentation des signalements n'était pas le signe d'une incidence accrue mais bien plutôt d'une crédibilité plus forte des organismes. Il a pris note des problèmes que soulèverait une accélération du traitement des affaires, puisqu'à un nombre accru d'enquêteurs devait correspondre un nombre accru de juristes chargés d'examiner les cas. Il a appelé à investir davantage, au moins à court terme, pour permettre aux organismes d'expédier les affaires en attente qui désormais s'accumulaient.

42. Concluant les débats, la Présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a mis en exergue les points suivants : le problème sous-jacent des inégalités de pouvoir et leur contribution à la persistance du harcèlement et des abus ; l'importance d'opérer un changement de culture ; le rôle des États Membres ; l'immunité diplomatique ; la nécessité d'investir davantage et de renforcer les capacités des enquêteurs ; l'harmonisation des politiques et des normes ; et l'importance de la collaboration et de la mise en commun des meilleures pratiques.

IV. Séance de l'après-midi : thème 3

Mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et modalités novatrices de financement des objectifs de développement durable

43. En préambule, le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a fait observer que l'examen de ce thème était opportun en raison de la réunion du Conseil économique et social tenue la semaine précédente, durant laquelle avaient été évoquées les mesures prévues pour donner suite à l'Examen quadriennal complet et à la résolution de l'Assemblée générale consacrée au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Le volet du financement était crucial à cet égard.

44. Jusque-là, les débats consacrés à la réforme avaient principalement porté sur la mise en place de nouvelles institutions et sur le nouveau système des coordonnateurs résidents, l'objectif étant au bout du compte d'améliorer les résultats sur le terrain. À ce titre, le déplacement conjoint effectué récemment en Colombie avait jeté des éclairages intéressants sur ce qui se passait localement. Si l'importance de la réforme faisait l'unanimité, le Président a toutefois constaté que l'équipe de pays des Nations Unies en Colombie ne disposait pas encore des feuilles de route et des orientations nécessaires pour opérer les transformations voulues. Il a suggéré qu'une collaboration resserrée avec les acteurs sur le terrain pourrait aider à mieux tenir compte dans le cadre des opérations du fruit des débats tenus à New York.

45. Évoquant les modalités novatrices de financement des objectifs de développement durable (ODD), le Président a souligné que les idées intéressantes foisonnaient, comme le renforcement des partenariats avec le secteur privé, la mise en œuvre de l'approche commune de diligence raisonnable à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement, l'examen des utilisations possibles du fonds commun lié aux ODD, et le recueil d'enseignements et de meilleures pratiques à l'échelle du système. Selon lui, le secteur privé ne devait pas être considéré uniquement comme une source de revenus destinés à combler les déficits de financement. Le système des Nations Unies devait plutôt user de son pouvoir de mobilisation pour réorienter les ressources provenant du secteur privé à l'appui de la

réalisation des ODD, ce qu'illustraient à la fois le fonds d'impact du PNUD pour les ODD et l'initiative d'investissement à impact social de l'UNOPS.

46. L'Administrateur du PNUD a fait le lien entre la réforme du système des Nations Unies pour le développement et les modalités novatrices de financement, notant qu'outre la création de nouveaux mécanismes de coordination, la réforme visait également à favoriser de nouveaux modes de réflexion communs en vue de réaliser le Programme 2030 et de préparer l'avenir. Les niveaux sans précédent d'investissement requis pour ce faire devraient être vus comme un moyen de mettre la richesse d'aujourd'hui au service de l'économie de demain, comme le décrivaient les 17 ODD. Ce lien transparaisait nettement de la feuille de route pour le financement du Programme 2030, qui examinait l'alignement des ressources financières et des politiques économiques à l'échelle mondiale sur le Programme 2030 ; les stratégies de financement durable aux niveaux régional et national ; et les nouvelles technologies et la numérisation.

47. Au PNUD, un certain nombre d'équipes spéciales avaient été mises sur pied pour étudier les moyens de financer le Programme 2030. Il était manifeste qu'il fallait faire une large place aux nouvelles sources de financement que sont notamment les obligations vertes, les instruments de financement mixte et les obligations dites *sukuk*, utilisées dans le cadre de la finance islamique. Le système des Nations Unies était en mesure d'aider les gouvernements à réduire les risques et à créer des marchés intérieurs matures de manière à attirer les investissements. La réforme offrait une occasion décisive de mobiliser différents moyens au sein du système en vue de mettre un ensemble d'outils plus modernes à la disposition des pays désireux d'inscrire le financement émanant du secteur privé dans leur stratégie de réalisation des ODD – une approche à distinguer de la privatisation.

48. La Directrice exécutive de l'UNOPS a souligné que l'innovation était au cœur de la réussite de la réforme. Elle a fait observer que l'aide publique au développement était loin de suffire à la réalisation des ODD ; pour combler le déficit d'un montant de 6 000 milliards de dollars, il fallait donc se tourner vers le secteur privé. Le développement était indéniablement tributaire de la participation active et responsable du secteur privé et le système des Nations Unies devait absolument œuvrer dans ce sens.

49. L'initiative d'investissement à impact social de l'UNOPS, axée sur trois aspects de l'infrastructure durable (logement à un coût abordable, énergie renouvelable et infrastructure sanitaire), visait à relever ce défi. Avait ainsi pu être mise en place une plateforme novatrice appuyant un partenariat entre des gouvernements, l'UNOPS et des acteurs du secteur privé. Des accords avaient déjà été conclus avec les gouvernements du Kenya, du Ghana et de l'Inde pour financer la construction de logements à un coût abordable, tandis qu'au Mexique, l'initiative co-investissait dans un projet destiné à relancer un parc éolien de 22 mégawatts en vue de fournir de l'énergie renouvelable à bas coût à 50 000 personnes dans des communautés mal desservies. Les projets généreraient aussi des milliers d'emplois sur place en faisant appel aux chaînes d'approvisionnement et à des sous-traitants à l'échelle locale, tout en favorisant le transfert de technologies.

50. Pour conclure, la Directrice exécutive a souligné qu'il fallait mettre l'accent sur l'établissement d'un modèle de financement efficace plutôt que sur l'échelle des projets en cours. L'initiative consistait à conclure des partenariats avec le secteur privé, à assumer une part des risques financiers et à accéder ensemble aux marchés. Le système des Nations Unies devait faire siens les partenariats avec le secteur privé afin d'avoir accès aux investissements potentiels, aux nouvelles technologies et aux techniques améliorées.

51. Les États Membres se sont félicités des débats sur la réforme et le financement, les jugeant à la fois opportuns et utiles. Plusieurs délégations ont estimé qu'il faudrait revenir à l'avenir sur les thèmes à l'examen, éventuellement lors de la prochaine réunion conjointe des conseils d'administration. Un État membre a demandé comment le nouveau système des coordonnateurs résidents pourrait contribuer à appuyer l'innovation au niveau des différents organismes, soulignant que la collaboration avec le secteur privé pouvait être une source précieuse de savoir-faire et de financement. D'autres points ont été soulevés, concernant les principales difficultés auxquelles se heurtaient les organismes qui souhaitaient travailler avec le secteur privé et l'aide que pouvaient apporter les États Membres à cet égard, l'incidence du processus de réforme des Nations Unies sur les ressources de base des organismes et la question de savoir si un financement novateur pourrait contribuer à en compenser une éventuelle diminution.

52. Répondant à ces interrogations, la Directrice exécutive a fait observer que le modèle opératoire de l'UNOPS offrait un avantage au moment de travailler avec le secteur privé. Ne recevant pas de ressources de base, mais étant simplement rétribué pour les services assurés, l'UNOPS disposait d'une structure dans laquelle les sociétés privées pouvaient se reconnaître. Nombre des procédures d'achat concernaient l'acquisition de biens ou de services auprès de prestataires privés, ce qui favorisait l'échange de technologie et de savoir-faire. S'agissant des enseignements tirés de l'expérience, il fallait garder à l'esprit que le secteur privé était en quête de viabilité financière, avant la viabilité sociale et environnementale. Le délai de lancement était un autre facteur important, notamment pour les petites et moyennes entreprises.

53. Évoquant les coordonnateurs résidents, l'Administrateur du PNUD a indiqué qu'ils avaient un rôle à jouer auprès des gouvernements pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci souhaitaient travailler avec les organismes des Nations Unies s'agissant de différents aspects du financement. Les coordonnateurs résidents devraient également veiller à ce que lors de la réalisation des bilans de pays et de l'établissement des cadres de coopération, la question du financement fasse partie intégrante de l'offre formulée par le système des Nations Unies pour le développement et l'équipe de pays des Nations Unies. Ils pourraient également tirer parti du savoir-faire des organismes non représentés dans le pays où eux-mêmes se trouvent. L'Administrateur a souligné que les coordonnateurs résidents ne se substituaient pas aux capacités et aux attributions des programmes et des fonds, notant que les différents organismes et les États Membres devaient apprendre à œuvrer dans le cadre du nouveau système, de manière à éviter les doublons.

54. L'Administrateur est convenu que le secteur privé offrait aussi un gros potentiel en matière de savoir-faire, citant l'exemple de la technologie financière numérique. Contrairement à ce que l'on pouvait peut-être imaginer, certains des instruments les plus poussés dans ce domaine étaient utilisés dans des pays en développement, l'inertie sur le plan réglementaire dans les économies établies entravant souvent l'innovation.

55. L'Administrateur a répertorié un certain nombre de difficultés auxquelles se heurtait le système des Nations Unies au moment de travailler avec le secteur privé, certaines d'entre elles étant liées à son intégrité fiduciaire ou à ses systèmes parfois dépassés. Le PNUD s'attachait à améliorer 152 processus opérationnels, ce qui dans de nombreux cas signifiait qu'il fallait modifier les orientations concernant la mobilisation du secteur privé et créer de nouveaux instruments et plateformes juridiques à l'appui de ce type de collaboration.

56. S'agissant de l'incidence de la réforme des Nations Unies sur les ressources de base, l'effet sur le PNUD était estimé à 25 millions de dollars, le manque à gagner tenant au doublement du montant de la contribution et à la redevance d'un 1 pour

cent. Ce déficit ne pouvait être aisément comblé uniquement au moyen de modalités de financement novatrices.

57. En conclusion, l'Administrateur a prévenu qu'il n'était pas réaliste de penser que les sociétés privées avaient à cœur de financer les activités du système des Nations Unies. Il existait certes des possibilités de collaborer lorsque les intérêts se recoupaient, mais il était peu probable que le secteur privé devienne une source de financement de substitution pour le système des Nations Unies.

58. Dans son allocution, la Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP a décrit une initiative de chiffrage des coûts et d'estimation de l'impact en cours au sein du Fonds, qui portait sur l'investissement financier nécessaire pour atteindre les trois résultats visés par le FNUAP en matière de transformation, à savoir éliminer les décès maternels évitables, mettre fin aux besoins inassouvis en matière de planification familiale et mettre un terme à la violence sexiste ainsi qu'à toutes les pratiques néfastes. Cette initiative appuyait également les efforts faits pour combler le déficit de financement d'un montant de 2 500 milliards de dollars par an afin d'atteindre les ODD dans les pays en développement, tout en facilitant la mise en place de nouveaux partenariats et le renforcement de ceux existant déjà. Pour illustrer son propos, la Directrice exécutive adjointe a évoqué une étude menée par le bureau du FNUAP en Ukraine pour calculer le coût économique de la violence à l'égard des femmes, ainsi qu'une analyse des coûts et des lacunes s'agissant d'obtenir les résultats porteurs de transformation escomptés, réalisée par le bureau du FNUAP en El Salvador.

59. Pour ce qui est des partenariats avec le secteur privé, elle a décrit une initiative lancée avec la Bill and Melinda Gates Foundation et le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, avec l'appui de McKinsey, qui visait à mettre au point un mécanisme de garantie au sein du FNUAP pour le dispositif d'achat de matériel lié à la santé sexuelle et procréative. Le Fonds travaillait également avec la Banque islamique de développement à un programme d'assurance au Cameroun, et avec les ministères de la santé et des finances du Guatemala à un système visant à utiliser les taxes prélevées sur les ventes d'alcool pour abonder un fonds renouvelable utilisé pour des achats d'urgence.

60. La Directrice générale de l'UNICEF a indiqué que son organisme assurait la co-présidence de la section chargée des partenariats public-privé (Groupe chargé du suivi des résultats des partenariats stratégiques) du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui avait mis sur pied un système commun de vérification en matière de diligence raisonnable et facilitait les efforts faits pour moderniser et rationaliser les règles des Nations Unies, tout en servant de plateforme permettant aux différents organismes de mettre en commun leur savoir-faire et leur expérience. Selon elle, les coordonnateurs résidents pourraient faire appel aux entreprises des pays hôtes, ce qui contribuerait à surmonter le problème constaté à l'échelle du système du manque de fournisseurs pour les initiatives des Nations Unies dans les pays du Sud. Revenant sur les observations formulées par l'Administrateur du PNUD, la Directrice générale est convenue que les partenariats public-privé contribuaient à réduire les risques pour les gouvernements, mais dans certains cas des solutions faisant intervenir uniquement des acteurs du secteur privé pouvaient s'imposer pour venir à bout des obstacles auxquels se heurtaient les gouvernements et les organismes des Nations Unies. Ainsi, lors de situations d'urgence, un opérateur de téléphonie mobile pouvait se révéler le mieux placé pour retrouver des personnes jetées à la rue par une catastrophe naturelle. Répondant à une question sur les ressources de base, la Directrice générale a souligné les difficultés associées au financement assorti de conditions. Elle a évoqué le projet de l'UNICEF intitulé *Conceptos Plásticos* pour illustrer les méthodes de travail novatrices : dans le cadre de ce projet, les déchets

plastiques collectés par les communautés étaient transformés en briques pouvant être utilisées pour construire des écoles.

61. Notant que le PNUD comme l'UNICEF bénéficiaient du généreux soutien des États Membres en faveur de l'innovation, elle jugeait possible de passer du réseau actuel de laboratoires d'innovation à une approche plus collaborative entre les deux organismes, en vertu de laquelle le PNUD pourrait prendre les rênes de la recherche d'innovations et l'UNICEF pourrait jouer un rôle dans la mise au point de solutions et leur transposition à plus grande échelle. Elle a souligné que l'innovation était recherchée dans tous les domaines, mais que les modalités novatrices de financement ne pourraient aider les organismes sur le plan de leurs ressources de base.

62. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné l'importance de se pencher sur les dispositions réglementaires en vigueur dans le système des Nations Unies qui faisaient obstacle à l'obtention de financements novateurs. Il était notamment difficile d'avoir accès aux fonds alloués par des entreprises qui souhaitaient bénéficier d'avantages fiscaux en contrepartie ; dans de tels cas, les dons passaient souvent par des intermédiaires, qui en prélevaient une part importante. Ce système ne satisfaisait en outre pas les entreprises, qui préféraient être directement associées à ONU-Femmes. La Directrice exécutive a fait observer que dans le cas des investissements consacrés à l'égalité femmes-hommes, il existait manifestement une barrière psychologique qui empêchait les États Membres de faire des dons dépassant un certain montant, ce qui restreignait les progrès potentiels. Les ressources financières allouées en ce sens étaient bien en deçà de ce que pouvaient faire espérer les discours en faveur de l'égalité des sexes.

63. Pour illustrer les partenariats positifs susceptibles d'être noués avec le secteur privé, la Directrice exécutive a évoqué Unstereotype Alliance, une plateforme à partir de laquelle les départements du marketing d'entreprises privées pouvaient consulter et appliquer un programme conçu par ONU-Femmes pour lutter contre les stéréotypes dans les campagnes publicitaires, l'objectif étant d'instaurer à l'avenir une culture plus inclusive. Elle a constaté qu'étant donné que les organismes des Nations Unies ne pourraient jamais espérer avoir les mêmes ressources que les grandes multinationales, il convenait de demander à ces entreprises de procéder elles-mêmes aux changements voulus, ONU-Femmes jouant le rôle de médiateur pour s'assurer qu'elles tenaient leurs engagements. Le festival Cannes Lions allait dans le même sens, faisant des normes énoncées par ONU-Femmes pour la publicité non stéréotypée acceptable l'un des critères de sélection des campagnes primées. Cette initiative contribuait à donner de l'écho au travail d'ONU-Femmes, bien au-delà de ce que l'entité parviendrait à faire à elle seule.

64. En conclusion, le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a dit espérer que les différents organismes pourraient s'inspirer de ces débats pour renforcer leur collaboration avec des partenaires non étatiques, en particulier le secteur privé, et mettre en commun les pratiques optimales. Reprenant les mots du Secrétaire général, il a fait observer que les ressources existaient pour réaliser le Programme 2030, il fallait simplement parvenir à les mobiliser.

V. Séance de l'après-midi : clôture

65. À la fin des délibérations, le Président du Conseil d'administration du PAM a donné la parole à la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, qui a fait un point sur les débats tenus lors de la séance du matin au sujet de la possibilité d'accélérer les enquêtes et de donner plus rapidement suite aux signalements de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi que de harcèlement sexuel. Elle a engagé les autres

organismes à soutenir ONU-Femmes en demandant à leurs responsables des enquêtes d'œuvrer ensemble à l'élaboration d'une proposition interorganisations chiffrée visant à améliorer la fonction d'enquête, à garantir la réalisation des enquêtes dans de plus brefs délais, à rassembler les ressources et à réfléchir aux normes à appliquer en matière d'approche privilégiant les victimes, notamment en veillant à ce que celles-ci soient soutenues et mises à l'abri de toutes représailles, en particulier à l'échelle des pays, tous étant conscients que les services, notamment ceux destinés aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, demeurent limités. ONU-Femmes sollicitait également l'appui du système des Nations Unies pour mobiliser les coordonnateurs résidents et les équipes de pays au service de la mise en œuvre de mesures interorganisations coordonnées face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ainsi qu'au harcèlement sexuel au niveau des pays.

66. Le Président du Conseil d'administration du PAM a remercié toute l'assemblée pour sa participation active aux débats, rappelant que lors de toutes les délibérations, il était essentiel de garder à l'esprit les besoins et les priorités des personnes auxquelles les différents organismes prêtaient assistance. Il a fait observer qu'une nouvelle ère s'annonçait pour le système des Nations Unies, la nouvelle infrastructure devant permettre de mieux affronter les défis mondiaux. Il a invité tous les participants à saisir les possibilités offertes par la réforme des Nations Unies, en œuvrant ensemble et en demeurant à l'écoute des gouvernements et des personnes sur le terrain afin de garantir la réussite de cette entreprise.

VI. Déclaration conjointe faisant suite à la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM tenue le 31 mai 2019

- À l'issue de la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM qui s'est tenue le 31 mai 2019, les chefs de secrétariat des différents organismes ont salué l'intérêt et l'engagement constants des États Membres en faveur de l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel.
- Pour appliquer une véritable « tolérance zéro » face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel et instaurer des approches privilégiant les victimes, les organismes s'engagent à se concentrer sur les éléments suivants :
 1. **Renforcer les fonctions d'enquête et d'obligation redditionnelle** en étudiant les possibilités d'accélérer et de renforcer les enquêtes et de les accompagner de communications, procédures et directives privilégiant les victimes ; améliorer la coordination et la cohérence des équipes d'enquête ; et instaurer des mécanismes de responsabilités internes suffisants et rapides.
 2. **Renforcer les approches privilégiant les victimes tout au long du processus** en veillant à ce que toute personne ayant subi des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou de harcèlement sexuel ait accès facilement et sans retard à une assistance de qualité, s'agissant notamment des enquêtes et de l'accès à la justice. Les services proposés aux personnes ayant subi des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, en particulier, sont rares. Les services confidentiels destinés à celles ayant subi du harcèlement sexuel sont eux aussi limités.

3. **Inscrire systématiquement les activités visant à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel/les abus au travail au programme d'action des coordonnateurs résidents** en tirant parti de leur rôle et de celui des équipes de pays des Nations Unies, pour permettre une mise en œuvre coordonnée des activités de prévention et d'intervention et tenir compte des cultures et des contextes locaux.
 4. **Veiller à ce que ces questions fassent l'objet de débats et soient coordonnées en continu** par les représentants des services d'investigation des Nations Unies ainsi que par l'intermédiaire du Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, du Bureau de la Défenseure des droits des victimes pour les Nations Unies et d'autres voies appropriées.
- Nous réitérons notre ferme résolution d'améliorer l'action entreprise comme il en a été discuté au Conseil et de prendre l'avis des autres organismes sur la manière de renforcer davantage la coordination interorganisations dans ce domaine. Nous sommes prêts à élaborer en détail et conjointement des propositions chiffrées pour les activités ci-dessus. Nous estimons à 40 millions de dollars¹ pour les deux prochaines années la somme nécessaire pour faire avancer collectivement les travaux, la majeure partie de l'investissement devant servir a) à mener à bien les activités de prévention privilégiant les victimes, b) à garantir la disponibilité des services aux victimes et c) à renforcer les capacités d'enquête ainsi qu'à veiller à ce que les politiques, processus et procédures existants soient davantage axés sur les victimes. Nous comptons sur les États Membres pour veiller à ce que des ressources soient mises à disposition pour permettre la réalisation de ces objectifs collectifs prioritaires.
 - Nous saluons les mesures prises par les États Membres conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies ; nous fournirons un appui pour épauler les États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour veiller à ce que les responsables de toute forme d'inconduite sexuelle rendent compte de leurs actes – y compris ceux constituant des infractions pénales – en prenant toutes les mesures appropriées, y compris celles d'établir, dans le cadre d'une procédure régulière, leur compétence à l'égard des infractions commises par leurs ressortissants ayant qualité de fonctionnaire ou d'expert en mission des Nations Unies ; de coopérer entre eux en échangeant des informations tout en veillant au respect de la vie privée et à la confidentialité ; et de faciliter les enquêtes dans le respect des procédures applicables.

¹ L'UNOPS n'a pas besoin de ressources supplémentaires au titre des enquêtes

